



**AGENCE
NATIONALE
DU SPORT**

Rapport d'activités
2020

**AU SERVICE DE
LA PERFORMANCE ET
DU DÉVELOPPEMENT**



SOMMAIRE

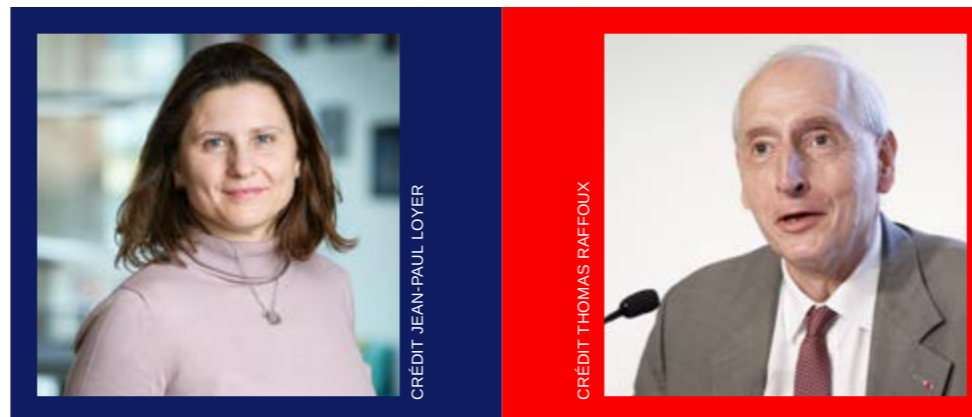
L'ÉDITO	4
ROXANA MARACINEANU, Ministre chargée des Sports	4
MICHEL CADOT, Président de l'Agence nationale du Sport	5
FRÉDÉRIC SANAUR, Directeur général de l'Agence nationale du Sport	7
NOTRE GOUVERNANCE	9
NOTRE GOUVERNANCE NATIONALE	10
LA GOUVERNANCE TERRITORIALE	12
BILAN DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ÉTAT / AGENCE	13
NOTRE ORGANISATION	15
NOTRE ÉQUIPE	18
NOTRE BILAN SOCIAL	17
NOTRE BILAN FINANCIER	20
L'ÉVOLUTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION EN 2020	21
L'AGENCE EN BREF	23
NOS 8 TEMPS FORTS 2020	24
CHIFFRES CLÉS	25
CONTRIBUTION DE L'AGENCE AUX POLITIQUES PUBLIQUES DU MINISTÈRE CHARGÉ DES SPORTS	26
HAUTE PERFORMANCE	33
NOTRE FEUILLE DE ROUTE	34
SOUTIEN AUX FÉDÉRATIONS	41
SOUTIEN AUX ATHLÈTES	49
L'OPTIMISATION DE LA PERFORMANCE	59
ÉQUIPEMENTS SPORTIFS NATIONAUX DE LA HAUTE PERFORMANCE	67
LA DÉCLINAISON TERRITORIALE	74
LES AUTRES ACTIONS TRANSVERSALES	79
LE DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES	87
NOTRE FEUILLE DE ROUTE	88
LA PART TERRITORIALE	91
LES PROJETS SPORTIFS TERRITORIAUX (PST)	91
LE FONDS TERRITORIAL DE SOLIDARITÉ	96
LES PROJETS SPORTIFS FÉDÉRAUX (PSF)	98
LA PART NATIONALE	104
PLAN AISANCE AQUATIQUE	104
NOS DISPOSITIFS NATIONAUX	106
LE SOUTIEN AUX ÉQUIPEMENTS SPORTIFS	110
NOTRE COMMUNICATION	119
NOS DÉFIS 2021	123
ANNEXES	127
LA TABLE DES SIGLES	128
TABLEAU COMMENTÉ / BILAN DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ÉTAT / AGENCE	130

L'ÉDITO

ROXANA MARACINEANU, Ministre chargée des Sports

L'année 2020 a été marquée par une pandémie qui a bouleversé le monde entier et fortement éprouvé tous les acteurs du sport. En limitant les interactions pour contenir la propagation du virus, le lien social qui est constitutif du sport a été mis à mal. Au fil des mois, pourtant, et même dans les heures les plus sombres, le sport est toujours resté présent dans nos vies. Avec des contraintes, mais bien présent. Il a même démontré à quel point il était indispensable pour nos concitoyens. Nous le savions, la crise en a fait la démonstration. Le sport est essentiel dans nos vies, pour notre bien-être et notre santé. Il est essentiel parce qu'il nous rassemble. Cette crise apporte la preuve qu'il a, non seulement un rôle à jouer pour réparer les corps meurtris des malades du Covid, mais aussi un rôle déterminant pour combattre les comorbidités qui fragilisent les individus face au virus. Cette année a été très difficile pour tous les pratiquants, les sportifs de haut niveau et professionnels, les bénévoles, les encadrants du sport, les dirigeants associatifs ou fédéraux, les entreprises du secteur sportif pris en étau entre les restrictions indispensables pour sauver des vies et l'incertitude du lendemain. Dans cette période difficile, l'État a pleinement joué son rôle protecteur. Nous pouvons tous en être fiers. Au total, pour le seul secteur du sport, 3,5 milliards d'euros ont d'ores et déjà été investis par le Gouvernement en aides d'urgence et au travers du plan France Relance. À ses côtés, les collectivités ont tenu un rôle crucial à bien des égards. Dans cette période troublée, où chacun a dû s'adapter et faire preuve de solidarité, la création de l'Agence nationale du Sport aura trouvé pleinement son sens, tant elle a prouvé, par son action, sa pertinence et son efficacité. Le choix que notre Ministère a fait d'associer les collectivités territoriales, le mouvement sportif et le secteur économique à sa gouvernance s'est avéré particulièrement utile pour gérer cette crise et ses soubresauts, avec une réactivité et un esprit collectif remarquable. Et bien que nous ne soyons pas encore sortis de cette zone de turbulences, nous pouvons nous réjouir du travail partenarial accompli malgré les difficultés rencontrées. Je tiens aussi à saluer le travail inouï réalisé par les agents du Ministère, à la Direction des Sports et dans nos services, établissements et auprès des fédérations sportives, au cours des derniers mois. Les remercier pour leur abnégation et leur sens du service public. Je félicite aussi l'Agence pour sa gestion remarquable des deniers publics et le travail de fond pour épurer les restes à payer. Cette gestion saine et pragmatique a permis des redéploiements de crédits fort utiles pour parer aux urgences et maintenir l'exceptionnel maillage associatif et fédéral de notre pays. Je tiens enfin à exprimer ma totale solidarité et mobilisation aux côtés du mouvement sportif et des acteurs économiques du sport pour qu'ils restent fortement soutenus mais aussi que nous retrouvions au plus vite une vie et une pratique normales.

En dépit d'une actualité sanitaire intense, les grandes réformes structurantes ont poursuivi leur déploiement : l'organisation territoriale de l'État a permis à nos agents de rejoindre ceux de l'Éducation nationale au sein d'un grand ministère éducatif et sportif tourné vers la jeunesse, les conférences régionales du sport s'installent sur les territoires pour construire l'adaptation locale des politiques publiques prioritaires en matière de sport. Pour la première fois, au-delà de la ventilation des crédits, les conférences régionales du sport, sur la base d'un diagnostic partagé entre les acteurs, définiront une stratégie territoriale commune de développement du sport. De même, le transfert du haut niveau vers les CREPS est en marche pour renforcer l'accompagnement des sportifs de haut niveau. Notre nouvelle organisation prend forme et chacun y trouve sa juste place. Dans l'intérêt du sport et au bénéfice des pratiquants. Ce souci permanent d'être au service de nos concitoyens doit rester notre boussole.



CRÉDIT JEAN-PAUL LOYER

CRÉDIT THOMAS RAFFOUX

MICHEL CADOT, Président de l'Agence nationale du Sport, Délégué interministériel aux Jeux olympiques et paralympiques Paris 2024 et aux grands événements

L'année 2020 a été marquée par plusieurs événements importants et des avancées significatives dans la vie de l'Agence. Ils constituent autant de marqueurs de la croissance du nombre et de la diversité de ses interventions et de la qualité des services qu'elle apporte.

Je me limiterai à n'en citer, ici, que quelques illustrations.

La stratégie « Ambition bleue », présentée début octobre 2020, à l'issue d'échanges fournis avec les élus et les cadres techniques exerçant auprès des fédérations sportives, affiche des objectifs renouvelés, associés à une démarche plus exigeante. Au sein de la liste des sportives et sportifs de haut niveau, un nombre beaucoup plus restreint d'athlètes a été identifié. Le 18 décembre 2020, 362 athlètes ont intégré le « Cercle Haute Performance ». Ceux-ci bénéficieront de moyens accrus et de services améliorés. Ce ciblage renforcé constitue un nouveau cadre d'intervention.

Nouvelle organisation également en matière d'organisation territoriale de l'État : managers de la Haute Performance et conseillers Haute Performance et haut niveau seront, au sein des CREPS et des organismes publics équivalents, les interlocuteur(trice)s direct(e)s de l'Agence. Les contrats de performance, conventions d'objectifs de la Haute Performance, seront marqués par un apport de ressources en progression, appuyées sur des projets de performance fédéraux ambitieux, mais réalistes. En 2020, 90 M€ ont été consacrés à cette dimension ; près de 103 M€ le seront en 2021.

Je serai à mon niveau très attentif à la mise en œuvre effective de ces mesures, aux résultats enregistrés et à l'évaluation de l'efficacité des démarches conduites, tout particulièrement en matière de soutien individualisé aux athlètes. Il en va, en effet, du rang de la France sur la scène sportive internationale et de sa crédibilité lors des prochains Jeux olympiques et paralympiques.

Le soutien apporté au développement des pratiques sportives est une dimension essentielle des interventions de l'Agence. En termes de crédits alloués, il représente les 2/3 de son budget. Ce sont ainsi plus de 25 000 subventions qui sont accordées aux fédérations, aux ligues et comités régionaux, aux comités départementaux, aux clubs, ainsi qu'aux collectivités territoriales et à leurs groupements. De nombreux dispositifs permettent ce soutien. Il en est ainsi de l'aide au recrutement d'éducateurs sportifs et d'agents de développement, dont près de 80 % des emplois cofinancés ont été pérennisés. Il en est également ainsi des conseils prodigués à l'appui des aides qui concourent à une meilleure structuration des organisations. Ce qui est décisif c'est « l'effet levier » des subventions accordées.

Je mesure, au quotidien, le travail effectué dans les différentes instances de l'Agence et par les personnels chargés de ce secteur. Il est fort utile, parce qu'il est marqué par une écoute sincère manifestée aux porteurs de projets.

Ces interventions sur les champs de la Haute Performance et du développement des pratiques ont été confortées par des apports nouveaux. À l'été 2020, le Premier ministre a confié la responsabilité de la mise en œuvre opérationnelle de plusieurs

MICHEL CADOT,

Président de l'Agence nationale du Sport,
Délégué interministériel aux Jeux
Olympiques et Paralympiques Paris 2024
et aux grands événements

mesures relevant du plan France relance (fonds territorial de solidarité, emploi des jeunes, transformation numérique des fédérations, rénovation énergétique des équipements sportifs, accompagnement des associations locales...) et, début septembre 2020, celle de formuler des propositions de mise en place d'un « Pass'Sport ». L'Agence est ainsi placée au cœur même des interactions entre acteurs du sport et je salue le sens aigu du service public, la qualité d'écoute, la faculté d'innovation et la réactivité de ses agents.

Les réunions de ses instances délibératives (assemblée générale, conseil d'administration, bureau, mais aussi commissions spécialisées) ont été fréquentes et de très bonne tenue. Elles traduisent une réelle vie démocratique et le désir d'échanges qui sont marqués par la recherche de sens et de réponses opérationnelles.

Le 18 décembre 2020, l'Agence nationale du Sport a quitté ses locaux de la rue du Chevaleret dans le 13^{ème} arrondissement de Paris pour ceux d'Ivry-sur-Seine. Ce nouveau cadre de travail apporte, d'ores et déjà, aux agents et aux partenaires une vraie plus-value et des espaces de travail mieux adaptés et plus agréables.

L'Agence est, en outre, très directement concernée par les mesures liées à la nouvelle organisation territoriale des acteurs du sport. Le décret du 20 octobre 2020 relatif aux conférences régionales du sport et aux conférences des financeurs du sport, pris en application des dispositions de la loi du 1^{er} août 2019, est venu fixer des conditions et des modalités renouvelées de relations entre acteurs de la gouvernance du sport au plan territorial. Les conférences régionales du sport seront installées au cours du premier semestre 2021. Celles des financeurs du sport le seront au cours de l'année 2021 et en début d'année 2022. Elles constitueront de réels outils de mise en cohérence et en complémentarité des politiques, des actions et des ressources. Mais elles permettront aussi de tester notre capacité collective à mieux articuler « le vertical » et « le territorial ». La mise en synergie pertinente des « projets sportifs fédéraux » et des « projets sportifs territoriaux » constituera un vrai défi.

Dans ce cadre rénové, la mission des délégués territoriaux de l'Agence assurée par les préfets de région qui s'appuieront sur les DRAJES sera particulièrement importante ; je sais, par expérience, pouvoir compter sur leur implication. J'apporterai pour ce qui me concerne ma contribution à la réussite de cette nouvelle organisation.

Dans ces années de construction et de déploiement de l'Agence, notre tâche est lourde, mais valorisante. Elle fait appel à une implication sans faille. Elle demande aussi de savoir faire preuve d'humilité, associée à de fortes capacités d'adaptation.

Celles et ceux, élu(e)s et professionnel(le)s, qui œuvrent, au quotidien, aux plans national et territorial, sont pleinement conscient(e)s des enjeux et des attentes.

Je suis certain de leurs capacités, individuelle et collective, à être à la hauteur de ce défi et je leur en exprime ma reconnaissance.



FRÉDÉRIC SANOUR, Directeur général de l'Agence nationale du Sport

L'année 2019 fut synonyme de préfiguration et de création de l'Agence nationale du Sport. 2020 a été celle où nous avons installé pleinement notre groupement dans ses deux missions principales : le développement des pratiques sportives pour toutes et tous sur l'ensemble du territoire ainsi que le haut niveau et la Haute Performance.

Notre stratégie Ambition bleue, la parution du décret du 20 octobre 2020 nous permettant de décliner au niveau territorial notre modèle de gouvernance avec l'installation des conférences régionales du sport et des conférences des financeurs, le déploiement des projets sportifs fédéraux et la première édition de l'appel à projets Impact 2024 sont quelques exemples qui en témoignent.

Lors des réunions de nos instances dirigeantes et de nos comités consultatifs, dans le travail au quotidien des collaboratrices et des collaborateurs de l'Agence, celui des délégués territoriaux et des équipes des délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES), je mesure l'apport précieux de chaque membre fondateur, la richesse de nos échanges et la grande diversité des projets que nous décidons de soutenir.

Faire de notre diversité une force est un beau défi collectif. Diversité des acteurs du sport, des attentes des pratiquants, des réalités territoriales ou des parties prenantes à la vie de l'Agence, nous sommes restés unis autour d'un objectif commun : développer la place et le rôle du sport dans notre pays.

Unis dans notre diversité et unis dans l'adversité. Car l'année écoulée n'a pas été simple. La crise sanitaire n'a épargné personne et le sport fait partie des nombreux secteurs qui continuent chaque jour d'en ressentir les effets.

J'aimerais ici remercier tout particulièrement Roxana Maracineanu, Ministre chargée des Sports, dont l'action décisive a permis un soutien massif et inédit de l'État en faveur du sport. Avec des dispositifs comme le fonds territorial de solidarité ou encore le fonds de compensation pour les fédérations – tous deux positionnés à l'Agence –, ce sont près de 390 M€ au total qui bénéficieront en 2021 directement à toutes celles et à tous ceux qui font vivre le sport au quotidien : les fédérations sportives, les collectivités territoriales, les clubs et petites associations, les sportifs de haut niveau, les bénévoles, les éducateurs, etc.

Certes, il est toujours possible de faire mieux. C'est même parfois un devoir. Viser l'excellence et repousser sans cesse ses limites sont des valeurs fortes du sport. Mais il me semble important, tout en continuant de regarder l'avenir avec ambition, de savoir aussi s'arrêter un instant, se retourner, regarder le chemin parcouru et se réjouir des belles réussites collectives.

À la lecture du rapport d'activités 2020, j'espère que vous aussi, comme moi, serez fiers du travail accompli par l'Agence nationale du Sport et désireux d'y prendre demain une part plus active encore.





NOTRE
GOUVERNANCE

CREDIT KWSP

NOTRE GOUVERNANCE NATIONALE



GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC, l'Agence nationale du Sport est née d'un modèle partenarial entre l'État, le mouvement sportif, les collectivités territoriales et leurs groupements, et les acteurs du monde économique, dans le cadre d'une profonde évolution du modèle sportif français.

Ce modèle repose sur la volonté des parties prenantes de créer au niveau national des dispositifs collégiaux de concertation et de décision, permettant une meilleure lisibilité des politiques publiques sportives et davantage de cohérence dans leurs financements.

Chaque membre s'engage à mobiliser, en faveur de ce projet commun et d'intérêt général, sa capacité d'influence et d'intervention pour entraîner ses adhérents et ses réseaux dans la mise en œuvre de ce nouveau modèle.

ÉTAT



MOUVEMENT SPORTIF



COLLECTIVITÉS TERRITORIALES



MONDE ÉCONOMIQUE



- 1 Assemblée générale le 16 septembre 2020 (validation du premier rapport d'activités et ajustement de la convention constitutive)
- 2 Groupes de suivi Haute Performance : 3 mars et 29 avril 2020
- 4 Comités de programmation des équipements sportifs : 1^{er} septembre, 13, 20 et 29 octobre 2020
- 2 Comités emploi : 12 mai et 12 octobre 2020
- 3 Comités d'administration (validation des critères d'intervention du groupement, adoption de deux budgets rectificatifs 2020 et du budget initial 2021, mise en place du fonds territorial de solidarité et participation au plan France relance...) : 5 mars, 25 juin, 23 octobre et 14 décembre 2020
- 3 Commissions dédiées au Développement des modèles économiques et des financements : 24 février, 8 juillet et 6 octobre 2020
- 3 Comités d'audit, d'éthique, de déontologie et des rémunérations : 28 janvier, 19 juin et 6 novembre 2020
- 5 Commissions chargées du fonds de soutien à la production audiovisuelle : 19 mai, 9 juillet, 28 septembre, 23 novembre et 17 décembre 2020
- 2 Groupes de suivi Développement des pratiques : 23 juin et 20 novembre 2020

CRÉDIT THOMAS RAFFOUX

LA GOUVERNANCE TERRITORIALE

Actée par le législateur à travers la loi du 1^{er} août 2019 et ses décrets d'application, la gouvernance partagée s'illustre également dans sa **déclinaison territoriale**.

Elle se matérialise dans chaque région par la création de deux nouvelles instances et la confirmation du rôle du délégué territorial :

- Une **conférence régionale du sport** chargée d'établir la stratégie collective en matière de politique sportive sur 5 ans dans un projet sportif territorial (PST). Ses objectifs tourneront autour des 8 thématiques clés définies tout en tenant compte des spécificités locales.
- Une ou plusieurs **conférence(s) des financeurs** dont l'objectif est d'analyser les dossiers déposés par les porteurs de projets, en cohérence avec le PST, et de favoriser un accompagnement croisé des décideurs présents dans ces conférences.
- La mission du **délégué territorial de l'Agence**, assurée par le Préfet de région, en s'appuyant sur les services déconcentrés de l'État en charge du sport.

Dans ce cadre, l'Agence intervient pour **accompagner les acteurs locaux** dans la compréhension des enjeux, de l'opportunité et de l'opérationnalité de ce nouveau dispositif. Elle a ainsi participé en présentiel et distanciel en 2020 à plusieurs réunions de préfiguration des conférences en Bretagne, dans le Grand-Est, en Nouvelle-Aquitaine, en Bourgogne-Franche-Comté, en Île-de-France, en Pays de la Loire.

Elle est également présente en soutien de la **mise en place et du fonctionnement des conférences**. À l'image de l'Agence, se retrouvent autour de la table des conférences les 4 collèges (services de l'État, collectivités territoriales, mouvement sportif, monde économique et social) composés de différents représentants de structures à l'échelon régional. L'Agence est engagée depuis l'été 2020 au quotidien aux côtés des représentants de ces collèges pour leur apporter éclairages, conseils, expertise, partage d'expériences, documents cadres... Enfin, et de manière générale, l'Agence assure la **promotion de la nouvelle gouvernance du sport** sur le plan territorial.



Impulse des dynamiques selon les objectifs et thématiques clés définis avec les acteurs de la gouvernance au premier rang desquels le Ministère chargé des Sports.

Développe des stratégies de développement du Sport à l'échelle d'une région (PST).

Émet un avis concerté sur des projets de structuration régionale en adéquation avec les logiques territoriales.

Composée de 4 collèges (État, mouvement sportif, collectivités territoriales, monde économique et social) pour des mandats de 5 ans.

Composée de 4 collèges (État, mouvement sportif, collectivités territoriales, monde économique et social) pour des mandats de 5 ans.

BILAN DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ÉTAT / AGENCE VALIDÉ EN 2020

Les objectifs et indicateurs de performance fixés à l'Agence font l'objet d'une convention d'objectifs et de moyens entre l'État et l'Agence nationale du Sport prévue par la loi du 1^{er} août 2019.

	Indicateurs	Réalisé 31/12/2019	Réalisé 31/12/2020
Objectif stratégique : A - Construire un modèle partenarial de gouvernance des politiques sportives			
1	Nombre de conférences régionales du sport organisées chaque année	Mise en place en 2021	Mise en place en 2021
2	Nombre de conférences des financeurs organisées chaque année	Mise en place en 2021	Mise en place en 2021
3	Nombre de projets sportifs territoriaux	Mise en place en 2021	Mise en place en 2021
4	% de moyens financiers mobilisés par les collectivités territoriales au titre des conférences des financeurs sur les projets d'équipements sportifs soutenus par l'Agence	Mise en place en 2021	Mise en place en 2021
5	Nombre de réunions avec les entreprises prospectées	0	13
6	Niveau de recettes « partenaires » directes (intégrant le contexte national)	0	1,6
7	Niveau de recettes « partenaires » indirectes (intégrant le contexte national)	0	0,04
8	Croissance de la visibilité sur les réseaux sociaux : nombre de followers	11 761	33 083
Objectif stratégique : B - Développer l'accès à la pratique sportive pour toutes et tous			
9	Augmentation du nombre de licences	En cours de définition avec le Ministère	En cours de définition avec le Ministère
10	Fonds de soutien à la production audiovisuelle : part des crédits attribués aux projets de diffusion assurant la médiatisation de la pratique féminine et/ou de la pratique des personnes en situation de handicap, par rapport à l'enveloppe totale du fonds	91 %	94 %
11	Part des clubs en QPV et ZRR financés (en nombre et en montants) dans les projets sportifs fédéraux	58,7 % part des clubs 58,9 % part des montants des clubs	57,3 % part des clubs 54,1 % part des montants des clubs
12	Part des clubs financés (en montants) dans les projets sportifs fédéraux	33,8 %	41 %
13	Part des aides à l'emploi et des aides à l'apprentissage en zones carencées (QPV, ZRR) par rapport au montant total des PST	56,1 %	58,5 %
14	Nombre d'enfants accueillis au sein de « classes bleues »	18 000	25 000
15	Nombre d'attestations de savoir nager délivrées	78 000	21 000
16	Nombre d'encadrants formés pour les « classes bleues »	700	2 000
17	Plan Aisance aquatique : nombre de dossiers subventionnés concernant les bassins d'apprentissage de la natation et proportion par rapport au nombre de dossiers d'équipements sportifs subventionnés en territoire carencé (Plan Aisance aquatique, Équipements Structurants Locaux et Outre-mer Corse) hors équipements de proximité en accès libre	29 % 33 sur 115 équipements en territoire carencé	32 % 27 sur 84 équipements en territoire carencé
18	Nombre de dossiers d'équipements en QPV ou à proximité ou en zones rurales ou en Outre-mer subventionnés / % de montants attribués aux équipements sportifs en QPV ou à proximité ou en zones rurales ou en Outre-mer	248 (dont 43 en Outre-mer et Corse) / 43 225 000 € sur 54 880 200 €, soit 79 %.	285 (dont 58 en Outre-mer et Corse) / 38 787 751 € sur 44 994 151 €, soit 86 %

Indicateurs	Réalisé 31/12/2019	Réalisé 31/12/2020	
Objectif stratégique : C - Améliorer le rang de la France parmi les grandes nations sportives (Haute Performance et haut niveau)			
19	Rang sportif de la France apprécié à partir des résultats des finalistes aux Jeux olympiques (hiver + été)	5	5
20	Rang sportif de la France apprécié à partir des résultats des médaillés aux Jeux paralympiques (hiver + été)	9	9
21	Rang sportif de la France apprécié à partir des résultats des médaillés dans les Championnats du monde des Sports olympiques (hiver + été)	9	CRISE COVID-19 : report des JOP
22	Pourcentage de sportifs du cercle HP pris en charge sur le plan socioprofessionnel	NR	90
23	Pourcentage de SHN bénéficiant des services mis en place dans le cadre des Maisons Régionales de la Performance	NR	NR
24	Pourcentage de fédérations olympiques et/ou paralympiques prises en charge en matière d'optimisation de la performance (accompagnement scientifique, projets de recherche, Sport data hub)	50	75
Objectif stratégique : D - Garantir l'efficacité de son action, assurer le pilotage budgétaire en veillant à accroître ses ressources propres et maîtriser les risques			
25	Taux de réalisation du plan d'action annuel de contrôle interne de l'Agence	NC	NC
26	Niveau des restes à payer	237 M€	209 M€
27	Ratio d'endettement (part des RAP/recettes annuelles)	Recettes nettes : 282,6 M€ ratio : 0,84	Recettes nettes hors recettes État fléchées : 275 M€ (291 M€ avec) ratio : 0,76
28	% de subventions d'équipements (en montant) ayant donné lieu à un paiement complet ou soldé 6 ans après la notification	96,3 % (6,9 M€ de RAP antérieurs à 2013 sur un RAP équipement au 31 décembre 2019 de 188 M€)	96,1 % (7,36 M€ de RAP antérieurs à 2014 sur un total de RAP au 31 décembre 2020 à 190,15 M€).
29	Taux de couverture des déclarations d'intérêts des administrateurs, experts et salariés (avec mention du nombre de déclarations modifiées chaque année)	NC	100 % salariés 64 % comitologie
30	Évolution en % de la masse salariale rapportée au nombre d'ETPT	NC	NC

>> Retrouvez ce bilan commenté en annexe p. 130



NOTRE ORGANISATION

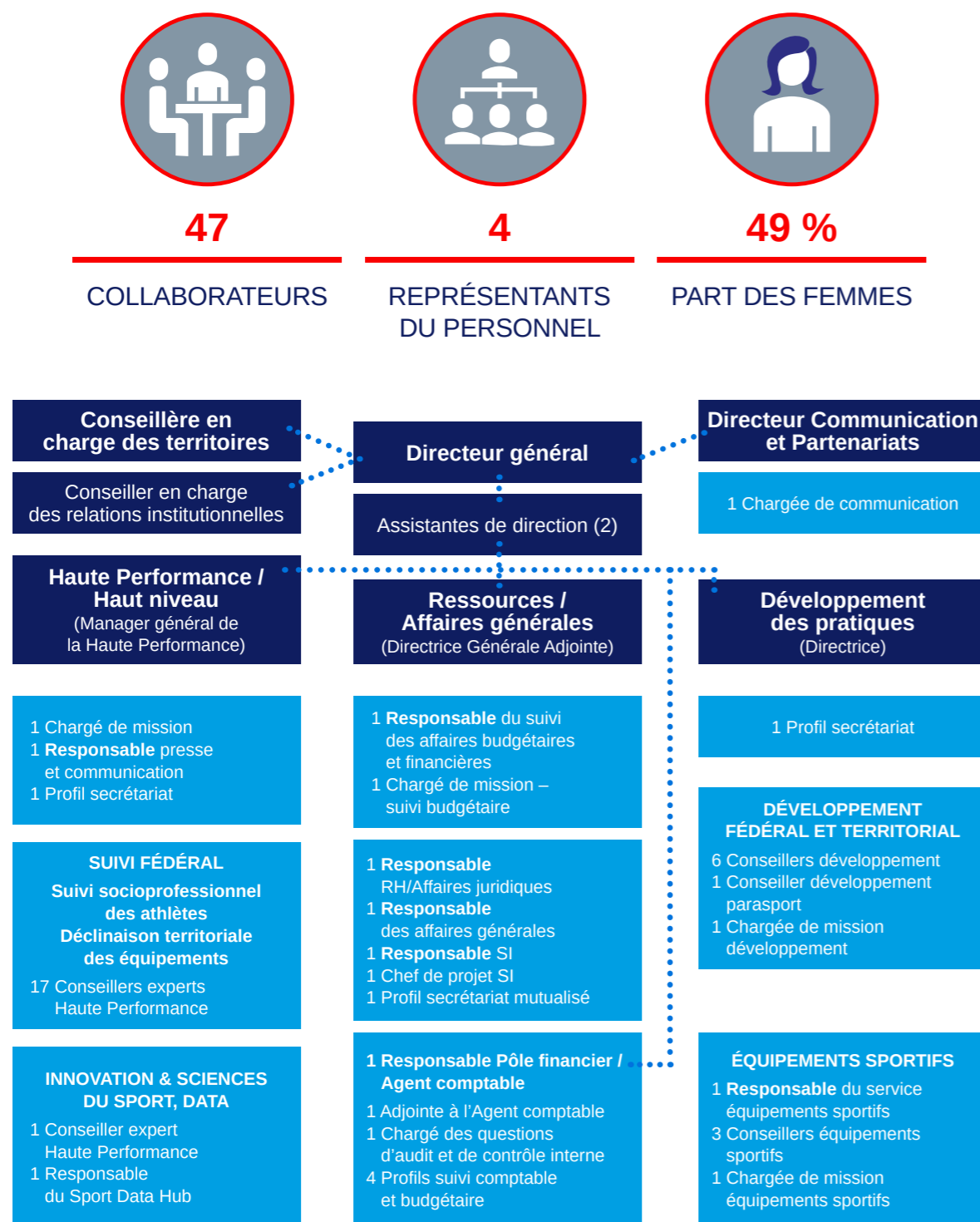
CRÉDIT THOMAS RAFFOUX

CRÉDIT JEAN-PAUL LOYER

NOTRE ÉQUIPE

Afin d'optimiser sa gestion et d'augmenter l'efficacité de ses interventions, l'Agence s'est structurée au cours de l'année 2019 et a continué son développement en 2020. Organisé autour de trois pôles, le GIP se compose au 31 décembre 2020 de 47 collaborateurs dont 3 personnes mises à disposition par le Ministère chargé des Sports. Sur les 47 salariés au 31 décembre, 23 sont des femmes.

À noter que l'Agence a accueilli 4 stagiaires en 2020 et 5 contrats courts. Il a été procédé par ailleurs en 2020 au recrutement de 7 salariés et 2 apprentis.



EXTRAITS BILAN SOCIAL 2020

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

L'année 2020 ne comptabilise aucun accident du travail.

Le service de santé au travail rattaché au groupement (IPAL) a réalisé 2 visites périodiques et 31 visites initiales de salariés. Au cours de l'année 2020, il est dénombré 213 jours d'arrêt maladie, 79 jours de congés maternité et 3 jours de congés de naissance.

Dans le cadre de la crise sanitaire liée à la COVID-19, tous les salariés ont été dotés de masques, gels hydroalcooliques, et des outils permettant le télétravail et la connexion à distance dès le mois de mars 2020.

Améliorations des conditions de travail

L'année 2020 a permis le déménagement de l'Agence dans ses nouveaux locaux, conformément aux orientations du comité interministériel de la transformation publique, permettant l'amélioration du confort de travail des salariés (espaces des bureaux, espaces conviviaux et espaces de réunion).

L'Agence a mis en place une politique de télétravail dans le cadre d'un plan de continuité d'activité puis de reprise d'activités suite à la crise sanitaire (dès mars).

Formations

20 salariés ont bénéficié d'une formation en 2020, dans le cadre de l'organisation de 8 formations différentes :

- Influencer et négocier,
- Gestion des frais de déplacement,
- Bulletin de paie,
- Codification de la paie,
- Règlementation de la paie,
- Formation GBCP,
- Rénovation énergétique des bâtiments,
- Formation Emploi dans les secteurs du sport, animation loisirs, stratégie professionnalisation.

Mise en place d'un baromètre social

Pour la première année de mise en place de ce baromètre social, le taux de participation a été de 79 %.

Des points positifs :

97,6 % des salariés adhèrent en tout ou partie au projet de l'Agence. Plus de 88 % sont en phase avec la stratégie mise en œuvre et 81 % jugent le climat social bon voire très bon. L'ambiance au sein de l'Agence est agréable pour 83,4 % des collègues. 90,5 % des collègues estiment avoir pu pendant le confinement réaliser leurs missions dans de bonnes conditions. Concernant les outils informatiques, plus de 90 % en sont satisfaits. 90,5 % des collègues estiment avoir de bonnes ou très bonnes relations avec leur hiérarchie, et 97,6 % de très bonnes relations avec leurs collègues du service (92,8 % pour les relations interservices). 71,4 % des collègues ont confiance dans l'action des représentants du personnel. 71,4 % indiquent avoir le temps de pratiquer une activité physique ou sportive.

Des pistes d'amélioration :

- Progresser dans la bonne circulation de l'information interservices ;
- Organiser davantage de temps de convivialité dès que les conditions sanitaires le permettront ;
- Continuer à prendre en compte le besoin de ressources humaines complémentaires pour réduire la charge de travail des collègues jugée souvent excessive, et accroître ainsi le sentiment de bien-être au travail ;
- Organiser un temps de travail avec les responsables de service pour mieux cerner les besoins en formation des salariés et faire progresser ainsi le nombre de formations suivies en interne.

PRÉSIDENCE



MICHEL CADOT
Président

DIRECTION GÉNÉRALE



FRÉDÉRIC SANAUR
Directeur Général



AGATHE BARBIEUX
Directrice du Développement



MATHILDE GOUGET
Directrice Générale Adjointe



CLAUDE ONESTA
Manager Général Haute Performance



ANDRÉ JAFFORY
Directeur de la Communication et des Partenariats



VALÉRIE SAPLANA
Responsable du service des équipements



JÉRÔME RODRIGUEZ
Responsable du service financier et Agent comptable



YOUSSEF HALAOUA
Conseiller en charge des relations institutionnelles



ANNE-LISE QUIOT
Conseillère en charge des territoires



CATHERINE OSCHNER
Assistante de direction



ÉMILIE KOENIG
Chargée de mission en communication



MARIE-ÉLISE GOZARD
Assistante de Direction

RESSOURCES & AFFAIRES GÉNÉRALES



MATHILDE GOUGET
Directrice Générale Adjointe



PHILIPPE CARON
Responsable du suivi des affaires financières et budgétaires



BENOÎT ZEDET
Chef de projet des systèmes d'information



ISABELLE BEATO
Chargée des Affaires générales & suivi budgétaire - Assistante de prévention



FLORENCE CIVET
Responsable Ressources Humaines & Affaires juridiques



PRÉNOM NOM
Chargé de mission budgétaire



ALEXANDRE DESHAIES
Chef de projet maîtrise d'ouvrage en système d'information



KALA IBRAHIM
Secrétaire Ressources Humaines & Affaires générales

AGENCE COMPTABLE & SERVICES FINANCIER



JÉRÔME RODRIGUEZ
Responsable du service financier & Agent comptable



YASMINE BEAU-TRICÉRI
Adjointe de l'Agent comptable



THOMAS NOWACKI
Chargé du contrôle interne & gestion polyvalente



AGNÈS MONTARNAL
Chargée de gestion financière



YOANN PELLETIER
Responsable de la comptabilité générale



JEAN-PASCAL BRODA
Chargé de gestion financière



ALEXANDRE BASSUEL
Assistant comptable

HAUTE PERFORMANCE & HAUT NIVEAU



CLAUDE ONESTA
Manager Général Haute Performance



CLAIRE AUGROS
Conseillère Stratégie & Budget



ODILE COLLARD
Coordinatrice administrative & financière



PAULINE LAMBERTINI
Presse / Communication



MAUD EHRlich-COUTURIER
Secrétaire administrative



MONIQUE AMIAUD
Conseillère Experte



FRANK BIGNET
Conseiller Expert



CORINNE CALLON
Conseillère Experte



BRIGITTE DEYDIER
Conseillère Experte



BENOÎT DUPIN
Conseiller Expert



LIONEL GONDRAN
Conseiller Expert



PHILIPPE GRAILLE
Conseiller Expert



ARNAUD LITOU
Conseiller Expert



PATRICE MENON
Conseiller Expert



MAGUY NESTORET
Conseillère Experte



SÉBASTIEN SOBCZAK
Conseiller Expert



YANNICK SZCZEPANIAK
Conseiller Expert



ÉRIC SRECKI
Conseiller Expert



LAURENT BEZEAU
Conseiller Expert



GUILLAUME MARTINETTI
Responsable Sport Data Hub



BENJAMIN BAELE
Chargé de mission



BAPTISTE COUPLAN
Assistant

DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES



AGATHE BARBIEUX
Directrice du Développement



JULIEN FRESLON
Conseiller Développement



YACINE MEDJAHED
Conseiller Développement



OLIVIA LAOU
Chargée de mission Développement



VIRGINIE LAMOTTE
Conseillère Développement



BENOÎT GALLET
Conseiller Développement



MICHAËL POUILLARD
Conseiller Développement



PAULINE AUGE
Conseillère Développement



MARGOT NAULIN
Assistante Développement des pratiques



LYSIANE DEBAR
Secrétaire administrative



VALÉRIE SAPLANA
Responsable du service des équipements



DÉBORA SICSIK
Conseillère équipement



MARIE RENAUD
Chargée de mission

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS



PIERRE CHASTROUX
Conseiller équipement



GUILLAUME SCHWAB
Conseiller équipement

NOTRE BILAN FINANCIER

Pour la première fois depuis la création de l'Agence, l'exercice 2020 couvre une année pleine. Pour mémoire, l'exercice précédent couvrait la période du 24/04 au 31/12/2019.

Les comptes du groupement, clôturés le 31 décembre 2020, ont été approuvés par le conseil d'administration du 11 mars 2021.

Le solde budgétaire s'est traduit par un excédent de 6,7 M€ qui résulte d'une exécution à hauteur de 290,6 M€ en recettes et 283,9 M€ en dépenses, soit un taux d'exécution de 99 %. Ces dernières se répartissent comme suit :

- 7 M€ pour les frais de structure du groupement,
- 192,7 M€ sur le volet développement des pratiques
- 84,2 M€ sur le volet Haute Performance

En synthèse, pour ce qui est des crédits d'intervention, l'Agence a distribué un montant total de 275 M€ soit près de 24 000 subventions payées.

LES RECETTES : elles sont constituées de financements publics pour 289 M€. Il est aussi à noter le niveau des recettes qui relèvent du mécénat et partenariats et s'élève à 1,6 M€ (CNOSF, CPSF, et COJO).

CNOSF : 200 000 € au titre du dispositif « Impact 2024 », 500 000 € pour l'abondement du fonds de soutien à la production audiovisuelle et 300 000 € pour le fonds de compensation aux fédérations ;

CPSF : 100 000 € au titre du dispositif « Impact 2024 »

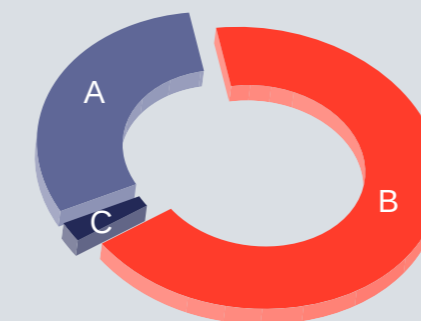
COJO : 500 000 € au titre du dispositif « Impact 2024 »

LA TRÉSORERIE : pour ce qui est de l'exercice 2020, la trésorerie se situe à 127 M€, avec un abondement de 6,7 M€ qui correspond au montant de l'excédent budgétaire. Une partie de cette trésorerie correspond à de la trésorerie fléchée, soit 15,3 M€ contre 37,9 M€ en 2019, qui est gagée par la couverture des restes à payer 2020 et exercices suivants. Le montant de trésorerie « libre » se chiffre toutefois à un niveau satisfaisant de 111,6 M€ contre 82,4 M€ en 2019.

LE NIVEAU DES RESTES À PAYER : au 31/12/2020, ils s'élèvent à 209 M€ (pour mémoire, 237 M€ en 2019), montant qui correspond aux engagements pluriannuels contractés par le groupement. Ces engagements concernent essentiellement des subventions d'équipements (190 M€). À noter que sur le total de ces restes à payer, un montant de 96 M€ correspond aux engagements pris au titre du CNDS.

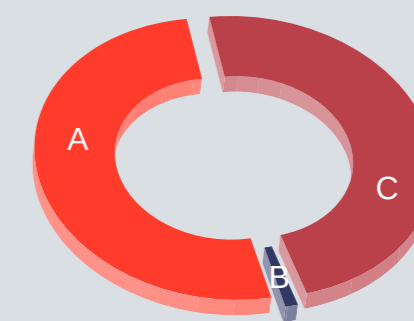
CHIFFRES ARRONDIS EN €	BR-2-2020	EXÉCUTION 2020	TAUX D'EXÉCUTION
Personnel	4 650 000	4 442 201	95 %
Fonctionnement	4 520 000	3 913 448	86 %
Intervention	276 769 682	275 346 501	99 %
Investissement	280 000	236 155	84 %
TOTAL	286 219 682	283 938 305	99 %

TOTAL DES DÉPENSES



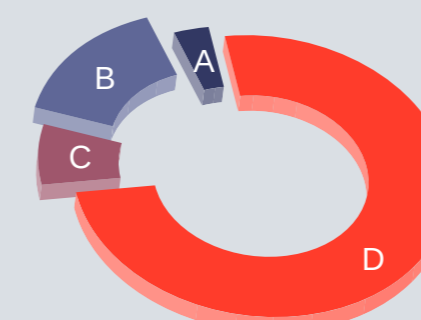
A Haute Performance	30 %
B Développement des pratiques	68 %
C Frais de fonctionnement	2 %
TOTAL	283,9 M€

TOTAL DES RECETTES



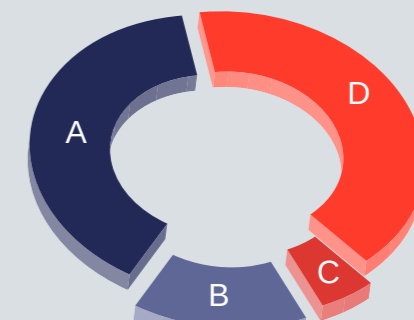
A Subvention Ministère	51 %
B Ressources propres	1 %
C Fiscalité affectée	48 %
TOTAL	290,6 M€

DÉPENSES AU TITRE DE LA HAUTE PERFORMANCE



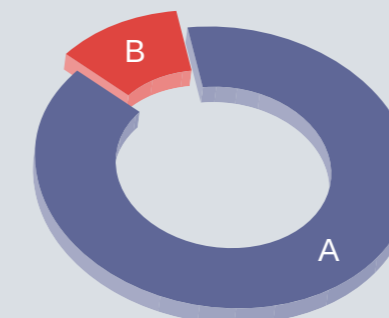
A Optimisation de la performance	3 %
B Soutien aux athlètes	15 %
C Déclinaison territoriale	7 %
D Soutien aux fédérations	75 %

DÉPENSES AU TITRE DU DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES (CP)



A Projets sportifs fédéraux (PSF)	39 %
B Contrats de développement avec les fédérations	15 %
C Autres dispositifs nationaux (Impact 2024, Aisance aquatique, ...)	5 %
D Projets sportifs territoriaux (dont emploi)	41 %

DÉPENSES AU TITRE DES SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENTS (AE)



A Développement des pratiques	89 %
B Haute Performance	11 %

L'ÉVOLUTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION EN 2020

Moderniser, en lien avec les utilisateurs, nos systèmes d'information, constitue un axe indispensable pour étendre notre action, améliorer la qualité des services proposés à nos usagers et partenaires et être efficaces dans les dispositifs portés.

- » **Déploiement des adaptations des outils Le Compte Asso et Osiris** en lien étroit avec la Direction chargée de la vie associative (DJEPVA) et la Direction du numérique (DNum) pour permettre aux fédérations d'instruire les demandes de subventions de leurs structures affiliées dans le cadre des projets sportifs fédéraux (PSF) mais aussi pour outiller 2 appels à projets nationaux : Impact 2024 et le programme territorial d'accession au haut niveau, ainsi qu'un dispositif territorial complémentaire : le fonds de solidarité ;
- » **Déploiement des évolutions du portail des fédérations sportives (PFS)**, en partenariat avec la Direction des Sports (DS), pour intégrer la nouvelle logique d'intervention de l'Agence au titre des nouveaux contrats de performance ou de développement des pratiques. Le PFS est l'outil de partage d'information, de suivi administratif et financier partagé entre la Direction des Sports, les fédérations et l'Agence qui administre et organise le suivi des contrats annuels ou pluriannuels ;
- » **Adaptation du portail de suivi quotidien du sportif (PSQS)** qui est l'un des outils centraux de l'offre de services du Sport-Data-Hub. L'année 2020 aura permis de faire évoluer le module de suivi socio-professionnel des sportifs pour dématérialiser le processus de validation, d'édition et d'historisation des contrats d'insertions professionnels (CIP) et des contrats d'aide à l'emploi (CAE). A également été engagée la réalisation d'un nouveau module de gestion dématérialisé des aides personnalisées aux sportifs pour outiller les futures campagnes 2021 sur lesquelles interviennent les sportifs, les fédérations, l'Agence et le CNOSF.
- » **Maintenir l'activité de l'Agence dans le contexte particulier de crise sanitaire** : les équipes de l'Agence ont pu assurer une continuité d'activité grâce également aux outils mis à disposition de 100 % des collaborateurs. Malgré le contexte particulier de 2020, les outils attendus ont été livrés dans les délais pour mener notamment les campagnes de subventions. Le déménagement de l'Agence et différentes phase d'études ont également été réalisés ou engagés en vue de la réalisation d'un nouveau site internet, d'une refonte du système d'information relatif aux subventions d'équipements sportifs, d'une nouvelle infrastructure de messagerie et l'utilisation d'outils d'analyse et de visualisation de DATA.



L'AGENCE EN BREF

NOS 8 TEMPS FORTS

2020

DÉCLINAISON TERRITORIALE

DÉBUT 2020

Régionalisation des crédits (équipements de proximité en accès libre) en métropole et en Outre-mer et Corse et préfiguration des conférences régionales du sport.

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

JUIN / DÉCEMBRE 2020

Signature de conventions avec Paris 2024 et validation de la convention avec la Solideo.

FONDS TERRITORIAL DE SOLIDARITÉ

JUIN 2020

Déploiement de ce fonds par l'Agence et le Ministère chargé des Sports.

IMPACT 2024

JUILLET 2020

Lancement de l'appel à projets national, orchestré par l'Agence, Paris 2024, le CNOSF et le CPSF.

GOVERNANCE

16 SEPTEMBRE 2020

Michel CADOT est nommé Président de l'Agence.

AMBITION BLEUE

OCTOBRE 2020

Lancement du programme.

DÉMÉNAGEMENT

18 DÉCEMBRE 2020

L'Agence s'installe à Ivry-sur-Seine pour accueillir tous ses collaborateurs dans le Red Lab.

CERCLE DE LA HP

18 DÉCEMBRE 2020

Annonce des 362 athlètes qui rejoignent le cercle de la Haute Performance.

CRÉDIT JEAN-PAUL LOYER

CHIFFRES CLÉS

DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES



4 994 emplois soutenus pour un montant de 45,4 M€



78 000 enfants sensibilisés avec « J'apprends à nager » et « Aisance aquatique » pour un montant total de 3,45 M€



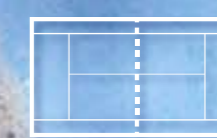
12 976 clubs soutenus pour un montant total de 65,47 M€



55 projets soutenus au titre de l'appel à projets « Impact 2024 » pour un montant total de 1,7 M€



1,5 M€* pour accroître l'exposition de disciplines et événements peu médiatisés, soit un total de 39 projets



230 projets d'équipements sportifs de niveau local financés, pour un montant total de 19,9 M€

*DONT 500 K€ DU CNOSF



31 projets de piscines subventionnés, pour un montant total de plus de 13,4 M€

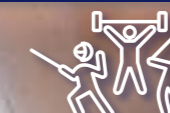


58 projets d'équipements en Outre-mer et Corse financés, pour un montant total de 8 M€

HAUTE PERFORMANCE



59 fédérations aidées, pour un montant total de 56,3 M€



2 504 sportifs de haut niveau visés par les aides personnalisées pour un montant total de 10,5 M€



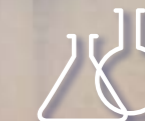
302 athlètes soutenus dans leur insertion professionnelle soit 282 contrats de travail et 20 contrats d'image



496 structures d'accession PPF soutenues, pour un montant total de 4,1 M€



38 projets d'équipements sportifs nationaux dédiés à la HP, pour un montant total de 5 M€



605 000 € investis sur l'accompagnement scientifique et la recherche

CONTRIBUTION DE L'AGENCE AUX POLITIQUES PUBLIQUES DU MINISTÈRE CHARGÉ DES SPORTS

En 2020, l'Agence a contribué à la réduction des inégalités d'accès à la pratique sportive et à la promotion de l'insertion du sport dans les différentes politiques publiques.

LES CRÉDITS DÉCONCENTRÉS DE L'AGENCE AFFECTÉS AUX PUBLICS, TERRITOIRES OU THÉMATIQUES PRIORITAIRES DU MINISTÈRE

L'Agence nationale du Sport doit mener, conformément à ses statuts, une **action résolue de correction des inégalités d'accès à la pratique sportive**. Les territoires où l'offre de pratiques est limitée (quartiers prioritaires de la politique de la ville et zones de revitalisation rurale particulièrement) et où les populations sont les plus éloignées du sport (public féminin, personnes en situation de handicap, public socialement défavorisé, jeunes, etc.) représentent le plus fort potentiel de développement du sport. Dans ce cadre, les crédits déconcentrés de l'Agence (instruits au plan local et dans le cadre des projets sportifs fédéraux) affectés aux publics, territoires ou thématiques prioritaires représentent **125,7 M€ en 2020** (hors financements de Wallis et Futuna, Polynésie française, Corse, territoires qui bénéficient de dispositions particulières).

Part des moyens financiers consacrés à des actions en direction...	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Réalisation
Des personnes en situation de handicap	%	10,3	9,3	8,6 (10,77 M€)
Des jeunes filles et des femmes	%	16,4	13,2	11,3 (14,22 M€)
Des territoires socialement défavorisés / total des moyens mobilisés	%	52,5	53,8	52,9 (66,46M€)
De la professionnalisation du mouvement sportif	%	38	40,0	36,6 (45,96M€)
Du sport santé / total des moyens mobilisés	%	13,5	12,4	12 (15,05 M€)

Source des données : Base de données OSIRIS (2020) hors financements Corse, Wallis et Futuna et Polynésie française, territoires qui bénéficient de dispositions particulières.

LE SOUTIEN DE L'AGENCE AU « SPORT-SANTÉ »

LES SUBVENTIONS AUX PROJETS DE FONCTIONNEMENT

L'Agence nationale du Sport a fait du soutien au développement de projets en faveur du « sport - santé » dans le cadre de la part territoriale une priorité. En 2020, il a ainsi été demandé aux acteurs territoriaux de soutenir les actions :

- de préservation de la santé par le sport en lien avec les priorités de développement définies par les fédérations,
- partenariales et en réseau avec les Agences régionales de santé (ARS),
- au titre des plans régionaux « Sport, Santé, Bien-être » qui fixent le cadre privilégié d'une intervention de qualité pour toutes et tous et à tous les âges de la vie,
- relatives au « sport sur ordonnance » qui doivent permettre aux associations sportives d'intensifier, en liaison avec les collectivités et avec l'appui coordonné des DRAJES et des ARS, leur implication dans l'encadrement des patients atteints d'affection de longue durée (ALD),
- qui favorisent l'implication dans l'opération « sentez-vous sport » coordonnée par le CNOSEF.

En 2020, l'Agence nationale du Sport a attribué, au titre de la part territoriale, **15,05M€** (contre 14,4 M€ en 2019), soit 11,8 % de la part territoriale globale [125 707 988 €] aux structures développant des actions en faveur du « Sport – santé », ce qui a permis la réalisation de près de 5 500 actions.

LES SUBVENTIONS DÉDIÉES AUX ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Par ailleurs, au titre du financement d'équipements sportifs, l'Agence nationale du Sport a financé, en 2020, **46 projets de parcours de santé et d'équipements** destinés aux activités de forme et de santé pour un montant global de 1,78 M€ dans le cadre du financement des équipements de proximité en accès libre en territoires carencés ainsi qu'en Outre-mer et Corse. En Outre-mer, **5 projets**, financés à hauteur de **310 580 €**, sont importants localement, car ces équipements sont destinés à lutter notamment contre l'obésité et les maladies chroniques comme le diabète et les maladies cardio-vasculaires.



CRÉDIT KMSP

LES CRÉDITS 2020 DÉDIÉS AUX TERRITOIRES ULTRAMARINS

LES SUBVENTIONS AUX PROJETS DE FONCTIONNEMENT

En 2020, l'Agence nationale du Sport a attribué à des territoires ultramarins, au titre de la part territoriale, 15,31M€ (contre 12,5 M€ en 2019), soit 11,9 % de la part territoriale globale [128 821 123 €], répartis comme suit :

Guadeloupe	2 156 921 €	Nouvelle-Calédonie	1 652 835 €
Guyane	1 655 410 €	Polynésie française	1 253 335 €
Martinique	2 145 892 €	Wallis et Futuna	384 465 €
La Réunion	4 341 820 €	Saint-Pierre-et-Miquelon	385 177 €
Mayotte	1 343 146 €		–
SOUS-TOTAL ROM	1 343 146 €	SOUS-TOTAL COM	3 675 812 €
TOTAL 2020	15 318 371 €		
PT 2020	128 281 123		
%	11,9 %		

À ces crédits alloués au plan territorial s'ajoutent les crédits alloués dans le cadre d'appels à projets nationaux : 135 000 € dans le cadre de l'appel à projets « Impact 2024 » et 78 000 € dans le cadre de l'appel à projets Aisance aquatique.

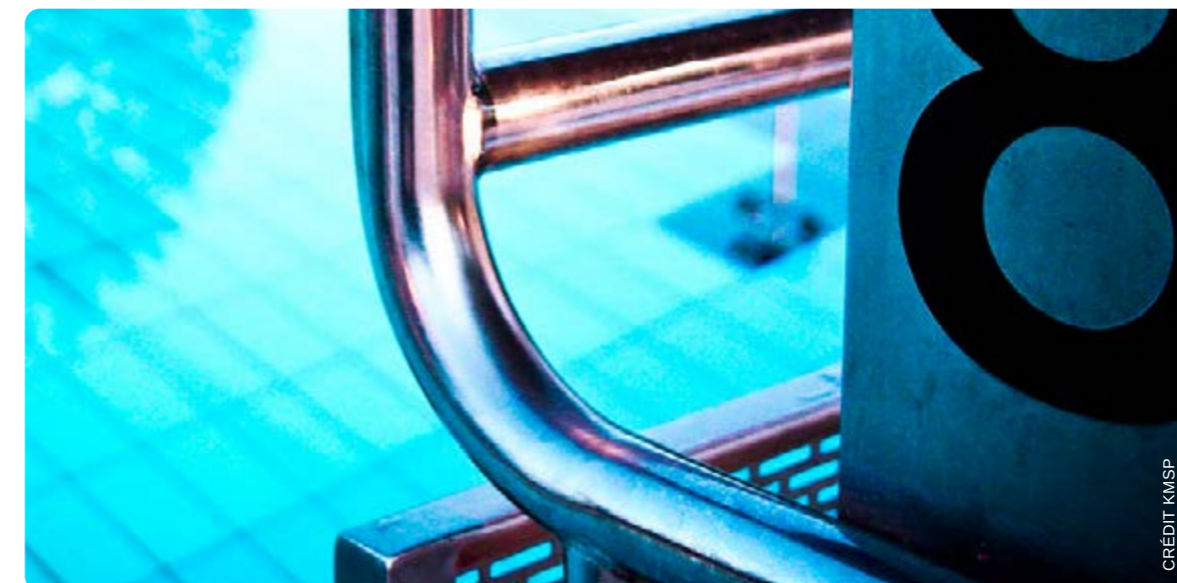
LES SUBVENTIONS DÉDIÉES AUX ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Dès 2019, la poursuite, jusqu'en 2022, du programme pluriannuel de développement des équipements sportifs en Outre-mer a été validée par le Conseil d'administration de l'Agence. Celui-ci permet de répondre aux termes des contrats de convergence et de transformation (CCT) conformément à la mise en œuvre de la loi pour l'égalité réelle.

En 2020, la répartition de l'ensemble des investissements, toutes enveloppes confondues, a été la suivante :

Territoire	Crédits Régionalisés Env OM 2020	Crédits nationaux Env OM 2020	Env. Plan Aisance Aquatique	Env. Nationale Haute Performance	Total Campagne 2020	Projets étiquetés CCT 2020
La Réunion	400 000 €	200 000 €		109 000 €	709 000 €	709 000 €
Mayotte	400 000 €	280 000 €			680 000 €	680 000 €
Guadeloupe	350 000 €	- €		135 000 €	485 000 €	1 185 000 €
Guyane	522 000 €	480 000 €	200 000 €		1 202 000 €	1 202 000 €
Martinique	350 000 €	350 000 €			700 000 €	700 000 €
Nouvelle-Calédonie	360 000 €	337 000 €	500 000 €	37 000 €	1 234 000 €	- €
Polynésie française	200 000 €	500 000 €			700 000 €	- €
Saint-Pierre-et-Miquelon	98 072 €	- €			98 072 €	98 072 €
Wallis et Futuna	- €	500 000 €			500 000 €	- €
Saint-Martin	- €	800 000 €			800 000 €	100 000 €
TOTAL	2 680 072 €	3 447 000 €	700 000 €	281 000 €	7 108 072 €	4 674 072 €

Ainsi en 2020, l'Agence a subventionné en **Outre-mer des projets d'équipements sportifs** à hauteur de **7 108 072 €** toutes enveloppes confondues. Parmi les dossiers subventionnés, on peut noter le subventionnement à hauteur de 200 000 € du projet de construction d'une piscine flottante en mer à Koumac en Nouvelle-Calédonie dans le cadre du Plan Aisance aquatique. Au titre de l'enveloppe **Haute Performance**, **135 000 €** ont été attribués au Centre de ressources, d'expertise et de performance sportives (**CREPS**) **Antilles-Guyane** pour la réalisation de deux espaces polyvalents de préparation physique et de récupération. Dans le cadre des crédits régionalisés créés en 2020 par l'Agence, on peut également noter les deux projets portés par le **comité de rugby de la Réunion** pour l'acquisition de matériels lourds fédéraux et d'équipements mobiles pour un montant total attribué de **98 044 €**.



CRÉDIT KMSP

LES CRÉDITS DÉDIÉS À LA PROMOTION DE L'ÉTHIQUE DANS LE SPORT ET À LA PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

L'Agence soutient des actions en faveur de la lutte contre toutes formes de discrimination, contre le harcèlement et les violences sexuelles dans le sport, contre les incivilités, regroupées sous une même thématique intitulée « **Développement de l'éthique et de la citoyenneté** ».

En 2020, près de 9,77M€ auront été attribués à des associations menant des actions sur ces thématiques répartis comme suit :

PST – Lutte contre toute discrimination	389 927 €	3,8 %
PST – Lutte violence et incivilités	419 117 €	4,1 %
PST – Lutte harcèlement et violences sexuelles	514 388 €	10,0 %
PST – valeur du sport et fair play	1 032 329 €	71,8 %
PSF – Développement de l'éthique et de la citoyenneté	7 416 714 €	100 %
TOTAL	9 772 475 €	100 %

LES CRÉDITS DÉDIÉS À LA PROMOTION DE L'ÉGALITÉ FEMMES HOMMES

Le développement du sport pour tous nécessite un soutien renforcé aux actions visant les publics les plus éloignés de la pratique et les territoires carencés. Ainsi, l'Agence nationale du Sport apporte-t-elle un soutien particulier aux projets à destination de publics prioritaires, notamment le **public féminin**.

Au regard de la baisse de la part des crédits en faveur des femmes et des jeunes filles en 2020, il a été demandé, notamment dans le cadre des projets sportifs fédéraux (PSF) en 2021, de porter une attention particulière aux actions développées en la matière. Ainsi, les fédérations doivent-elles veiller à augmenter de +25 % les crédits dédiés à cette thématique (ce qui correspond à l'augmentation du montant global des crédits PSF de 2020 à 2021 [63,4M€ en 2020 / 81,4M€ en 2021]).

	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Réalisation
Moyens financiers consacrés à des actions en direction des jeunes filles et des femmes / total des moyens mobilisés (%)	16, %	13,2 %	11,3 %

LES CRÉDITS DÉDIÉS À LA JEUNESSE

À compter de 2020, l'Agence reprend le soutien financier aux fédérations sportives, dont les fédérations sportives scolaires et universitaires, au plan national. Ce soutien a représenté en 2020 un montant de **2 287 333 €**, répartis comme suit :

Contrats de développement 2020

Fédération française Sport Universitaire	860 000 €
U.G.S.E.L.	157 333 €
Union Nationale des Clubs Universitaires	90 000 €
Union Nationale Sport Scolaire	930 000 €
Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré	250 000 €
TOTAL FF scolaires et universitaires	2 287 333 €

Outre ces dépenses budgétaires, les crédits de l'Agence nationale du Sport au plan territorial attribués à des actions menées en faveur des jeunes (mineurs, collégiens et élèves du primaire) représentaient, en 2020, **32,29 M€** (dont 3,36 M€ pour les seules fédérations scolaires et universitaires), soit **25,7 %** de ses crédits d'intervention déconcentrés (hors Corse, Polynésie française et Wallis et Futuna). La répartition 2020 est la suivante :

Part Territoriale 2020

Fédération française Sport Universitaire	116 825 €
U.G.S.E.L.	129 175 €
Union Nationale des Clubs Universitaires	269 650 €
Union Nationale Sport Scolaire	1 354 854 €
Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré	1 491 532 €
Autres fédérations dont actions en faveur des mineurs	28 932 290 €
TOTAL FF scolaires et universitaires	32 294 326 €
%	25,7 %

Par ailleurs, l'Agence a organisé, en 2020, un appel à projets national « Aisance aquatique » (cf. supra) qui consiste à accompagner la formation d'enseignants à l'Aisance aquatique.

Ainsi, **700 K€** ont été attribués à des projets avec un objectif de former près de **2 000 formateurs et instructeurs**, dont environ 600 enseignants et cadres de l'éducation nationale, au bénéfice de près de **9 000 enfants**.

LES CRÉDITS DÉDIÉS À L'INCLUSION PAR LE SPORT

Les crédits alloués au titre de l'inclusion par le sport dans les quartiers populaires s'élevaient en 2020 à **58,07 M€** répartis comme suit :

- soutien aux projets des associations sportives locales (pour 40,03 M€ dont 17,47 M€ d'aides à l'emploi),
- constructions et rénovations d'équipements sportifs (18,04 M€ toutes enveloppes confondues en métropole et en Outre-mer).

S'ajoute à ce montant celui dédié au financement de projets pour les personnes en situation de handicap par les associations sportives locales (10,77 M€) et d'accessibilité des équipements sportifs (940 200 €).



LES CRÉDITS DÉDIÉS À DES ACTIONS CONCOURANT À LA POLITIQUE DE LA VILLE

L'Agence nationale du Sport a ainsi consacré une partie de ses crédits au soutien à des actions relevant de la politique de la ville, pour un montant de **35,51 M€** en 2020 : soutien aux projets des associations sportives locales et soutien à l'emploi sportif qualifié (près de 1 800 emplois sur les 5 000 interviennent en QPV pour 17,47 M€) et constructions et rénovations d'équipements sportifs (18,04 M€).

Parmi les **352 dossiers retenus** en 2020 toutes enveloppes confondues, 96 dossiers concernent des projets situés dans une commune comprenant un ou plusieurs QPV pour un montant de subventions attribuées de 18,04 M€, dont 11 dossiers situés dans ou à proximité de QPV ultracarencés pour un montant total de subventions de 1,88 M€.



LA HAUTE PERFORMANCE

CREDIT KMSP

NOTRE FEUILLE DE ROUTE



FAITS MARQUANTS 2020

COVID-19

Création et coordination par le Ministère chargé des Sports d'une cellule de crise quotidienne à laquelle participe le pôle HP de l'Agence. Toutes les compétitions organisées sur le sol français sont progressivement annulées, les déplacements à l'étranger supprimés, les équipes et athlètes s'entraînant à l'étranger sont rapatriés. L'INSEP et l'ensemble des établissements ferment.

HN dans les CREPS

Cadrage du projet de transfert du HN dans les CREPS et OPE, entériné le 29/10/2020.

JUILLET

Démarrage du projet d'optimisation de la performance dans le champ des Sciences du Sport et signature d'une convention tripartite Sport Data Hub (SDH) entre l'Agence, l'INSEP et le Ministère chargé des Sports.

OCTOBRE

Fonds territorial de solidarité de 2 M€ mobilisé en soutien aux structures d'accession.

DÉCEMBRE

En application de la Circulaire PM 6166-SG du 6 mai 2020 (mesures d'adaptation des règles concernant les subventions publiques, suite à la crise sanitaire liée au Covid-19), les subventions allouées au titre des contrats de performance 2020 des fédérations et non consommées du fait de la pandémie de COVID-19, peuvent exceptionnellement être reportées sur 2021. Les fédérations souhaitant bénéficier de ce dispositif devaient transmettre une déclaration sur l'honneur avant le 4 décembre 2020.

2019
DÉCEMBRE

JANVIER

FÉVRIER

MARS

AVRIL

MAI

JUIN

JUILLET

AOUT

SEPTEMBRE

OCTOBRE

NOVEMBRE

DÉCEMBRE

2021
JANVIER

Report des JOP de Tokyo en 2021

Report du projet de Maison de la Haute Performance (MHP)

JUIN 2020

Campagne d'aides personnalisées (AP) exceptionnelles aux athlètes fortement impactés par le contexte de pandémie COVID-19.

CONFINEMENT 1

Tous les athlètes (y compris les sportifs de Haut Niveau (SHN) listés) stoppent l'entraînement et respectent un confinement strict de 3 mois.

... À partir de MAI-JUIN

Reprise graduelle selon les disciplines de l'entraînement et sous contrôle médical spécifique.

7 OCTOBRE

Lancement du plan stratégique HP « Ambition bleue ».

DÉCEMBRE

Signature de deux projets de recherche significatifs sur le parasport avec Garches et CARE Grand-Est.

18 DÉCEMBRE

Publication de la liste des athlètes du « Cercle Haute Performance ».

Dès l'apparition de l'épidémie, début 2020, l'Agence a travaillé en étroite collaboration avec la Direction des Sports, le Cabinet de la Ministre et l'ASDTN. La première phase a nécessité d'identifier toutes les compétitions qui allaient être impactées à court et moyen terme, pour l'ensemble des fédérations, puis d'identifier les sportifs et de soutenir leur pratique de haut niveau.

Une réunion hebdomadaire a permis les échanges sur ce dimensionnement et les problématiques engendrées, particulièrement sur les sportifs préparant les Jeux olympiques et paralympiques de Tokyo en juillet-août 2020. Une deuxième réunion hebdomadaire permettait à l'ensemble des acteurs du sport ...

... (AMF, France Urbaine, Liges professionnelles, CoSMos etc.) de s'exprimer et de réagir aux annonces et contraintes sanitaires, dans une volonté commune de permettre aux sportifs de haut niveau une pratique à la hauteur de leurs exigences. Pour prendre en compte les dérogations aux limitations de déplacements internationaux de la fin d'année 2020, une double validation du motif impérieux des déplacements des équipes de France a été instaurée. L'Agence a donné une validation sur le motif impérieux de la compétition et en fonction du niveau des sportifs concernés.

LA COVID ET SES CONSÉQUENCES SUR LES SPORTIFS

NOTRE FEUILLE DE ROUTE

LES GRANDS DISPOSITIFS HAUTE PERFORMANCE

UN SOUTIEN AUX FÉDÉRATIONS

56,3 M€*



Pour accompagner les fédérations dans le financement et la mise en œuvre de leur projet de performance, dans une logique partenariale de confiance.

UN SOUTIEN INDIVIDUALISÉ AUX ATHLÈTES

11,6 M€



Pour permettre aux athlètes de s'investir pleinement dans leur préparation sportive, sécuriser leurs conditions de vie et faciliter l'organisation de leur formation initiale et continue.

L'OPTIMISATION DE LA PERFORMANCE

2,5 M€*



Pour incuber des initiatives transverses et mutualisées au service de la performance sportive (Sport Data Hub, Maison de la Haute Performance, Sciences du sport...)

DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS NATIONAUX HP

5 M€*



Pour poursuivre le renouvellement des matériels lourds et d'optimisation de la performance.

Les projets visant des publics HP et avec un impact direct sur la performance sont priorités.

UNE DÉCLINAISON TERRITORIALE

4,9 M€



Pour financer l'accession au sport de haut niveau et préparer le transfert du HN dans les CREPS et OPE.

LE PROGRAMME PARALYMPIQUE

LE SUIVI RÉGLEMENTAIRE DU SPORTIF DE HAUT NIVEAU

(PPF, mise en liste des sportifs, reconnaissance des disciplines de haut niveau)

GESTION RH DE LA PERFORMANCE

3 AXES TRANSVERSAUX

UNE NOUVELLE VISION POUR UNE NOUVELLE AMBITION

La France, après avoir beaucoup inspiré les modèles d'organisation du sport dans le monde, se trouve aujourd'hui distancée par de nombreux pays qui ont su faire évoluer leur modèle, le questionner en sachant aujourd'hui l'ajuster de manière permanente.

Le constat d'une stagnation des résultats internationaux des sportifs français depuis plusieurs décennies, et l'ambition d'être au rendez-vous olympique et paralympique de 2024, avaient été les événements déclencheurs de la création de l'Agence.

Après une phase de constat, d'analyse de la concurrence internationale, de reprise et de restructuration des dispositifs (réorganisation des périmètres d'intervention, changement de paradigme dans le dialogue avec les fédérations, sortie de la logique d'appels à projets...) initiés en 2019 et poursuivis en 2020, l'heure est venue de proposer un plan de transformation ambitieux pour le sport français.

Le Pôle Haute Performance de l'Agence a travaillé pendant 18 mois à l'élaboration d'une stratégie de transformation du sport de haut niveau pour engager la France dans une culture du résultat et de la performance durable à destination des JOP de Paris 2024 : passer d'une obligation de moyens à une obligation de performance, passer d'un service normé à un service expertisé.

Ambition Bleue

Le plan stratégique Ambition Bleue développe le nouveau modèle français du sport de haut niveau et de Haute Performance piloté par l'Agence.

Les constats qui alimentent le diagnostic de l'existant ont été les suivants :

- un périmètre du haut niveau trop large, et un segment « Haute Performance » non adressé de manière spécifique, - un empilage de dispositifs et des subventions peu ciblées,
- l'absence de lien entre les moyens mis en œuvre et la performance des athlètes,
- une stagnation des résultats sportifs français, - une forte progression de la concurrence.

Les grands axes de la stratégie de Haute Performance portée par l'Agence sont les suivants :

- préserver les étapes nécessaires au parcours vers la performance et le haut niveau;
- identifier les acteurs du haut niveau pour construire les services spécifiques à chaque strate ;



CRÉDIT KIVSP

NOTRE FEUILLE DE ROUTE

- engager de nouveaux investissements destinés à la Haute Performance et coordonner les financeurs, notamment privés, du haut niveau afin de réserver un budget spécifique à la Haute Performance ;
- accélérer la transformation digitale des outils relatifs à la Haute Performance ;
- investir sur la data et en faire une priorité de cette stratégie ;
- accompagner les fédérations dans leurs stratégies de performance fédérales afin d'identifier les zones de bénéfices marginaux : sport scientifiques, data, accompagnement psychologique, analyse vidéo, ...
- coordonner et animer l'ensemble des acteurs du haut niveau et de la Haute Performance ;
- réorganiser le sport de haut niveau dans les territoires en s'appuyant principalement sur les CREPS et Organismes Publics Équivalents (OPE) et la création des Maisons Régionales pour les sportifs de haut niveau offrant des services à 360°.

L'état des lieux réalisé par les services de l'Agence démontre :

- une nécessaire évolution réglementaire de la délégation du parasport ;
- des moyens financiers et humains inadaptés face à la concurrence internationale ;

- une faible représentativité sur les épreuves paralympiques accompagnée d'un faible ratio sélectionnés / médaillés.

La stratégie Haute Performance de l'Agence, qui intègre pleinement les spécificités du parasport et du paralympisme, comprend les axes d'actions spécifiques suivants :

- faire émerger les champions de demain par le développement de la pratique sportive des personnes en situation de handicap ;
- structurer la performance paralympique en renforçant l'expertise de l'encadrement, l'individualisation du suivi et le rapprochement des cellules de performance avec les équipes de France;
- créer une cellule transversale « parasport / paralympique » au sein de l'Agence.



UN CHANGEMENT DE PARADIGME DANS LES MOYENS INVESTIS

Sur le plan de l'allocation des moyens, cette stratégie se traduit par la volonté de passer d'une situation de dépendance au financement public à un accompagnement partenarial, d'une logique de la demande et du saupoudrage à une logique d'investissement : cibler et objectiver l'utilisation des fonds publics au service de la performance, et faire des choix stratégiques. La nouvelle

gouvernance donne la possibilité au Manager Général de la Haute Performance d'effectuer ces choix dans un cadre défini, sous contrôle du Conseil d'Administration : vote des critères d'intervention en amont, décisions en délibération dans le respect du règlement intérieur et financier, et points d'information rendant compte des actions réalisées et des moyens investis.

Le cercle Haute Performance

La création d'une liste des athlètes du Cercle Haute Performance incarne la mise en place d'une culture du ciblage et du traitement différencié sur-mesure, à même de traiter les priorités et les singularités inhérentes à la Haute Performance. Nouvelle strate dans le dispositif du haut niveau, le Cercle de Haute Performance se veut au service de chaque athlète et entraîneur et vient en supplément de l'organisation actuelle du haut niveau.

- La liste du Cercle Haute Performance est une photographie à l'instant T ;
- L'identification des athlètes concernés permettra un meilleur ciblage des investissements priorités par l'Agence ;

- La liste n'est pas figée. Il est possible de l'intégrer ou d'en sortir à tout moment en fonction des performances réalisées ou des événements jalonnant la carrière des athlètes ;
- Les staffs qui encadrent les athlètes du Cercle Haute Performance auront aussi accès à des services Haute Performance ;
- Un conseil stratégique du Cercle Haute Performance réunira des conseillers experts de l'Agence et des personnalités qualifiées. Il aura pour charge d'analyser les performances réalisées et d'arbitrer les flux d'entrées et de sortie du Cercle.

Issus de **31 fédérations olympiques et paralympiques**, d'été et d'hiver, **362 athlètes** intègrent fin 2020 la première liste du Cercle Haute Performance. La constitution de cette première liste repose sur des critères factuels en lien avec les performances réalisées ces 4 dernières années, par les athlètes français, dans les compétitions internationales majeures.

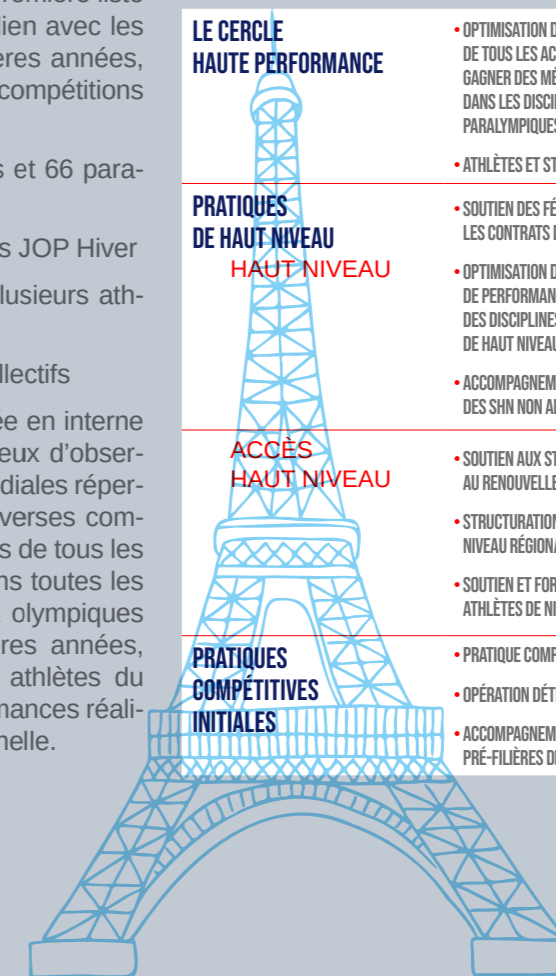
- 362 athlètes, dont 296 olympiques et 66 paralympiques
- 321 pour les JOP Été et 41 pour les JOP Hiver
- 31 fédérations possèdent un ou plusieurs athlètes dans le CERCLE HP
- 26 sports individuels et 5 sports collectifs

Cette liste a tout d'abord été élaborée en interne par l'Agence après un travail minutieux d'observation des banques de données mondiales répertoriant tous les résultats dans les diverses compétitions internationales. Les résultats de tous les athlètes français ont été extraits, dans toutes les disciplines au programme des Jeux olympiques et paralympiques, sur les 4 dernières années, permettant ainsi de déterminer les athlètes du Cercle A ou B sur la base des performances réalisées de façon régulière ou occasionnelle.

LE NOUVEAU MODÈLE

Structuration du sport de haut niveau & Haute Performance par l'agence.

LE CERCLE HAUTE PERFORMANCE	<ul style="list-style-type: none"> • OPTIMISATION DU PROJET DE PERFORMANCE DE TOUS LES ACTEURS SUSCEPTIBLES DE GAGNER DES MÉDAILLES ET DES TITRES DANS LES DISCIPLINES OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES. • ATHLÈTES ET STAFFS CATÉGORIES A, B, C.
PRATIQUES DE HAUT NIVEAU	<ul style="list-style-type: none"> • SOUTIEN DES FÉDÉRATIONS PAR LES CONTRATS DE PERFORMANCE. • OPTIMISATION DU PROJET DE PERFORMANCE DES FÉDÉRATIONS GÉRANT DES DISCIPLINES RECONNUES DE HAUT NIVEAU. • ACCOMPAGNEMENT SOCIO-PROFESSIONNEL DES SHN NON ADMIS EN SECTEUR HP.
ACCÈS HAUT NIVEAU	<ul style="list-style-type: none"> • SOUTIEN AUX STRUCTURES PPF CONTRIBUANT AU RENOUELEMENT DES ÉLITES. • STRUCTURATION DE LA PRATIQUE DE HAUT NIVEAU RÉGIONAL. • SOUTIEN ET FORMATION DES MEILLEURS ATHLÈTES DE NIVEAU RÉGIONAL.
PRATIQUES COMPÉTITIVES INITIALES	<ul style="list-style-type: none"> • PRATIQUE COMPÉTITIVE INITIALE DES CLUBS. • OPÉRATION DÉTECTION DES JEUNES TALENTS ; • ACCOMPAGNEMENT DES STRUCTURES PRÉ-FILIÈRES DE HAUT NIVEAU.



NOTRE FEUILLE DE ROUTE

La liste ainsi élaborée a ensuite été proposée aux Directeurs Techniques Nationaux des fédérations concernées pour échange et validation. Cette phase de concertation a également permis de faire le point sur l'actualité des athlètes concernés et de mieux appréhender leurs situations et leurs besoins, pour construire, en lien avec les fédérations, les bases d'un accompagnement plus singulier.

Le principe d'une liste C, identifiant les athlètes en devenir à potentiel exceptionnel (mais dont les performances n'ont pas encore été atteintes) est posé, mais reste à préciser dans ses modalités :

comment capturer l'expertise et l'intuition des entraîneurs, tout en garantissant une forme d'objectivité, nécessaire lorsqu'il s'agit d'établir une liste ouvrant à des services renforcés ?

L'apport de la data, notamment dans le cadre du projet « médaillabilité » en cours avec l'INSEP (couloirs de performance, écart à la médaille...), permettra d'éclairer et d'étayer ces arbitrages.



SANS ATTENDRE, AMBITION BLEUE ENTRE EN ACTION !

Dans la foulée de la réunion de présentation d'Ambition Bleue aux fédérations qui s'est tenue le 8 octobre 2020, plusieurs temps forts ont été organisés pour marquer le lancement d'Ambition Bleue :

1. Un séminaire dédié aux sciences du sport qui a regroupé, du 28 au 30 octobre, des acteurs de la Haute Performance de divers horizons. Ce premier atelier de travail avait pour thème l'optimisation de l'accompagnement scientifique des sportifs du Cercle Haute Performance.
2. Une visioconférence, qui a réuni le 29 octobre, quelques grands noms du sport français, entraîneurs et athlètes, pour échanger sur le nouveau modèle du sport de haut niveau. **Leur partage d'expérience est une vraie plus-value dans la mise en œuvre d'AMBITION BLEUE.**

LE SOUTIEN AUX FÉDÉRATIONS

LES CONTRATS DE PERFORMANCE

L'Agence nationale du Sport finance **les fédérations sportives agréées** par le Ministère chargé des Sports, **déléguaires d'au moins une discipline inscrite au programme des JOP et/ou d'une discipline reconnue de haut niveau.**

Le rôle de l'Agence est d'investir stratégiquement les moyens confiés par l'État afin de maximiser la performance des athlètes français lors des grandes échéances sportives internationales et d'accompagner les fédérations concernées dans la mise en œuvre de leur projet.

La France a pour ambition d'élever de manière significative son niveau de performance d'ici 2024 à l'occasion des Jeux olympiques et paralympiques (JOP) de Paris. Cet objectif repose essentiellement **sur les fédérations olympiques et paralympiques**. Pour autant, l'Agence souhaite associer à cette dynamique les fédérations reconnues de haut niveau en leur permettant d'élever leur niveau de performance et de contribuer, à leur manière, à la réalisation des objectifs sportifs pour Paris 2024.

DES CONVENTIONS D'OBJECTIFS AUX CONTRATS DE PERFORMANCE

En complétant l'article R. 411-1 du Code du Sport, le décret n° 2020-288 du 20 mars 2020, sécurise l'assise juridique de l'Agence nationale du Sport sur le champ du soutien aux fédérations. En effet, il stipule désormais que « les fédérations sportives agréées, les collectivités territoriales, leurs groupements et personne publique menant une action dans le champ du sport peuvent recevoir un concours financier de l'Agence nationale du Sport mentionnée à l'article L. 112-10 dans des conditions fixées par des conventions annuelles ou pluriannuelles d'objectifs conclues avec elle, concernant le développement de la Haute Performance sportive. [...] ».

Pour marquer un changement de vision dans le dialogue entre l'Agence et les fédérations sportives de haut niveau, les conventions d'objectifs liant chaque fédération à l'Agence ont été renommées en « **Contrats de Performance** » en 2020. Cette transformation, initiée dès 2019, illustre parfaitement les principes énoncés dans Ambition Bleue : **cibler les moyens au regard de la capacité d'une fédération à être performante à court, moyen et long terme.**

Dans la continuité de la démarche engagée en 2019, l'Agence a ainsi continué à combiner *approche holistique et méthodologie analytique* pour analyser les projets de performance présentés par les fédérations, en identifiant les différents leviers de la performance pour chaque discipline sportive. Une compréhension fine des enjeux fédéraux, des organisations et l'identification des forces et axes d'amélioration des projets sportifs a permis d'appréhender précisément les besoins et de les prioriser sur le plan financier.

LE SOUTIEN AUX FÉDÉRATIONS

BILAN DE LA CAMPAGNE CONTRATS DE PERFORMANCE 2020

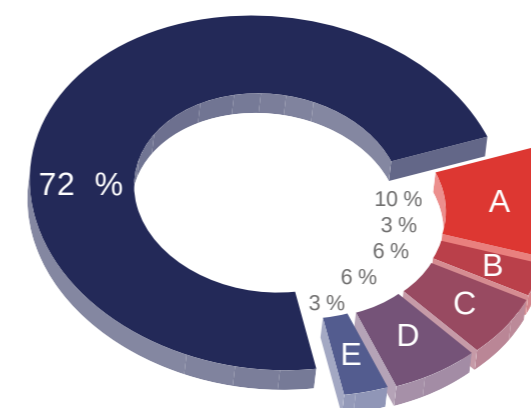
Dans le cadre d'une campagne menée entre décembre 2019 et février 2020, les fédérations ont fait la démonstration de leur projet de performance et des besoins identifiés, autour de six axes de financement éligibles :

- 1. Actions sportives** : programmes de compétitions, de préparation et de détection et développement des talents.
- 2. Soutien aux entraîneurs** : valorisation de l'encadrement technique afin qu'il soit pleinement investi dans la préparation des JOP, recrutement d'encadrement technique, ou financement de toute action individuelle ou collective visant la montée en compétence des acteurs de la Haute Performance et tout programme visant à capitaliser ou à diffuser des connaissances au profit des acteurs de la Haute Performance.
- 3. Management, coordination et influence sportive** : actions de management ou de coordination nécessaires au bon fonctionnement du projet général de Haute Performance (ciblées public Senior ou Relève), ainsi que les actions visant à renforcer l'influence sportive dans les instances techniques internationales tels que les ouvreurs, les juges ou les classificateurs¹.
- 4. Accompagnement technique et scientifique** : développement et innovation technique dans le champ de la Haute Performance, projets data permettant d'améliorer et d'objectiver la performance individuelle et collective des équipes de France, matériel spécifique permettant d'être a minima au niveau de la concurrence internationale au moment de la préparation et/ou de la compétition, recours à des staff intégrés susceptibles de contribuer à la performance (sport scientist, préparateur physique, analyste vidéo, nutritionniste, psychologue, physiologiste, biomécanicien, etc.).
- 5. Soutien à l'encadrement médical et paramédical** : frais des acteurs du monde médical et paramédical (ostéopathe, kinésithérapeute...) rattachés à la fédération et contribuant à la performance.
- 6. Surveillance médicale réglementaire (SMR)²**, ainsi que par extension, le soutien à la mise en œuvre de la SMR, les frais liés à la rémunération d'un médecin coordonnateur et le traitement de la SMR (acquisition ou maintenance de logiciel SMR, etc.).

L'analyse de l'ensemble des demandes des fédérations a permis d'attribuer une enveloppe totale de 56,3 M€.

RÉPARTITION DES CONTRATS DE PERFORMANCE PAR RUBRIQUE

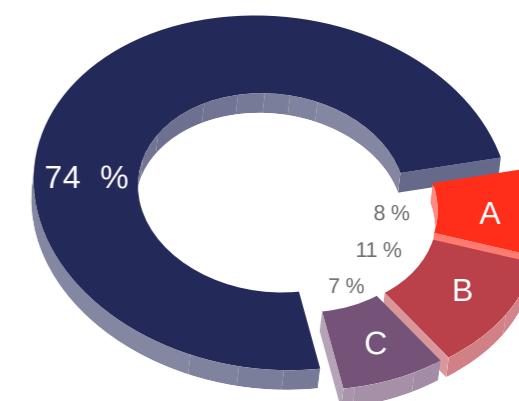
Actions sportives : 40 216 586 €



A Soutien aux entraîneurs :	5 686 407 €
B Management et influence sportive :	1 605 824 €
C Accompagnement scientifique :	3 560 175 €
D Encadrement médical et paramédical :	3 303 140 €
E SMR :	1 883 400 €

RÉPARTITION DES CONTRATS DE PERFORMANCE PAR PROGRAMME

Programme Olympique : 41 447 350 €



A Programme Paralympique :	4 787 550 €
B Programme Haut Niveau :	6 137 650 €
C Programme transversal :	3 883 000 €

NB : Dans cette dernière répartition, le programme paralympique reprend les dotations des fédérations paralympiques (Fédérations françaises handisport et du sport adapté) ainsi que la composante paralympique des fédérations homologues délégataires. Le programme Haut Niveau consolide quant à lui les dotations des fédérations de haut niveau, complétées de la composante haut niveau des fédérations olympiques et paralympiques (cas de disciplines reconnues de haut niveau mais non olympiques ou non paralympiques).

¹ EN PARASPORT, PANEL D'EXPERTS TECHNIQUES ET MÉDICAUX QUI ÉVALUENT LE POTENTIEL PHYSIQUE DES ATHLÈTES PAR RAPPORT À UNE PRATIQUE SPÉCIFIQUE, AFIN DE DÉTERMINER LA CLASSE SPORTIVE DANS LAQUELLE ILS CONCURENT.

² L'ARRÊTÉ DU 13 JUIN 2016 DÉFINIT LA NATURE ET LA PÉRIODICITÉ DES EXAMENS MÉDICAUX OBLIGATOIRES COMMUNS À TOUTES LES DISCIPLINES POUR LES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU ET FIXE LE CADRE RELATIF AU CONTENU ET À LA MISE EN ŒUVRE DE CETTE SURVEILLANCE POUR LES SPORTIFS ESPOIRS ET DES COLLECTIFS NATIONAUX. LE SOUTIEN APPORTÉ À CHAQUE FÉDÉRATION PREND ÉGALEMENT EN COMPTE LA LISTE DES EXAMENS OBLIGATOIRES, VALIDÉS PAR LA FÉDÉRATION ET TRANSMIS AU MINISTÈRE DES SPORTS, AINSI QUE LE NOMBRE DE SPORTIFS CONCERNÉS.

LE SOUTIEN AUX FÉDÉRATIONS

FÉDÉRATION	MONTANT CP 2020	DONT PARALYMPIQUE	REPORTS 2020 SUR 2021
Olympique	47 627 600 €	1 606 050 €	4 989 600 €
Athlétisme	2 400 000 €	0 €	263 180 €
Aviron	2 421 500 €	195 000 €	0 €
Badminton	840 000 €	225 000 €	159 824 €
Baseball, softball et cricket	330 000 €	0 €	150 000 €
Basket-ball	1 800 000 €	0 €	0 €
Boxe	907 900 €	0 €	0 €
Canoë-kayak	2 330 000 €	138 550 €	0 €
Cyclisme	2 800 000 €	0 €	683 000 €
Équitation	1 070 000 €	110 000 €	0 €
Escrime	2 500 000 €	0 €	470 000 €
Football	400 000 €	0 €	0 €
Golf	400 000 €	0 €	0 €
Gymnastique	1 420 000 €	0 €	483 000 €
Haltérophilie, musculation	691 300 €	0 €	237 030 €
Handball	2 452 700 €	0 €	0 €
Hockey	650 400 €	0 €	0 €
Hockey sur glace	860 000 €	0 €	110 000 €
Judo, jujitsu, kendo et disciplines associées	1 865 000 €	187 000 €	300 000 €
Karaté et disciplines associées	765 500 €	0 €	141 000 €
Lutte	1 030 500 €	0 €	72 440 €
Montagne et de l'escalade	510 000 €	0 €	25 000 €
Natation	2 500 000 €	0 €	0 €
Pentathlon moderne	656 000 €	0 €	275 341 €
Roller sports	810 000 €	0 €	258 000 €
Rugby	484 000 €	0 €	0 €
Ski	3 997 000 €	0 €	0 €
Sports de glace	1 500 000 €	0 €	85 924 €
Surf	450 500 €	0 €	161 174 €
Taekwondo	850 300 €	75 000 €	117 225 €
Tennis	525 000 €	125 000 €	0 €
Tennis de table	720 000 €	0 €	60 000 €
Tir	1 520 000 €	229 000 €	0 €
Tir à l'arc	660 000 €	0 €	198 000 €
Triathlon	1 010 000 €	221 500 €	214 500 €
Voile	2 400 000 €	0 €	513 962 €
Volley-ball	1 100 000 €	100 000 €	11 000 €
Paralympique	3 862 000 €	3 181 500 €	500 000 €
Handisport	2 970 000 €	2 893 500 €	500 000 €
Sport adapté	892 000 €	288 000 €	0 €
Haut Niveau	4 765 950 €	0 €	506 683 €
Aéronautique	193 000 €	0 €	32 500 €

FÉDÉRATION	MONTANT CP 2020	DONT PARALYMPIQUE	REPORTS 2020 SUR 2021
Billard	41 000 €	0 €	0 €
Bowling et de sport de quilles	49 000 €	0 €	30 500 €
Course d'orientation	192 000 €	0 €	0 €
Danse	200 000 €	0 €	0 €
Études et sports sous-marins	159 000 €	0 €	95 120 €
Football américain	165 000 €	0 €	0 €
Force	76 950 €	0 €	0 €
Motocyclisme	789 000 €	0 €	0 €
Parachutisme	620 000 €	0 €	82 500 €
Pelote basque	146 000 €	0 €	0 €
Pétanque et jeu provençal	73 000 €	0 €	10 300 €
Rugby à XIII	260 000 €	0 €	44 180 €
Sauvetage et de secourisme	85 000 €	0 €	0 €
Savate, boxe française et disciplines associées	225 000 €	0 €	128 000 €
Ski nautique et de wakeboard	373 000 €	0 €	0 €
Sport automobile	360 000 €	0 €	0 €
Sport-boules	56 000 €	0 €	39 600 €
Squash	286 000 €	0 €	0 €
Vol en planeur	232 000 €	0 €	0 €
Vol libre	185 000 €	0 €	43 983 €
TOTAL	56 255 550 €	4 787 550 €	5 996 283 €



CREDIT KMSP

LE SOUTIEN AUX FÉDÉRATIONS

L'IMPACT DE LA CRISE DE LA COVID-19 SUR LE PROGRAMME DE SOUTIEN AUX FÉDÉRATIONS

Tokyo 2020 devait permettre d'évaluer la valeur sportive de la France sur le chemin de Paris 2024. La pandémie de COVID-19, les différentes phases de confinement, les annulations / reprogrammations de compétitions, et notamment le report des JOP de Tokyo en 2021, ont profondément impacté l'ensemble des calendriers et des plans d'actions des fédérations, et ainsi modifié de façon exceptionnelle la physionomie de l'année 2020.

La circulaire PM 6166-SG du 6 mai 2020 (mesures d'adaptation des règles concernant les subventions publiques, suite à la crise sanitaire liée au Covid-19) aura au total permis aux fédérations de reporter 6 M€ des subventions versées par l'Agence et non consommées en 2020 sur leur exercice 2021.

Les avenants complémentaires ou exceptionnels (habituellement versés en sus des subventions attribuées dans le cadre de la campagne initiale) n'ont représenté que 226 900 € en 2020, expliquant in fine la baisse de 5 M€ de l'enveloppe globale de Soutien aux Fédérations entre 2019 et 2020.



TROIS QUESTIONS À...

Benjamin MAZE

DTN de la Fédération française de triathlon

À l'annonce du confinement en mars 2020, comment la fédération s'est organisée pour accompagner les athlètes qui étaient encore à cette date en pleine préparation pour les Jeux olympiques et paralympiques quelques mois après ?

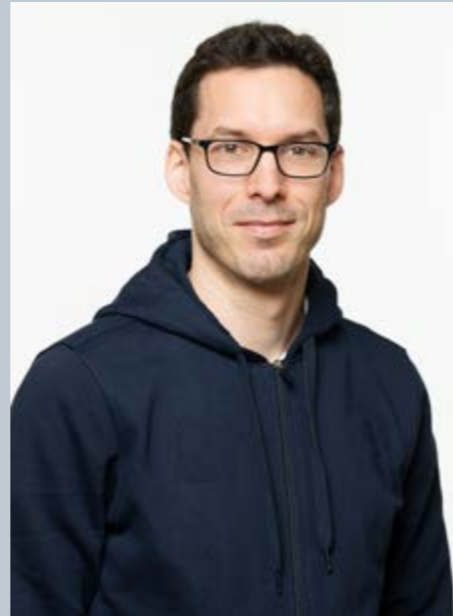
Nos sportifs ont été très réactifs pour générer les meilleures conditions d'entraînement possibles avec ces fortes contraintes du confinement. De nombreux d'entre eux sont allés dans des lieux qui permettaient d'accéder à une piscine privative, les autres s'équipant en matériel pour compenser la restriction de mouvement (tapis roulant, *home trainer* connecté, matériel de préparation physique spécifique).

Quels moyens ont été mis en place pour que les athlètes puissent continuer à s'entraîner dans les meilleures conditions avec notamment la fermeture des piscines ?

La fermeture des piscines a été le gros point noir. On a accompagné celles et ceux qui pouvaient rejoindre des lieux avec piscines privatives. Les autres ont fait preuve de beaucoup de créativité (nager les pieds retenus par des élastiques dans une piscine de loisir installée dans le jardin, travailler avec des élastiques sur un chariot pour reproduire le mouvement des bras...). L'enjeu pour l'encadrement était également de prendre soin des sportifs au niveau motivationnel et psychologique et on a essayé d'être à l'écoute de leurs besoins au-delà d'une simple prise en charge matérielle.

Concrètement comment s'est matérialisé le soutien de l'Agence nationale du Sport ?

Le soutien de l'Agence s'est traduit par une participation à ces frais supplémentaires, à cet achat de matériels parfois assez coûteux. Cela nous a permis de réagir rapidement et d'accompagner aussi les sportifs mis en difficulté au niveau économique par l'arrêt des compétitions et la crise économique qui a touché un certain nombre de partenaires.



LE SOUTIEN INDIVIDUALISÉ AUX ATHLÈTES

L'Agence a pour objectif prioritaire la réussite des sportifs français dans les épreuves mondiales et notamment d'augmenter le nombre de médailles aux Jeux olympiques et paralympiques. Dans ce cadre, une attention toute particulière est portée sur la situation sociale et personnelle des sportifs, critère déterminant de la performance.

L'objectif est d'aider les sportifs de haut niveau à se consacrer pleinement et sereinement à leur recherche de performance et de les accompagner dans leur reconversion professionnelle.

En 2020, l'aide de l'Agence s'articule autour de trois dispositifs principaux :

- une aide financière directe via le dispositif des « aides personnalisées » avec une amorce de recentrage sur un volet socio-professionnel et une meilleure utilisation des rubriques de versement,
- une aide à l'insertion professionnelle via les dispositifs d'aménagement d'emploi (conventions d'insertion professionnelle – CIP –, conventions d'aménagement d'emploi – CAE –) en échange ou non d'une contrepartie financière,
- une aide à la formation scolaire, universitaire ou professionnelle.

Une attention toute particulière a été portée aux athlètes présentant un potentiel de médailles aux JOP (préfiguration de la liste des athlètes du Cercle HP, lancée fin 2020), à qui un accès prioritaire à ces dispositifs socio-professionnels a été réservé.

LES AIDES PERSONNALISÉES

L'objectif des aides personnalisées est de donner les moyens financiers nécessaires afin que les sportifs qui préparent les JOP puissent se consacrer au mieux à leur pratique sportive.

Comme les années précédentes, le versement des aides personnalisées a été opéré par le CNOSE, pour l'ensemble des SHN des fédérations olympiques, paralympiques et de haut niveau. Pour cela, une convention de mandat a été établie entre l'Agence et le CNOSE, suivie de 2 avenants complémentaires.

Cadrement des dotations et nouvelles modalités 2020

Les dotations 2020 ont été analysées et arbitrées en tenant compte :

- Des nouvelles disciplines olympiques
- Des fédérations délégataires du paralympique
- Du projet de performance des SHN identifiés dans les fédérations à fort potentiel de médailles
- De la prise en compte des situations socio-professionnelles et/ou financières précaires

Dans le contexte 2020 de pandémie, en lien avec les DTN des fédérations, un travail de suivi spécifique a été mené par l'ensemble des référents de l'Agence, pour veiller à ce que les sportifs ne se retrouvent pas dans des situations précaires, et puissent le cas échéant adapter leurs dispositifs professionnels, de formation et/ou d'entraînement personnalisés pour s'adapter aux conditions sanitaires et aux changements de calendrier, avec notamment le décalage des JOP en 2021.

Des dotations complémentaires ont été attribuées ponctuellement pour accompagner des situations singulières, détectées en cours d'année.

LE SOUTIEN INDIVIDUALISÉ AUX ATHLÈTES

DOTATIONS CUMULÉES EN 2020

Disciplines ou groupements de disciplines	Dotation initiale – Avril 2020	Avenant 1 – Juin 2020	Avenant 2 – Octobre 2020	TOTAL cumulé
Olympique	9 090 341 €	50 500 €	177 600 €	9 318 441 €
Athlétisme	750 000 €		0 €	750 000 €
Aviron	250 000 €		0 €	250 000 €
Badminton	120 000 €		0 €	120 000 €
Baseball, softball et cricket	35 000 €		7 700 €	42 700 €
Basket-ball	205 000 €		0 €	205 000 €
Boxe	310 000 €		30 000 €	340 000 €
Canoë-kayak	360 000 €		0 €	360 000 €
Cyclisme	250 000 €	26 500 €	35 000 €	311 500 €
Équitation	250 000 €		0 €	250 000 €
Escrime	482 393 €		7 350 €	489 743 €
Football	30 000 €		0 €	30 000 €
Golf	0 €		0 €	0 €
Gymnastique	575 000 €		22 500 €	597 500 €
Haltérophilie, musculation	130 000 €		0 €	130 000 €
Handball	548 000 €		0 €	548 000 €
Hockey	135 000 €		4 000 €	139 000 €
Hockey sur glace	200 000 €		4 500 €	204 500 €
Judo, jujitsu, kendo et disciplines associées	565 000 €		0 €	565 000 €
Karaté et disciplines associées	185 000 €		8 500 €	193 500 €
Lutte	207 500 €		550 €	208 050 €
Montagne et de l'escalade	100 000 €		3 000 €	103 000 €
Natation	600 000 €		0 €	600 000 €
Pentathlon moderne	144 000 €		5 000 €	149 000 €
Roller sports	90 000 €		0 €	90 000 €
Rugby	170 000 €		5 500 €	175 500 €
Ski	460 000 €		0 €	460 000 €
Sports de glace	230 000 €		0 €	230 000 €
Surf	110 000 €	3 000 €	17 000 €	130 000 €
Taekwondo	150 000 €		0 €	150 000 €
Tennis	30 000 €		0 €	30 000 €
Tennis de table	180 000 €		0 €	180 000 €
Tir	271 082 €		0 €	271 082 €
Tir à l'arc	142 366 €		0 €	142 366 €
Triathlon	110 000 €	21 000 €	0 €	131 000 €
Voile	405 000 €		27 000 €	432 000 €
Volley-ball	310 000 €		0 €	310 000 €

DOTATIONS CUMULÉES EN 2020 (suite)

Disciplines ou groupements de disciplines	Dotation initiale – Avril 2020	Avenant 1 – Juin 2020	Avenant 2 – Octobre 2020	TOTAL cumulé
Paralympique	350 000 €	0 €	40 000 €	390 000 €
Handisport	350 000 €		40 000 €	390 000 €
Sport adapté	0 €		0 €	0 €
HN	831 000 €	0 €	13 000 €	844 000 €
Aéronautique	35 000 €		0 €	35 000 €
Billard	2 000 €		0 €	2 000 €
Bowling et de sport de quilles	18 000 €		0 €	18 000 €
Course d'orientation	37 000 €		0 €	37 000 €
Danse	50 000 €		0 €	50 000 €
Études et sports sous-marins	18 000 €		5 500 €	23 500 €
Football américain	40 000 €		0 €	40 000 €
Force	18 000 €		0 €	18 000 €
Motocyclisme	43 000 €		4 000 €	47 000 €
Parachutisme	73 000 €		1 500 €	74 500 €
Pelote basque	25 000 €		0 €	25 000 €
Pétanque et jeu provençal	25 000 €		0 €	25 000 €
Rugby à XIII	45 000 €		0 €	45 000 €
Sauvetage et de secourisme	17 000 €		2 000 €	19 000 €
Savate, boxe française et disciplines associées	65 000 €		0 €	65 000 €
Ski nautique et de wakeboard	125 000 €		0 €	125 000 €
Sport automobile	20 000 €		0 €	20 000 €
Sport-boules	34 000 €		0 €	34 000 €
Squash	90 000 €		0 €	90 000 €
Vol en planeur	21 000 €		0 €	21 000 €
Vol libre	30 000 €		0 €	30 000 €
TOTAL	10 271 341 €	50 500 €	230 600 €	10 552 441 €

Vers un processus de gestion dématérialisé

En 2020, en lien avec le CNOSF, un travail important a été réalisé pour faire évoluer le processus de traitement des AP, le sécuriser et aller vers une dématérialisation croissante des flux de données :

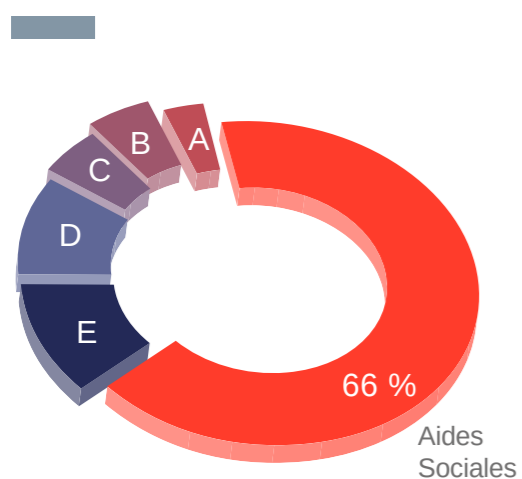
En fin d'année une procédure dématérialisée a été développée dans le Portail du Suivi Quotidien du Sportif (SQS) pour une mise œuvre opérationnelle en 2021 facilitant le processus pour les fédérations, l'Agence et le CNOSF tout en répondant aux exigences de sécurité et en cohérence avec les obligations RGPD.

LE SOUTIEN INDIVIDUALISÉ AUX ATHLÈTES

Bilan de la campagne de versements 2020

En 2020, 10,5 M€ d'aides personnalisées (charges comprises) ont été attribuées à 2 504 SHN bénéficiaires, dont 690 000 € à destination de 175 athlètes paralympiques¹.

RÉPARTITION DES CONTRATS DE PERFORMANCE PAR RUBRIQUE



A	Charges Sociales	3 %
B	Manque à Gagner Employeurs	5 %
C	Remboursement Frais	5 %
D	Prime à la performance	10 %
E	Manque à Gagner Sportif	11 %



CRÉDIT KMSP

L'INSERTION PROFESSIONNELLE : CIP / CAE

La volonté de l'Agence nationale du Sport est de **développer différents dispositifs d'aide à l'insertion professionnelle** grâce : aux **conventions d'insertion professionnelle (CIP)** destinées aux **entreprises privées**, aux **contrats d'aménagement d'emploi (CAE)** réservés aux administrations de l'État ou aux collectivités territoriales, et aux **contrats d'image proposés par des entreprises** qui souhaitent soutenir des athlètes permettant un premier contact avec le monde de l'entreprise.

Ces dispositifs permettent d'accompagner au mieux les sportifs et les employeurs à la prise de poste, de valoriser l'action citoyenne par des contreparties financières et par des actions de promotion de l'entreprise et des dispositifs. Les sportifs peuvent ainsi envisager leur insertion professionnelle tout en ayant un aménagement de leur temps de travail pour se consacrer pleinement à leur projet de performance.

Les conventions entre l'Agence nationale du Sport et les employeurs souhaitant contracter avec des sportifs de haut niveau permettent de préciser les attentes mutuelles et les contreparties financières éventuelles.

En 2020, l'Agence a poursuivi son travail de diagnostic, en lien avec les référents socioprofessionnels des fédérations, pour identifier précisément les sportifs ne présentant pas une situation socio-professionnelle stabilisée leur permettant de s'engager pleinement dans une logique de performance. Ce travail précis permet à l'Agence de se positionner comme force de proposition sur le choix des sportifs auprès des acteurs privés et entreprises souhaitant aider des sportifs de haut niveau (SHN).

Le déploiement de ce dispositif dans sa composante territoriale a mobilisé en 2020 les services déconcentrés du Ministère chargé des Sport, engagés localement sur le haut niveau pour l'instruction des dossiers.



En 2021, le recentrage des aides personnalisées sur le volet socio-professionnel (aides sociales, financement des CIP et formation) va se poursuivre avec la volonté à terme que ce dispositif, et notamment les aides sociales, diminue en termes budgétaires pour céder le pas à d'autres dispositifs tels que le nouveau dispositif « Emploi SHN », qui sera lancé dès 2021) permettant aux athlètes, notamment ceux du Cercle Haute Performance, d'accéder à un vrai statut social (couverture sociale, retraite).

LE LIVRET DE COMPÉTENCES DES SHN ET DES SPORTIFS PROFESSIONNELS

Une expérimentation menée en mai/juin par quelques accompagnateurs et SHN volontaires a permis de réaliser les derniers ajustements au Livret de compétences et à l'outil de positionnement. L'Agence a mené différentes consultations pour élaborer la méthodologie d'accompagnement des SHN avec le Livret et les documents nécessaires pour chacun des intervenants. Les premières propositions pour développer un réseau d'accompagnateurs et numériser les outils ont été présentées dans un cahier des charges. Un certain nombre d'outils méthodologiques a été conçu. Des contacts avec des entreprises ou des partenaires institutionnels ont été pris afin de mettre en place un *pool* d'entreprises favorables pour intervenir aux côtés des SHN tant dans la réalisation de leurs projets que dans leur insertion finale.

¹ À NOTER QUE LES ATHLÈTES DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT ADAPTÉ DISPOSENT D'UN DISPOSITIF DE SOUTIEN AUX ATHLÈTES GÉRÉ HORS AIDES PERSONNALISÉES.

LE SOUTIEN INDIVIDUALISÉ AUX ATHLÈTES

Les dispositifs nationaux

Les CIP et CAE dites « nationales », sont établies avec des administrations ou des entreprises qui soutiennent des collectifs d'athlètes, dans plusieurs disciplines sportives et/ou sur plusieurs territoires. Les conventions de Contrat d'image sont coordonnées au plan national.

En 2020, 27 organismes (établissements, administrations ou entreprises) ont soutenu 302 athlètes dont 44 athlètes handisport, sous la forme de 282 contrats de travail et 20 contrats d'image, pour une contrepartie financière totale de 175 900 €.

ZOOM SUR UN DISPOSITIF NATIONAL

Les décharges de service pour les SHN enseignants dans le second degré... et à titre exceptionnel en 2020 pour les enseignants dans le 1^{er} degré.

Les sportifs inscrits sur les listes SHN (catégories Élite Senior, Relève et Reconversion) enseignants dans le 2nd degré peuvent bénéficier de deux dispositifs distincts et cumulables : une affectation à titre provisoire (ATP) et/ou une décharge de service. Le Ministère de l'Éducation Nationale réserve 13,5 équivalent temps plein de décharge horaire au profit des sportifs de haut niveau enseignants du second degré. En 2020, 19 sportifs ont été bénéficiaires de ces dispositifs.

Jusqu'à présent les dispositifs d'affectation à titre provisoire et décharge de service ne concernaient que les SHN enseignants du 2nd degré.

En 2020, l'Agence a contribué à l'obtention d'une **décharge de service de façon exceptionnelle pour 5 SHN enseignants dans le 1^{er} degré**. Les travaux interministériels se poursuivent pour déployer ces dispositifs.

FOCUS

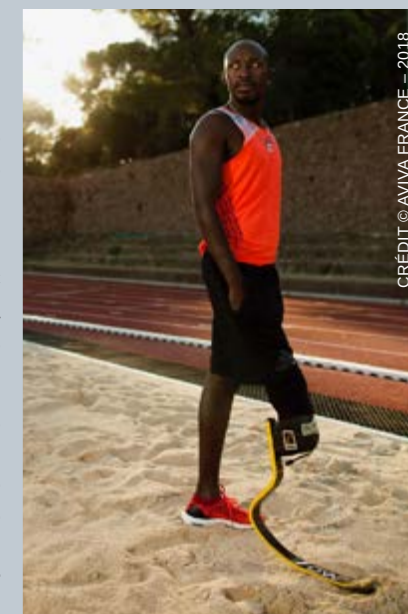


JEAN-BAPTISTE ALAIZE ET ÉPARGNE ACTUELLE

En 2017, l'année de ses 30 ans d'existence, Épargne Actuelle s'engage avec le Pacte de Performance pour soutenir un jeune athlète français handisport, Jean-Baptiste ALAIZE (quadruple champion du monde et recordman du saut en longueur des moins de 23 ans) qui a déjà pour objectif les Jeux Paralympiques de Tokyo 2021.

Engagement renouvelé et renforcé depuis 2018 par Aviva France, dont Épargne Actuelle est la filiale à 100 %, en cohérence avec les engagements de diversité du groupe. Une fierté pour Aviva & Épargne Actuelle de soutenir cet athlète à travers des valeurs partagées dans une société qui met peu en avant le handisport.

La valorisation de ce partenariat se fait en interne pour fédérer les collaborateurs autour de ce sentiment de fierté avec par exemple la participation d'une trentaine de collaborateurs lors des championnats du monde 2017 d'Athlétisme Handisport où Jean-Baptiste a décroché sa première médaille de bronze, et en externe avec la volonté d'Aviva et d'Épargne Actuelle de faire progresser la reconnaissance du handisport en France.



CRÉDIT © AVIVA FRANCE - 2018

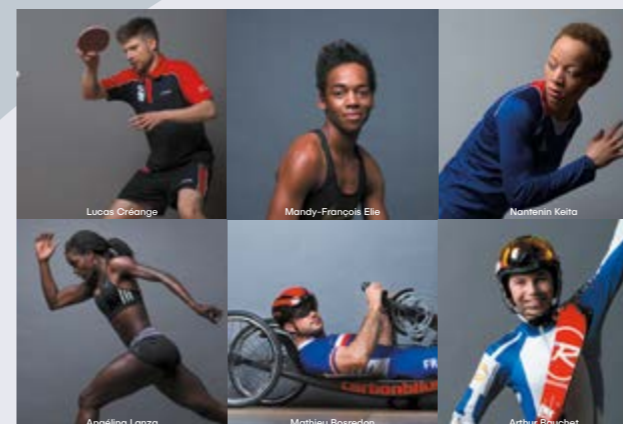


FOCUS

MALAKOFF HUMANIS ET LA « TEAM MH »

Historiquement engagé pour une société plus juste et plus respectueuse, Malakoff Humanis mène de nombreuses actions pour permettre un meilleur accès à l'emploi, à la santé, à la citoyenneté, à la culture et au sport pour les personnes handicapées. L'ambition du Groupe est de couvrir les aspects majeurs d'une vie bien intégrée à la société civile. Une vie où l'accès aux droits fondamentaux et la préservation du capital humain sont une réalité pour tous.

C'est dans cette logique que Malakoff soutient, en partenariat avec l'Agence nationale du Sport, 6 athlètes de haut niveau issus de la Fédération française Handisport et de la Fédération française du Sport Adapté. Arthur BAUCHET ski paralympique, Mathieu BOSREDON cyclisme paralympique, Lucas CREANGE tennis de table adapté, Mandy FRANÇOIS ELIE athlétisme paralympique, Nantenin KEITA athlétisme paralympique et Angéline LANZA athlétisme paralympique sont ainsi les ambassadeurs de Malakoff Humanis pour démontrer que le handicap n'empêche ni la performance et ni talent.



© Agence nationale du Sport

LE SOUTIEN INDIVIDUALISÉ AUX ATHLÈTES

Les CIP et CAE dans les territoires

Territoire	Nb de CIP/ CAE régionales	Dont para	Contrepartie financière
Île-de-France	25	9	126 470 €
Grand-Est	20	8	109 636 €
Auvergne-Rhône-Alpes	30	9	104 123 €
Nouvelle-Aquitaine	24	7	84 850 €
Occitanie	15	2	81 399 €
Provence-Alpes-Côte d'Azur	17	3	73 208 €
Pays de la Loire	14	6	61 956 €
Hauts-de-France	12	2	52 000 €
Bourgogne-Franche-Comté	10	2	51 400 €
Bretagne	7	1	42 087 €
Normandie	1		9 000 €
La Réunion	2		7 357 €
Centre-Val de Loire	3	2	5 000 €
Corse	1		
Total général	181	51	808 486 €

À titre indicatif, la compilation a posteriori sur la base des bilans des dossiers instruits par les territoires et validés par l'Agence donne la répartition suivante par discipline (ou groupement de disciplines) :

Territoire	Nb de CIP/ CAE régionales	Dont para	Contrepartie financière
Canoë-kayak	12		83 504 €
Handisport	22	22	75 372 €
Ski	9		68 250 €
Voile	7		51 576 €
Tir	7	3	48 326 €
Parachutisme	11		47 143 €
Escrime	5		46 246 €
Aviron	8	2	44 442 €
Athlétisme	7		38 204 €
Triathlon	5	3	28 039 €
Cyclisme	6		27 364 €
Tir à l'arc	2		20 491 €
Sport adapté	19	19	20 208 €
Pelote basque	5		16 899 €
Haltérophilie, musculation	3		16 500 €
Natation	4		15 320 €
Boxe	5		15 133 €
Hockey	2		15 000 €
Judo, jujitsu, kendo et disciplines associées	2		13 500 €
Pétanque et jeu provençal	6		13 138 €
Taekwondo	1		11 200 €
Lutte	1		10 500 €

Territoire	Nb de CIP/ CAE régionales	Dont para	Contrepartie financière
Motocyclisme	3		9 656 €
Vol en planeur	3		9 261 €
Karaté et disciplines associées	2		8 101 €
Équitation	2	1	7 500 €
Roller sports	5		7 467 €
Montagne et de l'escalade	2		7 178 €
Aéronautique	2		6 000 €
Tennis	1	1	6 000 €
Force	3		5 307 €
Vol libre	2		4 600 €
Surf	1		4 458 €
Hockey sur glace	1		2 900 €
Football	2		2 500 €
Baseball, softball et cricket	2		1 203 €
Sauvetage et de secourisme*	1		
Total général	181	51	808 486 €

*PROJETS INSTRUITS EN 2020 MAIS MIS EN PAIEMENT EN 2021

Compte tenu des flux importants traités sur ce dispositif, un module dédié dans le PSQS a été développé en 2020 permettant d'optimiser le suivi des CIP/CAE depuis la demande par le service instructeur en région jusqu'à la validation par l'Agence et la mise en paiement.

En 2021, dans le cadre du transfert du Haut Niveau dans les CREPS et OPE, l'instruction des CIP/CAE régionales fera partie des missions qui incomberont aux futures Maisons Régionales de la performance.



CREDIT: KMSP

LE SOUTIEN INDIVIDUALISÉ AUX ATHLÈTES

FACILITER L'ORGANISATION DE LA FORMATION

Afin de permettre aux sportifs identifiés dans les Projets de Performance Fédéraux (PPF) et engagés dans un projet de performance, de poursuivre une scolarité aménagée, dans l'enseignement primaire (sports à maturité précoce), secondaire, ou supérieur, l'Agence s'est mobilisée pour développer et renforcer les dispositifs d'aménagements et d'allègements de la scolarité et des études. L'Agence a ainsi participé aux travaux interministériels visant à mettre à jour la note de service n° 2014-071 du 30 avril 2014. Cette note de service a été abrogée par la publication de l'**instruction interministérielle N° DS/DS2/2020/199 du 5 novembre 2020** relative aux élèves, étudiants et personnels de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur ayant une pratique sportive d'excellence ou d'accession au haut niveau.

Cette instruction apporte de **nouvelles perspectives**, notamment dans l'élargissement des cibles concernées :

- Une signature par 5 ministères : en complément des **ministères chargés des Sports, de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur**, les ministères chargés de l'**Agriculture et de la Santé** sont également engagés ;
- Aux bénéficiaires des aménagements, sont ajoutés les **sportifs professionnels bénéficiant d'un contrat de travail et les entraîneurs de haut niveau**. Le paragraphe V précise : « *Les dispositions propres aux personnels, agents de la fonction publique, ayant ou encadrant une pratique sportive d'accession au haut niveau ou d'excellence sportive* » ;
- Pour la première fois les aménagements de la scolarité **dans le 1^{er} degré** apparaissent dans un texte officiel.

Comme en 2019, l'Agence a poursuivi son action afin de permettre aux sportifs de haut niveau de bénéficier des meilleures conditions d'accession aux différents concours de la fonction publique et de disposer d'aménagements de leur parcours de formation, rendus nécessaires par l'exigence du sport de haut niveau et les besoins qui en découlent.



L'OPTIMISATION DE LA PERFORMANCE

L'objet de ce dispositif est de **développer des programmes d'accompagnement transverses** à destination des **fédérations**, de leurs **sportifs** et de leurs **entraîneurs**, permettant d'aller chercher un avantage concurrentiel pour progresser durablement et contribuer de manière significative au tableau des médailles, lors des grandes échéances olympiques et paralympiques, mondiales ou européennes. Cette approche transverse doit permettre une mise en cohérence globale des programmes et des projets et une mutualisation des travaux pour l'ensemble des fédérations, athlètes et encadrements, au service de la performance individuelle et collective.

L'échéance Paris 2024 nécessite d'aller chercher, dans d'autres champs de compétences, les méthodes, concepts et ressources, pour être à la hauteur des enjeux et des attentes :

- **Développer la recherche et l'accompagnement scientifique** de la Haute Performance et contribuer à améliorer la culture scientifique des fédérations ;
- **Produire des connaissances à forte valeur ajoutée** dans les domaines de la performance et de l'intelligence sportive, pour créer un cercle vertueux autour des facteurs clés de la performance, mutualiser les savoirs et alimenter la stratégie des acteurs ;
- **Définir des schémas directeurs** pour décliner la politique nationale de Haute Performance sur l'ensemble des acteurs de la performance ;
- **Baliser le champ de la préparation mentale** des athlètes et de leurs staffs, en vue d'optimiser les performances individuelles et collectives, et le bien-être de l'ensemble des acteurs ;
- **Sécuriser l'environnement périphérique** de l'athlète et de son environnement : maximiser le « *home advantage* » et les bénéfices marginaux, tout en réduisant les risques exogènes, en allant chercher des leviers de performance non couverts par la relation technique entraîneur-entraîné ;
- **Produire des services mutualisés pour la performance** à destination des équipes de France olympiques et paralympiques avant et pendant les JOP.

La recherche **systématique des bénéfices marginaux** est le fil conducteur de l'ensemble des réflexions de l'équipe HP. Elle se concrétise par la mise en œuvre de projets-phare dédiés, à l'instar de la Maison de la Performance (MHP) à Tokyo, du Sport Data Hub (SDH) et du programme ORfèvre (sciences du sport), ou par la contribution à des actions diverses, notamment autour du *home advantage* (avis d'opportunité sur les grands événements sportifs internationaux (GESI) et les bases arrières JOP pour les équipes de France/ équipes étrangères, ...).

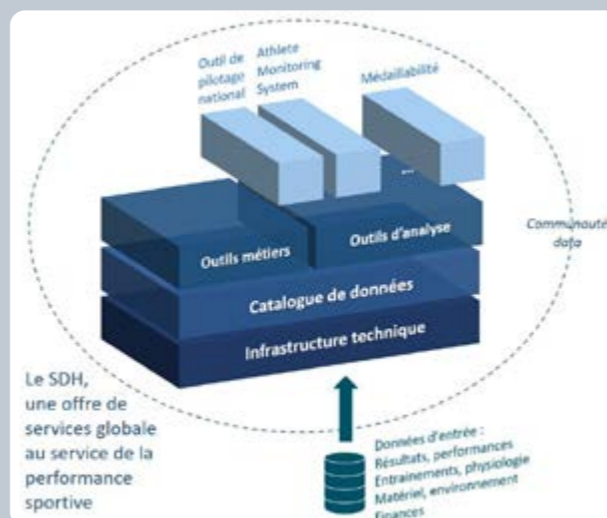
À ce titre, l'Agence a financé pour l'année 2020 différents programmes.

L'OPTIMISATION DE LA PERFORMANCE

LE SPORT DATA HUB

En 2020, l'Agence nationale du Sport, l'INSEP et la Direction des Sports ont uni leurs forces au travers d'une convention cadre pour créer et développer le Sport Data Hub.

L'objectif du SDH est de mettre à profit les données générées par l'écosystème sportif français pour améliorer la performance sportive individuelle et collective, notamment dans la perspective des JOP de Paris 2024. Concrètement, le SDH est une offre de services globale à destination des différents acteurs du sport français (athlètes, entraîneurs, chercheurs, décideurs nationaux...).



Réalisations 2020

LA GOUVERNANCE DU SPORT DATA HUB

Les fondations du SDH sont mises en place dans une relation partenariale avec l'INSEP et la Direction des Sports. La gouvernance est désormais stabilisée au travers d'une convention tripartite Agence/INSEP/Direction des Sports signée le 20 juillet 2020. Cette relation partenariale renforce le modèle économique du SDH. Cependant, une demande de financement dans le cadre du fonds de transformation de l'action publique a été déposée sans succès auprès de la DITP. D'autres pistes de financements devront être étudiées à l'avenir.

ENVIRONNEMENT TECHNIQUE

L'infrastructure informatique gérée par l'INSEP et son unité du développement du numérique et de l'innovation (UDNI) permettant l'hébergement des données et des applicatifs du SDH ont été renforcées. Ce renforcement comprend notamment la création d'un environnement pour les cas d'usage nationaux, la migration vers un nouveau système de gestion de base de données, l'augmentation de l'espace de stockage et de la puissance de calcul.

Concernant la Politique de Sécurité du Système d'Information (PSSI) relative au SDH, des premiers documents fondamentaux décrivant les plans d'actions et procédures ont été initiés.

CAS D'USAGE

Plusieurs projets ont déjà été lancés. Parmi eux :

– Le déploiement d'un « *Athlete Management System* » dans plusieurs fédérations pilotes.

Il s'agit d'une plateforme de captation et de visualisation de l'ensemble des données d'entraînement et d'état physique et psychologique des athlètes. Elle va permettre aux entraîneurs de mieux individualiser le suivi de chaque athlète et d'optimiser la programmation des entraînements sans basculer dans une zone de risque de blessure.



APPORTS

1) L'APPUI AUX ACTEURS DE TERRAIN :

Le SDH a pour ambition d'être un levier de transformation des acteurs de terrain et notamment des cellules de performance des fédérations en permettant d'améliorer la préparation des sportifs grâce à un suivi individualisé à 360° mais aussi une meilleure analyse de la concurrence, des stratégies de jeu, du matériel ou encore de l'environnement.

2) LA STRUCTURATION DES ACTEURS DU PILOTAGE :

L'organisation centralisée des données et les nouvelles capacités d'analyse offertes permettront à l'Agence et aux têtes de réseau du sport français de mieux objectiver l'allocation des ressources publiques, d'améliorer le pilotage de leurs actions et de gagner en efficacité. Elles faciliteront également l'évaluation des politiques publiques conduites.

3) LE SOUTIEN À LA RECHERCHE :

Le SDH est une opportunité pour faciliter et accélérer la conduite de projets de recherche dans différents domaines comme l'optimisation des gestes sportifs, l'identification et la prévention des blessures, l'analyse de la concurrence, l'estimation de performance, et bien d'autres... afin de combler notre retard et de donner à la France un véritable avantage concurrentiel.

L'OPTIMISATION DE LA PERFORMANCE



– L'application « Médailabilité ».

Basée sur les données historiques de résultats en compétition, cette application va permettre aux décideurs nationaux et aux fédérations de visualiser la progression individuelle des sportifs de haut niveau et d'estimer les chances de résultats et de performances en compétition.

– La mise en place d'outils de pilotage national.

Cet outil vise à doter l'Agence d'indicateurs fiables et objectifs pour évaluer les contrats de performance établis avec les fédérations et pour améliorer le pilotage de l'attribution des moyens publics.



GOUVERNANCE DE LA DONNÉE

Un grand chantier de mise en **conformité RGPD** de l'offre de service du SDH a été initié. Une feuille de route engageant l'ensemble des acteurs dans cette mise en conformité est désormais établie pour 2021.



ACCOMPAGNEMENT SCIENTIFIQUE DE LA PERFORMANCE

Après plusieurs mois de travail, et par délibération du Conseil d'Administration, l'Agence nationale du Sport a publié et notifié en date du 30 juillet 2020 un marché relatif à l'**accompagnement de la structuration et à l'évaluation des projets de performance des fédérations olympiques et paralympiques sur le champ des sciences du sport** dans la perspective des Jeux olympiques et paralympiques de 2024. Le titulaire du marché est le groupement d'entreprises solidaires Aude-tis Conseil et Avantage.

Le projet prévoit la conception et le déploiement d'une « méthode diagnostic », destinée à structurer les projets de performance des fédérations et à apporter une expertise en sciences du sport appliquées pour aider l'Agence à piloter et évaluer chaque projet de performance fédéral.

UN SÉMINAIRE DÉDIÉ AUX SCIENCES DU SPORT – 28-30 OCTOBRE 2020

Piloté par Emilie Thienot et Yann Le Meur (Aude-tis Conseil et Avantage), le séminaire Sciences du Sport a fait suite à un état des lieux de l'organisation et de l'utilisation de l'accompagnement scientifique dans les fédérations. L'atelier a réuni des personnalités variées du sport français issues de l'Agence nationale du Sport, de l'INSEP, des fédérations, ainsi que des spécialistes de l'innovation, de la data et de l'accompagnement au changement.

Ce travail a notamment permis de confronter l'analyse de l'existant avec l'analyse des systèmes concurrents étrangers et du sport professionnel et d'élaborer une méthode d'analyse d'un accompagnement optimisé dans le cadre de leur préparation pour les JOP de Tokyo 2020, Pékin 2022 et Paris 2024.

Ces actions se déclineront dans différents domaines, tels que l'analyse de la performance et de la méthodologie de l'entraîne-

LANCEMENT DU PROGRAMME ORFÈVRE

Des premières orientations stratégiques et opérationnelles ont été dégagées durant ce séminaire de 3 jours et seront le point de départ d'un système d'accompagnement scientifique « à la Française » qui impliquera les acteurs-clé de l'écosystème de la Haute Performance tout au long des prochains mois.

Ce projet d'une durée de 4 ans se déroulera en 2 phases :

1. De décembre 2020 à juillet 2021, des premières actions d'accompagnement seront déployées auprès des athlètes du Cercle Haute Performance pour renforcer leur préparation pour les Jeux olympiques et paralympiques de Tokyo 2020. Il s'agira notamment d'anticiper au mieux le contexte particulier qu'ils rencontreront au Japon : situation sanitaire exceptionnelle, fort enjeu, chaleur, humidité, décalage horaire, etc.
2. À partir de septembre 2021, cette méthode d'accompagnement sera déployée de manière plus systématique pour consolider la préparation des athlètes et staffs du Cercle Haute Performance aux JOP de Tokyo 2020, Pékin 2022 et Paris 2024.

Fin 2020, un nom est trouvé pour ce projet, véritable bras de levier des projets de performance : le **programme ORfèvre** est né !

ment, l'accompagnement psychologique et préparation mentale, la préparation physique, la nutrition, la récupération et la prévention des blessures.

Des premières orientations stratégiques et opérationnelles ont été dégagées durant ce séminaire et seront le point de départ d'un système d'accompagnement scientifique « à la Française » qui impliquera les acteurs-clé de l'écosystème de la Haute Performance tout au long des prochains mois.

L'OPTIMISATION DE LA PERFORMANCE

LA RECHERCHE

Suite et fin de l'AAP recherche INSEP

Dans la continuité de l'appel à projet de recherche financé en 2019 par l'Agence et mis en œuvre par l'INSEP, une subvention de l'Agence de 210 200 € a été attribuée à l'INSEP afin que les projets de recherche pluriannuels en cours puissent être financés en 2020 à l'issue d'une phase d'évaluation.

**7 PROJETS DE RECHERCHE ONT PU ÊTRE FINANCÉS
DANS CE CADRE AU BÉNÉFICE DE
3 FÉDÉRATIONS ET D'UN ÉTABLISSEMENT PUBLIC.**

Programme Prioritaire de Recherche (PPR)

Sous l'impulsion du MESRI, un 2^{ème} appel à projets « Sport de très Haute Performance » a été lancé en 2020.

Avec l'appel à projets 2019, ce programme prioritaire de recherche aura permis de participer au financement de 12 projets de recherche en lien avec la Haute Performance sportive pour un financement à hauteur de 18 M€ impliquant 20 fédérations.

Comme en 2019, la mise en œuvre de ce PPR a été confiée à l'Agence Nationale de la Recherche (ANR). L'évaluation des projets de recherche a été réalisée par un jury international dont a fait partie l'Agence, responsable d'évaluer l'opportunité sportive des projets.

**6 PROJETS LAURÉATS CONCERNANT 13 FÉDÉRATIONS
SPORTIVES SE SONT VUS PROPOSER UNE AIDE DE
8,357 M€ (BUDGET HORS AGENCE) DU PIA.**

Soutien à deux projets de recherche (CARE et GARCHES) sur la Haute Performance



Aide au projet de recherche dénommé Centre d'Accompagnement, de Recherche et d'Expertise (CARE) Grand-Est pour l'innovation en sport de haut niveau et en santé, porté par l'Université de Lorraine, pour un montant de 250 000 €.



Accompagnement du projet de recherche de l'Institut de Santé Parasport Connecté (ISPC) Synergies, relatif à l'amélioration des performances et du suivi des parasportifs de haut niveau dans sa dimension médicale/paramédicale et biomécanique, pour un montant de 144 800 €.

En 2021, l'Agence ne pourra plus compter sur les fonds du PIA pour financer les efforts en matière de recherche, mais pourra, à l'instar de ces deux projets sélectionnés en 2020, soutenir sur fonds propres l'accompagnement de projets de recherche structurants pour les projets de performance des fédérations olympiques et paralympiques, notamment en s'appuyant sur les diagnostics établis dans le cadre du programme ORfèvre.



CREDIT KIMSP

L'OPTIMISATION DE LA PERFORMANCE

LE REPORT DU PROGRAMME JOP

Un programme spécifique JOP prévoyait également d'appréhender la spécificité des Jeux et de mettre en œuvre toutes les actions ayant un impact sur la performance olympique et paralympique. L'organisation de différents temps d'échange avec les acteurs de la performance avait initialement été envisagée, sur des formats et audiences différenciés, au rythme et selon les exigences du cycle olympique et paralympique.

Ce programme avait également pour but de sécuriser la performance sur site lors du temps olympique et paralympique, avec en cible la création et le financement d'une structure temporaire « Maison de la Haute Performance » à Tokyo.

Compte tenu de la situation sanitaire exceptionnelle de 2020, et du report des JOP de Tokyo, les actions prévues dans le cadre de ce programme « JOP » ont été reportées sur 2021³.



ÉQUIPEMENTS SPORTIFS NATIONAUX DE LA HAUTE PERFORMANCE

L'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 nécessite que l'Agence accompagne des projets d'investissement en équipements sur l'ensemble du territoire national au service de la Haute Performance. Ces projets devront se faire en cohérence avec la stratégie partagée entre l'Agence et les fédérations sportives.

Pour cela, l'Agence a mobilisé une enveloppe de 5 M€ qui se compose en 3 axes de financement :

Axe 1 : le soutien aux équipements structurants nationaux, ayant un impact direct sur la Haute Performance, à destination :

- des Centres de ressources, d'expertise et de performance sportive (CREPS) ;
- des équipements sportifs nécessaires aux structures relevant du Programme d'Excellence des projets de Performance Fédéraux (PPF) ;
- des équipements sportifs au profit de la préparation des sportifs « médaillables » de l'Agence.

Axe 2 : le soutien aux matériels fédéraux, destiné à financer les matériels spécifiques Haute Performance à destination des sportifs de haut niveau et des staffs intégrés ;

Axe 3 : le soutien aux matériels des plans nationaux d'optimisation de la performance des CREPS et de toute personne publique menant une action dans le champ du sport (plans nationaux d'optimisation de la performance et à destination des sportifs de haut niveau et des staffs intégrés).

LES ÉQUIPEMENTS NATIONAUX STRUCTURANTS – AXE 1

Le comité de programmation des équipements sportifs s'est réuni le 20 octobre 2020 afin d'examiner les demandes de subvention de projets d'équipements structurants de niveau national – Axe 1.

15 dossiers correspondant à une demande de 23 555 833 € ont été examinés au titre de l'axe 1 de l'enveloppe.

7 dossiers ont été retenus pour un montant total de subventions proposées de 2 272 554 €, dont 1 dossier d'un montant supérieur ou égal au seuil de 500 000 €, pour un montant de subvention d'1 M€. Les dossiers retenus se répartissent de la façon suivante :

- Équipements des Centres de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive (CREPS) : 4 dossiers retenus pour un montant de demande de 1 422 554 €
- Équipements sportifs nécessaires aux structures relevant du Programme d'Excellence des Projets de Performance Fédéraux : 2 dossiers retenus pour un montant de demande de 550 000 €
- Équipements sportifs au profit de la préparation des sportifs « médaillables » de l'Agence : 1 dossier retenu pour un montant de demande de 300 000 €

³ A L'HEURE DE LA RÉDACTION DE CE RAPPORT, LE PROGRAMME D'ACTIONS SUR 2021 ÉTAIT DÉJÀ SOUMIS À RESTRICTIONS COMPTE TENU DES CONDITIONS SANITAIRES DÉGRADÉES PERSISTANTES.

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS NATIONAUX DE LA HAUTE PERFORMANCE

RÉGION	Dépt.	Commune	Porteur de projet	Intitulé du projet	Montant attribué
OCCITANIE	34	MONTPELLIER	Conseil Régional Occitanie	Construction d'un nouveau complexe sportif au CREPS de Montpellier	1 000 000 €
ÎLE-DE-FRANCE	78	GUYANCOURT	Fédération française de golf	Création d'un équipement couvert dédié à la Haute Performance avec plateau haute technologie au Golf National	300 000 €
ÎLE-DE-FRANCE	94	CHOISY-LE-ROI	Fédération française de ski nautique et de wakeboard	Création du Centre Technique National de la FFSNW	300 000 €
HAUTS-DE-FRANCE	60	COMPIÈGNE	Commune de Compiègne	Agrandissement du centre d'archerie	250 000 €
NOUVELLE-AQUITAINE	86	VOUNEUIL-SOUS-BIARD	CREPS de Poitiers	Rénovation et transformation du stade d'athlétisme	197 554 €
NOUVELLE-AQUITAINE	33	TALENCE	CREPS de Bordeaux	Rénovation et transformation de l'équipement BMX	150 000 €
NOUVELLE-AQUITAINE	33	TALENCE	CREPS de Bordeaux	Création d'un terrain, tunnels de frappe et aire de lancer couverte de Baseball	75 000 €
TOTAL					2 272 554 €

ÉQUIPEMENTS FÉDÉRAUX – AXE 2

Le comité d'attribution Haute Performance, réuni en date du 1^{er} septembre et du 29 octobre 2020 a examiné les demandes de subventions au titre de l'Axe 2. La liste des demandes portées au titre de l'axe 2 de l'enveloppe, représentant 33 dossiers pour une demande de 2 731 645 €, a été examinée en totalité.

Après examen, **14 dossiers** ont été retenus pour un montant total de subventions proposées de **1 368 446 €**. Les projets retenus répondent avec cohérence à la stratégie de l'Agence, en matière de sport de haut niveau, soit en permettant d'équiper des athlètes ou collectifs « médaillables », cœur de cible du Pôle Haute Performance, soit en s'inscrivant dans le cadre d'un plan d'optimisation de la performance d'une fédération ou d'un plan d'accompagnement et de recherche scientifique.

RÉGION	Dépt.	Commune	Porteur de projet	Intitulé du projet	Montant attribué
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	38	VOIRON	Fédération française de la montagne et de l'escalade	Acquisition de couloirs de vitesse parallèles sur le site de Voiron	400 000 €
ÎLE-DE-FRANCE	77	VAIRES-SUR-MARNE	Fédération française de canoë-kayak et sports de pagaie	Acquisition de matériels haute-performance pour le slalom, le sprint et le paracanoe	178 000 €
ÎLE-DE-FRANCE	75	PARIS	Fédération française de voile	Acquisition de semi rigides et de véhicules de transport	177 446 €
ÎLE-DE-FRANCE	75	PARIS	Fédération française de gymnastique	Acquisition de matériels techniques et de récupération Haute Performance	108 000 €
ÎLE-DE-FRANCE	75	PARIS	Fédération française de voile	Rénovation et transformation du stade d'athlétisme	80 000 €
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	74	ANNECY	Fédération française de ski	Acquisition d'outils d'analyse de la performance et de mesure des capacités physiques	79 000 €
ÎLE-DE-FRANCE	78	GUYANCOURT	Fédération française de golf	Acquisition d'un laboratoire d'analyse du mouvement et d'outils de préparation physique	75 000 €
ÎLE-DE-FRANCE	94	CRÉTEIL	Fédération française de handball	Acquisition de systèmes de suivi et d'optimisation de la performance	65 000 €
ÎLE-DE-FRANCE	75	PARIS	Fédération française de tennis	Acquisition d'appareils spécifiques à la Haute Performance	50 000 €
ÎLE-DE-FRANCE	77	VAIRES-SUR-MARNE	Fédération française d'aviron	Acquisition de matériels techniques pour équiper les bateaux	49 000 €
ÎLE-DE-FRANCE	75	PARIS	Fédération française de pentathlon moderne	Achat de pistes d'escrime complètes transportables	45 000 €
CENTRE VAL-DE-LOIRE	18	BOURGES	Fédération française du sport adapté	Acquisition de matériels d'entraînement pour le sport adapté	30 000 €
HAUTS-DE-FRANCE	60	CREIL	Fédération française de tir	Acquisition de cibles électroniques	21 000 €
NOUVELLE-CALÉDONIE	988	NOUMÉA	Fédération française handisport	Acquisition de fauteuils en carbone	16 000 €
TOTAL					1 368 446 €

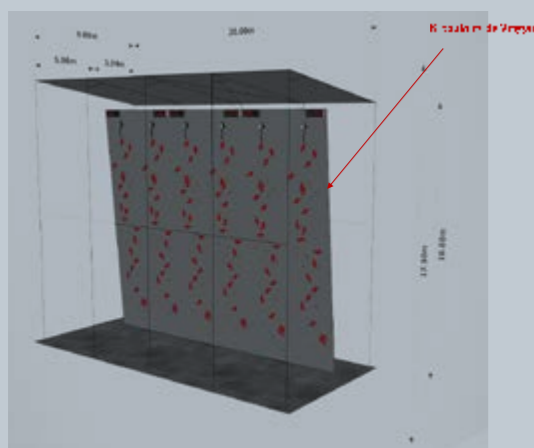
ÉQUIPEMENTS SPORTIFS NATIONAUX DE LA HAUTE PERFORMANCE

FOCUS



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE MONTAGNE ET D'ESCALADE – CONSTRUCTION D'UN MUR DE VITESSE À VOIRON

La discipline vitesse sera consacrée comme une compétition singulière aux Jeux olympiques de Paris 2024. Anouck JAUBERT et Bassa MAWEN cumulent de nombreuses victoires et titres internationaux dans la discipline. De même, la formation des jeunes talents contribue à apporter à la France des résultats très prometteurs. La concurrence, avec l'entrée de l'escalade au programme des Jeux à Tokyo, met en place des plans stratégiques d'investissement dans la discipline. Pour conserver les très bonnes performances des athlètes français au niveau international, l'Agence a décidé d'apporter un soutien financier conséquent (400 K€) pour la construction d'un mur de vitesse spécifique composé de six couloirs parallèles sur le site de Voiron (Isère). Ce nouvel espace contribuera à combler le déficit actuel d'espaces d'entraînement spécifiques à la vitesse et garantira des conditions favorables à la Haute Performance pour les pôles France et Espoir qui y sont.



PLANS NATIONAUX D'OPTIMISATION DE LA PERFORMANCE – AXE 3

Le comité d'attribution Haute Performance réuni en date du 1^{er} septembre 2020 a examiné les demandes de subventions – Axe 3. La liste des demandes portées au titre de l'axe 3 de l'enveloppe, représentant 19 dossiers pour une demande de 1 768 989 €, a été examinée en totalité. Après examen, **17 dossiers** ont été retenus pour un montant total de subventions proposées de **1 359 000 €**.

RÉGION	Dépt.	Commune	Porteur de projet	Intitulé du projet	Montant attribué
GRAND-EST	54	ESSEY-LÈS-NANCY	CREPS de Nancy	Acquisition de matériels d'optimisation de la performance	299 000 €
PAYS DE LA LOIRE	44	LA CHAPELLE-SUR-ERDRE	CREPS des Pays de la Loire	Acquisition de matériels d'optimisation de la performance	190 000 €
GUADELOUPE	971	LES ABYMES	CREPS des Antilles Guyane	Réalisation de deux espaces polyvalents de préparation physique et de récupération	135 000 €
LA RÉUNION	974	SAINTE CLOTILDE	CREPS de la Réunion	Achat de matériels pour le développement des services à la performance pour les sportifs de haut niveau	109 000 €
NOUVELLE-AQUITAINE	33	TALENCE	CREPS de Bordeaux	Acquisition de matériels d'optimisation de la performance	105 000 €
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	03	BELLERIVE-SUR-ALLIER	CREPS Auvergne-Rhône-Alpes Vichy	Acquisition de matériels Haute Performance	100 000 €
OCCITANIE	34	MONTPELLIER	CREPS de Montpellier	Acquisition de matériels d'optimisation de la performance	75 000 €
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	21	DIJON	CREPS de Dijon	Acquisition de matériels technologiques destinés à la Haute Performance	64 000 €
ÎLE-DE-FRANCE	92	CHÂTENAY-MALABRY	CREPS d'Île-de-France	Acquisition d'un système iso-cinétique d'évaluation et de rééducation multiarticulaire	50 000 €
OCCITANIE	31	TOULOUSE	CREPS de Toulouse	Acquisition de matériels d'optimisation de la performance	45 000 €
GRAND-EST	67	STRASBOURG	CREPS de Strasbourg	Acquisition de matériels lourds pour la Haute Performance	40 000 €

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS NATIONAUX DE LA HAUTE PERFORMANCE

RÉGION	Dépt.	Commune	Porteur de projet	Intitulé du projet	Montant attribué
ÎLE-DE-FRANCE	75	PARIS	Institut national du sport, de l'expertise et de la performance (INSEP)	Acquisition d'un système de captation vidéo automatisé pour le complexe aquatique	40 000 €
OCCITANIE	66	FONT-ROMEU	Centre National d'Entraînement en Altitude de Font-Romeu (CNEA)	Acquisition de plateformes de force	40 000 €
NOUVELLE-CALÉDONIE	988	DUMBEA	Centre International Sport et Expertise (CISE) de Nouvelle-Calédonie	Acquisition de matériels d'évaluation et de protocoles de tests	21 000 €
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	39	PREMANON	Centre National de Ski Nordique et de Moyenne Montagne (CNSNMM)	Mise à jour de la structureuse permettant la préparation des skis	19 000 €
GRAND-EST	51	REIMS	CREPS de Reims	Acquisition de matériels de profilage	14 500 €
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	13	AIX-EN-PROVENCE	CREPS de Provence-Alpes-Côte d'Azur	Acquisition de matériels de profilage et d'entraînement	12 500 €
TOTAL					1 359 000 €

FOCUS



CREPS DE NANCY – ACQUISITION DE MATÉRIELS D'OPTIMISATION DE LA PERFORMANCE

L'Agence a apporté un soutien financier au CREPS de Nancy dans le cadre de ses actions d'accompagnement dans le domaine médical, paramédical et d'optimisation de la performance. À travers une participation au financement de matériels lourds permettant de prévenir la survenue des blessures, le traitement des pathologies et le profilage de l'athlète, l'Agence accompagne un projet au service de près de 140 sportifs et 12 structures inscrites dans un PPF utilisant les installations de l'établissement. Par exemple, l'acquisition d'une machine isocinétique permettra l'évaluation des capacités musculaires dynamiques des athlètes s'entraînant au CREPS, dans des disciplines aussi variées que l'aviron, la boxe, le tennis de table ou encore le tir à l'arc.



Mise en place d'une enquête pour accélérer les décaissements sur les « restes à payer » (RAP) équipements Haute Performance

Compte tenu de la pandémie, et du retard pris dans la mise en œuvre des plans d'actions initialement prévus par le pôle Haute Performance, une opération a été montée au 4^e trimestre 2020, pour identifier sur le stock de restes à payer des dossiers équipements en cours de réalisation (subventions attribuées lors des exercices précédents et non encore décaissées).

Les porteurs de projets ont ainsi été contactés pour faire le point sur les dossiers en cours, accélérer le traitement des dossiers finalisés ou encore les inciter – lorsque les conditions nécessaires étaient réunies – à solliciter des demandes d'avance. Cette phase de relance a permis d'avoir une meilleure visibilité sur l'avancement des différents projets et ainsi d'ajuster les besoins de décaissements à venir.

Un redéploiement d'1 M€ de CP supplémentaires sur le volet équipements HP anticipé lors du Budget rectificatif n°2 de décembre 2020 et intégralement exécuté au 31/12/20, a permis d'optimiser l'atterrissage budgétaire au titre du budget Haute Performance, en cette année exceptionnelle. Cette accélération des décaissements sur 2020 permettra de dégager des marges de manœuvre budgétaires sur les exercices suivants, lorsque la situation sanitaire permettra une reprise normale des activités programmées.

Cette opération sera poursuivie en 2021, année qui s'annonce tout aussi exceptionnelle. À terme, le suivi des dossiers équipements en cours a vocation à être pleinement intégré au dialogue de gestion qui existe entre l'Agence et ses partenaires privilégiés Haute Performance, que sont les fédérations et les CREPS et OPE.

LA DÉCLINAISON TERRITORIALE

La déclinaison territoriale du sport de haut niveau doit permettre de conforter la durabilité des systèmes de performance en assurant la formation de la relève. Ainsi, au-delà de l'accompagnement de la Haute Performance, l'Agence souhaite garantir les conditions de formation de la relève assurée par le programme d'accession au sport de haut niveau des Projets de Performance Fédéraux (PPF).

L'enjeu est de s'appuyer sur l'expertise des territoires et des fédérations afin de répartir les crédits de la façon la plus cohérente possible, en plaçant la performance et le potentiel sportif au cœur des préoccupations de tous les acteurs.

Les athlètes de haut niveau médaillés aux Jeux olympiques et paralympiques sont répartis sur tous les territoires, de manière inégale, selon des logiques différentes en fonction des fédérations et des disciplines.

Le projet de déclinaison territoriale répond à cet objectif d'aligner et de contribuer à une plus grande complémentarité des partenaires réunis au sein des conférences régionales du sport. Pour sa mise en œuvre, l'Agence s'appuiera sur les CREPS et OPE, positionnés à partir de 2021, dans le cadre du transfert du sport de haut niveau, comme centres névralgiques et opérateurs experts en vue d'un accompagnement gradué des athlètes sur l'ensemble du territoire.

La couverture de l'offre Haute Performance est aujourd'hui encore insuffisante pour répondre aux standards internationaux. En 2020, l'Agence a mené une démarche hautement participative avec l'ensemble des acteurs clés au niveau territorial de la Haute Performance (CREPS, OPE, conseils régionaux, services déconcentrés) et les sportifs de haut niveau pour analyser leurs besoins et envisager les solutions à déployer. À travers la déclinaison territoriale de l'Agence, c'est toute une nouvelle gamme d'offres de services qui sera proposée aux athlètes et staffs issus des PPF, en fonction de leur niveau de performance, au sein des « Maisons Régionales » de la performance, avec une montée en charge progressive dès 2021.

En parallèle de la gestion de la campagne d'accession 2020, de nombreux travaux ont été menés par les équipes de l'Agence au cours de l'année 2020, pour permettre à la déclinaison territoriale du Haut Niveau de prendre une toute nouvelle ampleur dans les années à venir, avec de manière concomitante :

- La finalisation et le déploiement de l'Organisation Territoriale de l'État (OTE), avec pour conséquence le transfert du Haut Niveau dans les Centres de ressources, d'expertise et de performance sportives (CREPS) et Organismes Publics Équivalents (OPE) ;
- La mise en place des conférences régionales du Sport et des conférences des financeurs dans le cadre de la gouvernance partagée de l'Agence.



CAMPAGNE ACCESSION AU HAUT NIVEAU 2020

Au-delà de l'accompagnement de la Haute Performance, l'Agence a souhaité conforter les conditions de formation de la relève assurée par le programme d'accession au sport de haut niveau des Projets de Performance Fédéraux (PPF)¹. Cette campagne à destination des structures d'accession vise principalement à **financer les frais liés au fonctionnement des structures, les frais liés aux déplacements, les frais liés à l'optimisation de la performance (prestations de services) et l'achat de matériel.**

Une attention particulière a été portée sur les territoires ultramarins et les régions sans CREPS.

Par ailleurs, au vu du contexte sanitaire particulier, l'Agence a souhaité, sur son budget 2020 Haute Performance, débloquer une enveloppe complémentaire et exceptionnelle de 2 M€ dans le cadre du fonds territorial de solidarité (budget rectificatif n°1 de juin 2020), afin de soutenir le fonctionnement des structures d'accession dans les territoires pour préserver les enjeux des chemins d'accès vers la performance.

Historiquement financées via les « BOP régionaux » du Ministère chargé des Sports, l'Agence a financé et opéré ce dispositif pour la première fois en 2020. Sur la base d'une note d'instruction co-signée de l'Agence et de la Direction des Sports, l'Agence a pu s'appuyer sur les DR(D) JSCS, qui ont contribué à l'instruction des projets et à la priorisation des demandes selon les critères de l'Agence.

L'avis des DTN a été sollicité sur la répartition et la priorisation des structures à accompagner pour garantir une cohérence avec la vision globale de la stratégie fédérale des programmes « accession » et « excellence » et la bonne articulation entre les financements des structures d'« accession » portés par cette enveloppe territoriale et les financements des structures d'« excellence » portés par l'enveloppe de soutien aux fédérations, dans le cadre des contrats de performance.

Une commission d'attribution interne à l'Agence a validé en date du 15/10/2020 la ventilation des subventions après avis des DTN des fédérations concernées.

Chiffres clés

En 2020, l'enveloppe Déclinaison Territoriale du Haut niveau, d'un montant total de 4 880 000 €, a été répartie de la manière suivante :

- 4 145 957 € à destination de 496 structures d'accession, soit 62 % des structures existantes et 94 % des structures ayant fait une demande de subvention
 - Montant total des demandes de subventions reçues = 9 199 757 €
 - Nombre de structures ayant fait une demande de subvention = 528 structures (sur 805 structures « accession » du PPF)
 - Financement moyen par structure : 8 359 €
- 475 000 € à destination de 6 structures multisports
- 259 043 € à destination de 5 CREPS, sur des actions relatives à l'identification des besoins et l'accompagnement des sportifs des PPF sur les territoires

¹ UNE CARTOGRAPHIE DES STRUCTURES PPF EST CONSULTABLE SOUS https://public.tableau.com/app/profile/ministere_des_sports/viz/CartographiePPF/Cartographie-Page1

LA DÉCLINAISON TERRITORIALE

Répartition des financements des structures d'accèsion par territoires



TOTAL GÉNÉRAL : 4 145 957 €



Vers une évaluation plus poussée des structures du PPF

En lien avec la mise à jour des PPF qui interviendra courant 2021, l'Agence souhaite orienter ses priorités de financement sur la base de critères liés à la performance, notamment le nombre de sportifs à potentiel présents dans les structures du programme d'accèsion et la qualité de la formation sportive. Un dispositif de collecte de données permettant d'évaluer les différentes structures a été initié en 2020, dans une version pilote de visualisation de tableaux de bord dynamiques qui sera développée sous la forme d'un module PSQS¹ en 2021. Cette analyse doit permettre à terme d'évaluer les différentes structures et d'objectiver le niveau d'intervention de l'Agence.

¹ EN RAISON DU REPORT DES JOP DE TOKYO EN 2021, LES TRAVAUX SUR LA MISE À JOUR DES PPF, INITIALEMENT PROGRAMMÉS EN 2020, ONT ÉTÉ DÉCALÉS À 2021 POUR UNE PRISE D'EFFET AU 01/01/2022.

LA DÉCLINAISON TERRITORIALE

LE PROJET D'ORGANISATION TERRITORIALE DE L'ÉTAT ET LA PRÉFIGURATION DES MAISONS RÉGIONALES DE LA PERFORMANCE

En 2020, l'Agence a effectué un travail conséquent d'état des lieux et de diagnostic de l'activité des CREPS et OPE en matière d'accompagnement du sport de haut niveau et de Haute Performance. Chaque établissement a été accompagné pour rédiger un schéma directeur du sport de haut niveau sur son territoire dans le but d'afficher une ambition nationale de transformation du modèle d'accompagnement des sportifs des PPF au sein de chaque région.

L'Agence a défini les fiches de poste types de Conseillers Haut Niveau et Haute Performance (CHNHP) sur le champ des 4 axes stratégiques et créé un nouveau métier, celui de Responsable Régional de la Haute Performance (RRHP). Les RRHP seront les garants-es de la déclinaison des stratégies de performance définies entre les fédérations et l'Agence. Ils-elles seront également garants-es de la cohérence des actions définies au sein des commissions sport de haut niveau des conférences régionales du sport. L'Agence et la Direction des Sports ont travaillé de concert pour créer les textes permettant d'installer le statut de RRHP et pour organiser leur recrutement, ainsi que celui des CHNHP.

Avec le concours financier et humain de l'Agence, les CREPS & OPE nouvellement organisés pourront ainsi déployer les services des Maisons Régionales de la performance qu'ils coordonneront. En décembre 2020 des premières conventions ont été signées avec les régions Grand-Est, Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Auvergne-Rhône-Alpes et Nouvelle-Aquitaine afin de mettre en place des actions de profilage visant à identifier précisément les besoins en accompagnement des athlètes des PPF.

Afin de créer les conditions d'une parfaite intégration de la stratégie et de la contribution de l'Agence à cette déclinaison territoriale, l'Agence et la Direction des Sports ont entamé une refonte des textes réglementaires des établissements.

2020 aura donc permis de créer les conditions de mise en œuvre des Maisons Régionales de la Performance dès 2021.

Ces travaux ont permis de dégager 4 axes stratégiques structurants pour mieux accompagner les fédérations dans leurs projets de performance :

- L'optimisation de la performance pour déployer des services à tous les sportifs où qu'ils s'entraînent ;
- L'accompagnement socioprofessionnel pour renforcer des dispositifs existants et en inventer de nouveaux ;
- L'accompagnement paralympique pour mieux coordonner les actions entre tous les acteurs ;
- L'analyse de la performance pour mieux observer nos modèles sportifs, mieux les comprendre, mieux les accompagner et mieux cibler notre soutien.

LES AUTRES ACTIONS TRANSVERSALES FOCUS PARALYMPIQUE



LE PROGRAMME PARALYMPIQUE

Partenaire Performance

Dans la continuité de son accompagnement des 13 fédérations paralympiques délégataires, l'Agence nationale du Sport continue à renforcer son partenariat financier en prenant en considération le potentiel performance, la structuration et les spécificités propres à chaque sport et fédération.

Le contexte sanitaire mondial qui s'est imposé à tous en 2020 a nécessité un accompagnement des fédérations dans le redéploiement des ressources afin de répondre aux besoins de préparation continue des athlètes dans leur environnement quotidien, notamment par rapport à l'accès aux équipements sportifs et aux lieux de pratiques.

Ainsi, les fédérations ont mené toutes les démarches nécessaires pour que les athlètes puissent retrouver accès à leur lieu d'entraînement, ou reprendre l'entraînement avec l'acquisition d'équipements de préparation physique mis à leur disposition.

Cette période a aussi été l'occasion de mettre en place des activités diverses de communication de groupe et/ou individuelles en visioconférence pour éviter les décrochages et l'isolement des athlètes comme des entraîneurs. Concrètement, ce suivi était soit oral, soit par sondages nominatifs ou anonymes, dans le but d'évaluer l'évolution de la forme physique, technique, tactique et mentale des athlètes pour y répondre de façon singulière et individuelle, que ce soit par l'intervention d'experts ou l'aménagement des plans d'entraînement.

L'apport de l'expertise paralympique de l'Agence s'opère au travers d'un accompagnement des directeurs techniques ainsi que des entraîneurs et athlètes. La mise en réseau et les liens proposés avec divers partenaires a pour but de répondre aux enjeux propres à chacun tout en créant du lien avec les divers champs d'expertises du sport de Haute Performance, du médical et de la recherche appliquée.

LES AUTRES ACTIONS TRANSVERSALES

FOCUS PARALYMPIQUE

Optimisation de la performance : l'accent sur la recherche

Les travaux de recherche lancés en 2019 nécessitent un suivi dans leur mise en œuvre et un renforcement des partenariats avec des expertises médicales et scientifiques de pointe.

Cette volonté a été traduite par 3 grandes actions en 2019 : l'accompagnement d'un projet **para-performance**, appelé **PARAPERF** co-conduit avec le laboratoire IRMES à l'INSEP sous la direction du professeur Jean-François Toussaint et avec la collaboration du professeur Genêt de l'hôpital de Garches, dans le cadre du Programme Prioritaire de Recherche (PPR). Il s'appuie sur un partenariat entre la Fédération française handisport et la Fédération française de tir et a pour objectifs l'analyse de l'environnement social des athlètes, la collecte de données sur les performances des athlètes et l'optimisation de l'équipement des Sports fauteuil.

En 2020, le lancement de ce projet a nécessité l'atterrissage final des moyens humains et financiers des 16 laboratoires impliqués et la validation par l'ANR. Les 3 axes de travail que sont l'analyse de la performance (DATA), les spécificités des fauteuils de sport et l'environnement social des athlètes ont été lancés conjointement avec les 2 fédérations concernées.

La mise en réseau d'experts sur différents champs scientifiques (sciences sociales, biomécanique et prothèses, fauteuils, médical notamment autour de la réadaptation fonctionnelle) a aussi permis de lancer 2 projets spécifiques sur les fauteuils pour le tennis fauteuil et le parabadminton avec chacune des fédérations concernées.

Un travail de soutien à la recherche universitaire a été engagé aux côtés de l'Agence Nationale de la Recherche et de la Technologie, afin de multiplier les bourses CIFRE (Conventions Industrielles de Formation par la Recherche) au titre du « Sport et Handicap ». En s'appuyant sur la bourse lancée par le CPSF en 2019, un atelier a été organisé afin d'envisager conjointement de préparer cette institution et les fédérations aux opportunités de lancement de nouveaux projets spécifiques.

FOCUS



LE SOUTIEN AU PROJET DE RECHERCHE DE L'ISPC, EN LIEN AVEC LE PROJET PARAPERF

Par extension sur cet axe de la recherche, l'Agence nationale du Sport a établi une convention avec l'Institut Santé Parasport Connecté (ISPC) (cf. supra, les projets de recherche financés dans le cadre de l'optimisation de la performance), en lien avec l'hôpital de Garches et son implication au sein du projet PARAPERF. À la croisée de la recherche et de l'optimisation de la performance, l'Agence nationale du Sport a pour volonté de concilier le milieu médical et le milieu des techniciens du sport. Les athlètes en situation de handicap, de par leur parcours de vie et leurs diverses pathologies, nécessitent un double accompagnement sportif et médical, pour assurer l'état de santé et maîtriser les facteurs de risques liés à la pratique sportive et aux gestes spécifiques.

Soutien à l'encadrement

L'Agence nationale du Sport, avec le lancement de sa stratégie Ambition Bleue fin 2020, se positionne sur plusieurs axes prioritaires pour l'ensemble des Sports olympiques et paralympiques. Dans sa volonté d'apporter des réponses adaptées et sur mesure, l'Agence souhaite répondre aux enjeux de l'encadrement paralympique de manière adaptée.

En effet, la **professionnalisation de l'encadrement** fait l'objet de toute l'attention de l'Agence dans les dialogues de gestion avec les fédérations homologues sur le déploiement de leur encadrement, que l'on soit sur des cadres techniques nationaux et régionaux ou sur des intervenants vacataires, dédiés aux projets paralympiques. L'Agence, au travers de son partenariat financier avec la Fédération française handisport, souhaite renforcer les conditions d'encadrement quotidien, ainsi que l'encadrement mis à disposition lors de stages et en compétition.

L'intégration des axes d'optimisation de la performance nécessite un pilotage intégré avec les entraîneurs. Ainsi, les compétences des techniciens et le système de suivi sont renforcés par les fédérations.

Une collaboration forte avec le Comité Paralympique et Sportif français

L'Agence et le Comité National Paralympique et Sportif Français (CPSF) œuvrent de concert pour la **mise en place d'une vision partagée de la pratique paralympique et du parasport de demain**.

Ainsi, différents travaux ont été prolongés et renforcés en 2020 :

- Un **travail continu de co-développement des stratégies paralympiques et parasport** a été élaboré par l'Agence, le Ministère chargé des Sports et le CPSF afin de guider le développement de la pratique parasport et accompagner les fédérations avec une délégation paralympique vers la performance. Ces travaux ont mené le 3 décembre 2020 à l'annonce par la Ministre de la Stratégie Nationale Sport et Handicap ;
- Un **accompagnement dans le déploiement des référents territoriaux du CPSF** au travers de l'élaboration d'une feuille de route qui a pour objectif d'évaluer et d'assurer un suivi des programmes financés sur les territoires. La préparation au déploiement territo-

rial de l'Agence via les CREPS et OPE permet une complémentarité optimale et des champs d'action clairement identifiés pour chacune des organisations ;

- Avec la situation sanitaire, les plateaux de détection « La Relève » ont dû être suspendus mais l'animation du réseau continue pour **préparer les prochaines échéances** tout comme le suivi des sportifs identifiés et intégrés ou suivis par les fédérations paralympiques ;

- Au regard de la situation sanitaire mondiale, du report des Jeux de Tokyo, l'Agence accompagne étroitement le CPSF dans l'**adaptation nécessaire des chemins de sélection pour les Jeux paralympiques** au travers de la co-construction de critères de sélection pour Tokyo 2021 et la participation au Comité Paralympique (deux des cinq membres) en charge de la validation des politiques de sélection des fédérations et des quotas alloués par sport.



LES AUTRES ACTIONS TRANSVERSALES



CREDIT KMSP

SUIVI RÉGLEMENTAIRE DU SPORTIF DE HAUT NIVEAU

Le cadre réglementaire doit permettre à l'Agence d'exercer ses missions et d'opérer les dispositifs qui relèvent de ses actions en faveur du haut niveau et de la Haute Performance.

L'Agence s'appuie sur les dispositifs réglementaires existants, pilotés par le Ministère chargé des Sports (les délégations et agréments, la reconnaissance de haut niveau des disciplines, les listes ministérielles (SHN, entraîneurs de haut niveau, arbitres et juges de haut niveau), les Projets de Performance Fédéraux (PPF), le suivi médical réglementaire...).

Face aux enjeux de performance qui se dessinent dans la perspective de l'accueil des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, il apparaît aujourd'hui nécessaire que soient interrogés les critères qui permettent de caractériser ce modèle sportif du sport de haut niveau français pour en accroître l'efficacité et en améliorer les résultats.

Ainsi l'Agence est force de proposition concernant notamment :

– la révision des critères permettant à une discipline sportive de conserver ou d'obtenir la reconnaissance de haut niveau. Les principes d'universalité, de concurrence internationale et de performance nationale devront y tenir une place majeure,

- la simplification et l'amélioration, en concertation avec les acteurs fédéraux, des critères d'inscription sur listes ministérielles des sportifs de haut niveau,
- une proposition de cadre simplifié de validation des projets de performance fédéraux, privilégiant une présentation synthétique de la stratégie fédérale, des structures d'entraînement et des modalités d'accompagnement des sportifs inscrits dans un projet d'accès au sport de haut de niveau ou dans une pratique d'excellence sportive, voire de Haute Performance.

Ainsi, en lien avec la Direction des Sports, des travaux importants ont été et sont en train d'être menés pour redéfinir les contours des publics, des disciplines et des structures cibles qui relèvent du périmètre du haut niveau ou de l'accession au haut niveau : mise sur liste des sportifs de haut niveau, délégation et reconnaissance des disciplines de haut niveau (RHN) et Projets de Performance des Fédérations (PPF). L'instruction n° DS/DS2/2020/222 du 7 décembre 2020 relative à la campagne de reconnaissance du caractère de haut niveau des disciplines sportives des Sports d'été pour la période 2022/2024, fixe le cadre de cet exercice.

Les travaux sur la RHN et les PPF, initialement prévus en 2020 mais reportés compte tenu du décalage des JOP de Tokyo, vont aboutir courant 2021 pour une mise en œuvre au 01/01/2022, applicable jusqu'en 2024. Si l'inscription sur l'une de ces listes est un gage de reconnaissance réglementaire, elle ne garantit pas un financement systématique de l'Agence au titre de la Haute Performance. Ces structurations sont toutefois stratégiques, notamment dans le cadre de la nouvelle gouvernance partagée, car elles permettront de prioriser les investissements (au service de la performance sportive), de clarifier les périmètres et de coordonner les financements entre les différents acteurs (au service de l'efficacité de la dépense publique).

De manière générale :

- l'Agence sera force de proposition pour organiser des travaux autour d'évolutions législatives et réglementaires, en lien avec la mise en œuvre du projet Ambition Bleue ;
- toute évolution du cadre réglementaire, relative au sport de haut niveau et à la Haute Performance et à sa mise en œuvre au plan national comme territorial, fera l'objet de discussions préalables et concertées entre l'Agence et le Ministère chargé des Sports.

Des premiers ateliers seront organisés dès 2021 pour coordonner ces différents travaux. 🇫🇷



CREDIT KMSP

LES AUTRES ACTIONS TRANSVERSALES

LES RESSOURCES HUMAINES AU SERVICE DE LA PERFORMANCE

Les entraîneurs, de statut public comme privé, sont indissociables des résultats du sport français puisqu'ils encadrent les meilleurs athlètes.

La valorisation de l'encadrement est un des éléments clés du projet Ambition Bleue : la professionnalisation et le développement de l'expertise de ces équipes d'encadrement passent par une remise à plat de leur modèle de recrutement, de management, de rémunération et de formation.

Pour les Cadres Techniques Sportifs, qui relèvent du statut public, le Ministère chargé des Sports et l'Agence ont convenu dans le projet de convention Agence-État étudié au cours de l'année 2020, de la nécessité de définir un cadre qui garantisse une gestion optimale et pérenne de ces agents qui, en soutien des acteurs fédéraux, constituent un des piliers du modèle de la Haute Performance.

Si leur statut doit être préservé, ce sont leur recrutement et leur management qui doivent être optimisés : l'Agence participe directement aux côtés du CGO-CTS au processus de recrutement des agents de l'État ou des contractuels de droit public missionnés sur le projet de performance fédéral. À ce titre, l'avis de l'Agence est sollicité sur le recrutement :

- des DTN des fédérations olympiques et paralympiques,
- des entraîneurs nationaux sur des postes de conseillers techniques sportifs et des contrats de préparation olympique,
- des conseillers techniques nationaux missionnés sur la performance,
- des chefs d'établissements engagés dans la démarche de performance sportive,
- des managers territoriaux recrutés au sein de ces établissements.

D'autres CTS assurent des fonctions tout aussi importantes qui participent à la structuration du sport dans les territoires. Ils assurent des missions axées sur le développement des pratiques, les programmes de formation ou le management des équipes techniques régionales (ETR).

Si ces missions ne concernent pas directement le haut niveau et la Haute Performance, elles contribuent à alimenter pour partie l'accession au haut niveau. Le nombre de CTS mobilisés sur ces différentes missions est un élément de compréhension clé pour l'Agence, permettant d'avoir une vision d'ensemble des moyens humains mis à disposition d'une fédération. 🇫🇷





LE DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES

CREDIT KMSP

NOTRE FEUILLE DE ROUTE

LA PART TERRITORIALE



S'exprimant au travers des projets sportifs territoriaux (PST) et des projets sportifs fédéraux (PSF), elle contribue au développement de la pratique sportive de tous les publics, à tous les âges de la vie, sur l'ensemble du territoire hexagonal et ultramarin, par le soutien aux projets des associations sportives locales et des collectivités territoriales.



Accompagne des projets répondant aux orientations nationales prioritaires fixées chaque année par l'Agence, notamment au moyen d'appels à projets.

Dont...



Participe au développement de la pratique sportive pour tous par le soutien financier à la construction et à la rénovation d'équipements sportifs, notamment en vue des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.

* d'autorisation d'engagement.

63,3 M€ pour le financement des PSF , dédiés à accompagner les stratégies de développement des fédérations au plan territorial visant notamment à corriger les inégalités sociales et territoriales.	24,6 M€ sur les contrats de développement , dédiés à l'accompagnement des fédérations dans leur stratégie fédérale de développement des pratiques.	20 M€ pour les équipements sportifs de niveau local en territoires carencés hors Outre-mer et Corse, répartis aux niveaux national et territorial.
65,5 M€ pour le financement des PST , pour développer l'emploi sportif, accompagner l'apprentissage, prévenir les noyades et, via le fonds territorial de solidarité, soutenir les associations sportives locales en difficulté.	1,7 M€ de soutien aux acteurs socio-sportifs et performance sociale , avec l'appel à projets « Impact 2024 » pour agir et faire émerger des solutions innovantes à forte utilité sociale.	12 M€ pour le plan « Aisance aquatique » dédiés à la construction et rénovation de piscines et de bassins d'apprentissage de la natation en territoires carencés.
1,5 M€ de fonds de soutien à la production audiovisuelle , pour accroître l'exposition et la médiatisation des disciplines et des événements sportifs émergents.	700 K€ dédiés aux autres dispositifs , tel l'appel à projets « Aisance aquatique ».	8 M€ pour le développement des équipements sportifs en Outre-mer et Corse.

128,8 M€ de part territoriale
 dont 3,11 M€ pour la Corse, la Polynésie française et Wallis et Futuna qui bénéficient de dispositions particulières

Précisions : les statistiques présentées ci-après sont issues de l'outil OSIRIS et ne portent pas sur la Corse (1 475 335 €), la Polynésie française (1 253 335 €) et Wallis et Futuna (384 465 €). Elles sont ainsi basées sur une part territoriale d'un montant de 125,7M€



PAR STRUCTURE

17 103 structures soutenues
 (contre 14 161 en 2019)

12 976 clubs pour 65,47M€ (52,1 %)
 (contre 54,4M€ pour 9 997 clubs en 2019)

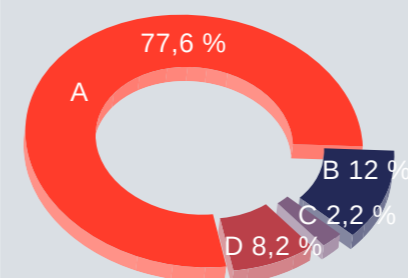


POUR L'EMPLOI

45,4 M€ pour 4 994 emplois soutenus auxquels il convient d'ajouter 561 K€ d'aides ponctuelles à l'emploi (contre 46,2M€ pour 5 278 emplois en 2019).

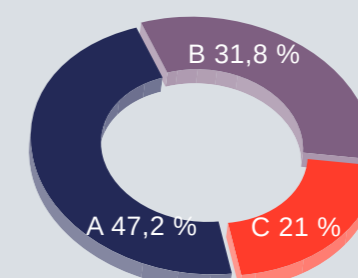
La mise en place par le gouvernement d'une aide exceptionnelle à l'alternance a entraîné le redéploiement de l'enveloppe apprentissage 2020 vers le fonds territorial de solidarité.

RÉPARTITION PAR OBJECTIF OPÉRATIONNEL



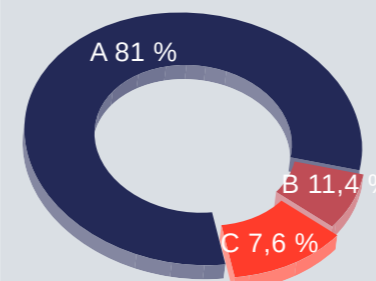
A Développement de la pratique	97 590 723 €
B Promotion du sport santé	15 040 540 €
C J'apprends à nager	2 754 032 €
D Dév. de l'éthique et de la citoyenneté	10 322 693 €

RÉPARTITION PAR TERRITOIRE



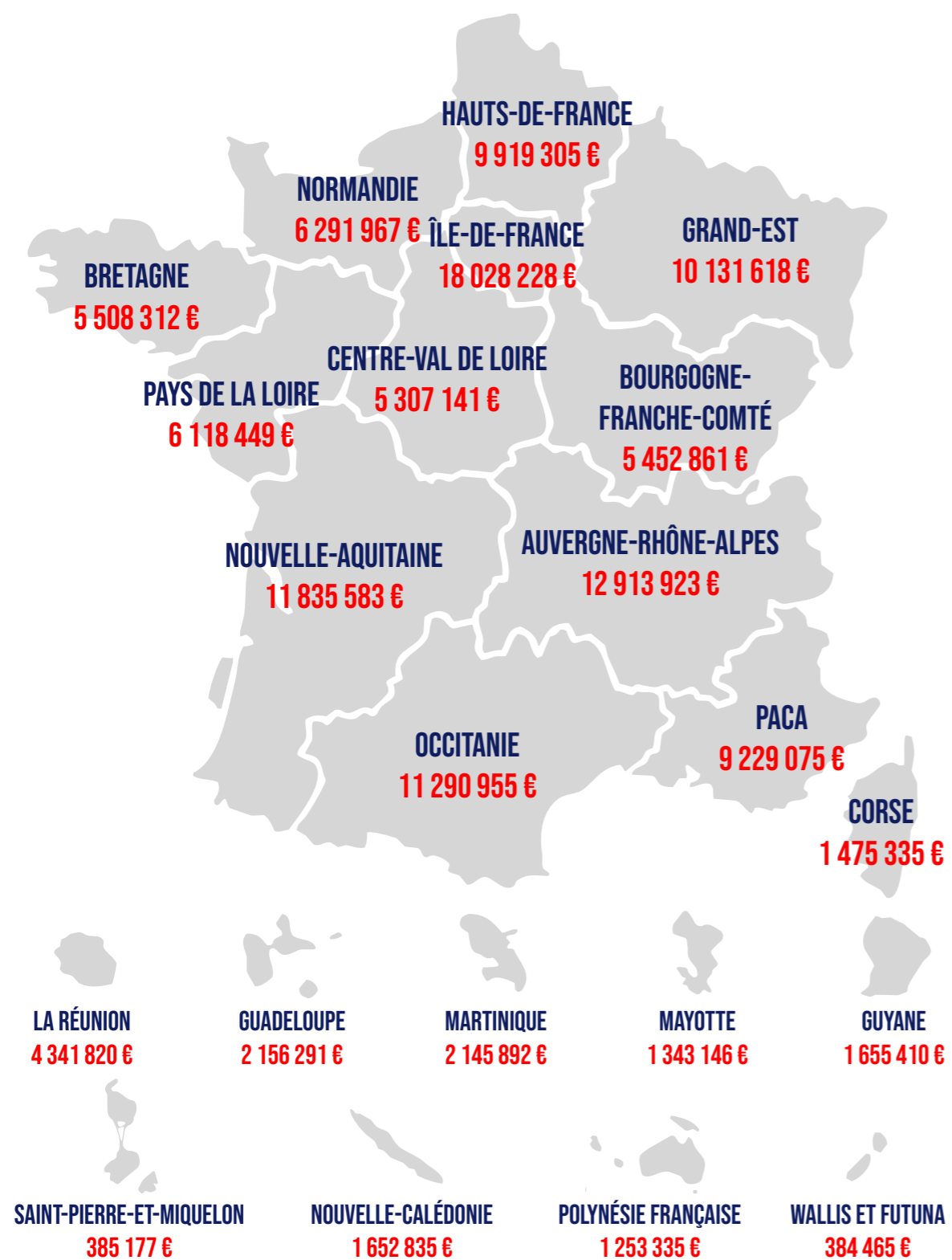
A Quartiers en difficulté / zones urbaines	(contre 31,8 % en 2019)
B Zones rurales fragilisées	(contre 18,1 % en 2019)
C Zones hors territoires prioritaires	(contre 46,2 % en 2019)

RÉPARTITION PAR GENRE DU PUBLIC VISÉ DANS LES PROJETS



A	Mixte
B	Féminin
C	Masculin

LA PART TERRITORIALE



TOTAL GÉNÉRAL : 128,8 M€

LA PART TERRITORIALE

LES PROJETS SPORTIFS TERRITORIAUX (PST)

À l'échelle territoriale, l'accompagnement de l'Agence s'est inscrit dans un pilotage régional porté par les délégués territoriaux. L'année 2020 a confirmé le financement des projets sportifs territoriaux (PST), matérialisés par cinq dispositifs pour une enveloppe totale de 65,5 M€.

En réponse aux impacts de la crise sanitaire sur l'écosystème sportif français, un fonds territorial de solidarité a été mis en place durant l'été 2020.



GESTION TERRITORIALE

Une instruction régionalisée des dossiers a été organisée en concertation entre l'État, le mouvement sportif et les collectivités territoriales au travers d'instances de concertation (ex. commissions territoriales). L'Agence fixe des objectifs généraux repris par les délégués territoriaux dans le soutien des actions locales.

En 2020, la nouvelle gouvernance du sport s'est manifestée à travers les travaux de préparation des conférences régionales du sport et les conférences des financeurs.

LES POLITIQUES PUBLIQUES AU CŒUR DES PST

- Le développement de la pratique fédérale dans une logique de correction et de réduction des inégalités d'accès à la pratique sportive
- La promotion du « sport santé »
- La promotion du « sport en entreprise »
- Le renforcement des politiques d'accueil des scolaires
- Le renforcement de la lutte contre les discriminations, les violences et le harcèlement dans le sport
- Le développement de la pratique sportive des personnes en situation de handicap



PERSPECTIVES 2021

- Lancement des conférences régionales du sport et des conférences des financeurs
- Accompagnement renforcé sur les dispositifs « Aisance aquatique » et « J'apprends à nager »
- Déploiement de nouveaux Emplois Sportifs Qualifiés (ESQ) territoriaux parasport
- Collaboration renforcée entre les services déconcentrés et les fédérations
- Renforcement de l'enveloppe « prévention et lutte contre toutes formes de dérives dans le sport »

LA PART TERRITORIALE

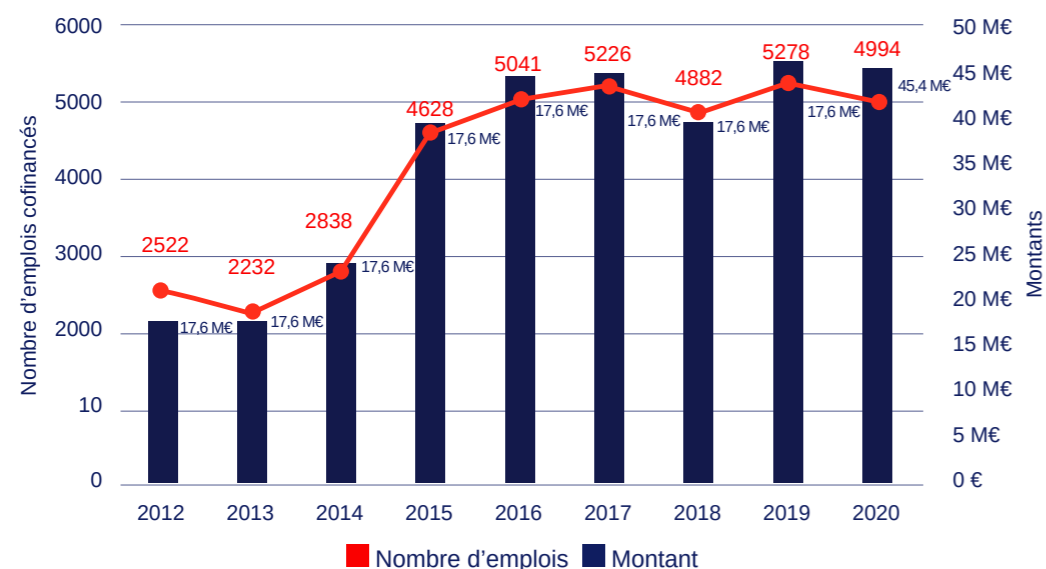
LES PROJETS SPORTIFS TERRITORIAUX (PST)

L'EMPLOI & L'APPRENTISSAGE

L'EMPLOI

Engagé depuis 2016 dans une politique de soutien à la professionnalisation et à la structuration du mouvement sportif, le Ministère chargé des Sports a fait de sa politique de soutien à l'emploi l'un des axes prioritaires d'intervention. Depuis 2012, le budget dédié pour le CNDS puis l'Agence a été multiplié par 2,5 et le nombre d'emplois cofinancés par 2 :

Évolution du soutien à l'emploi* sportif par l'Agence 2012 -2020



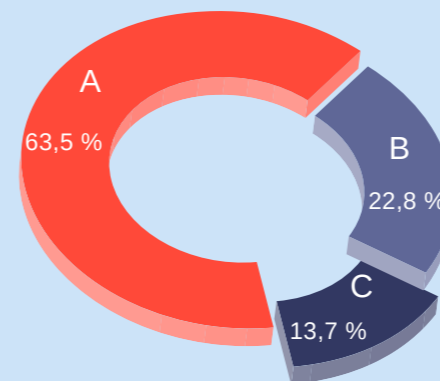
En 2020, l'Agence a cofinancé 4 994 emplois pluriannuels pour un montant de 45,4 M€, dont près de 1 700 emplois intervenant au sein des quartiers prioritaires de la ville (QPV).



CRÉDIT LIBRE DE DROITS

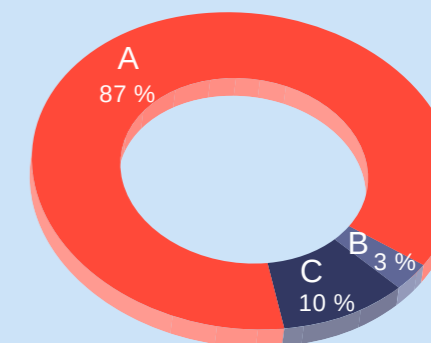
* HORS AIDES PONCTUELLES.

RÉPARTITION PAR TYPE DE STRUCTURE



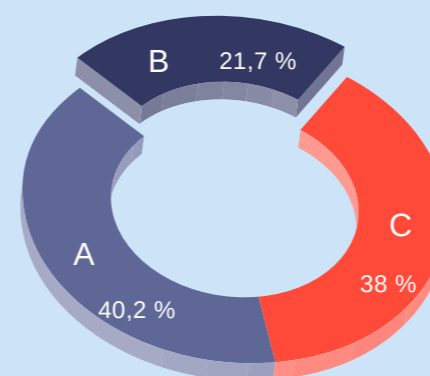
- A Clubs : 29 184 628 € pour 3 373 emplois
- B Comités départementaux : 10 461 765 € pour 1 113 emplois
- C Ligues et comités régionaux : 6 320 349 € pour 633 emplois

RÉPARTITION PAR OBJECTIF OPÉRATIONNEL



- A Développement de la pratique
- B Développement de l'éthique et de la citoyenneté
- C Promotion du sport santé

RÉPARTITION PAR TERRITOIRE



- A Zones hors territoires prioritaires
- B Zones rurales fragilisées
- C Quartiers en difficulté / zones urbaines

129 EMPLOIS sportifs qualifiés (ESQ) parasport territoriaux cofinancés pour un montant de 2,25 M€.

Découvrez la présentation des ESQ parasport p. 103

675 AIDES ponctuelles soutenues par le fonds territorial de solidarité pour un montant de 3,2 M€.

PERSPECTIVES 2021

- Renforcement du développement parasport avec la création de 51 ESQ territoriaux parasport supplémentaires.
- Possibilité donnée aux fédérations de déposer leurs avis sur les dossiers emploi via la plateforme OSIRIS.
- Mise en place du dispositif « 1 jeune 1 solution », dont l'objectif est d'accompagner 2 500 jeunes supplémentaires dans les emplois sportifs d'ici 2022. En 2021, 20 M€ seront dédiés à ce dispositif.



LA PART TERRITORIALE

LES PROJETS SPORTIFS TERRITORIAUX (PST)

» L'APPRENTISSAGE

La mise en place par le gouvernement d'une aide exceptionnelle à l'alternance a entraîné le redéploiement de l'enveloppe apprentissage 2020 vers le fonds territorial de solidarité. Les cas non éligibles à ce plan de relance gouvernemental ont néanmoins pu être accompagnés par l'Agence.

QUELLES PERSPECTIVES SUR 2021 ?

L'aide exceptionnelle à l'alternance mise en place par le gouvernement sera reconduite sur l'année 2021. Ainsi l'enveloppe apprentissage de l'Agence sera-t-elle fongible avec celle des aides ponctuelles à l'emploi en fonction des priorités décidées au plan local.

FOCUS



LE FOOTBALL CLUB CANTONAL (FC2 SUD VENDÉE)

Créée en 2012 par la fusion de clubs de communes locales, cette association sportive du département de la Vendée (Pays de la Loire), affiliée à la Fédération française de football, enseigne le football, à destination d'un public mixte au sein d'une zone de revitalisation rurale (ZRR).

Le F2C Sud Vendée compte 260 licenciés ; triplement labellisé FFF pour ses écoles féminine, de football et Sport Santé PDL, et de futsal, le club agit également en milieu scolaire pour promouvoir la pratique dite de loisir.

C'est la création de l'école de football qui a poussé le club à recruter son premier emploi CNDS en 2015. Depuis, il s'est développé et structuré et compte aujourd'hui un effectif de 11 salariés (9 ETP), dont 3 emplois CNDS pérennisés au terme de leur cofinancement. La professionnalisation de l'association a permis de développer des actions de recrutement « *clef en main* » pour les clubs de la ZRR mais aussi des partenariats, notamment en milieu scolaire, pour l'encadrement d'animations sur des temps scolaires, péri ou extra scolaires. Enfin, les agents ont pu organiser la mise en place de nouveaux créneaux sur le « *sport santé* » et le « *parasport* ».

L'objectif en 2021 sera de mettre la jeunesse locale au cœur du développement et de la structuration de l'association, grâce à un vaste programme réorganisant la prise en charge des enfants en semaine et impliquant un conseil de jeunes FC2 Sud Vendéen. En ce sens, 3 nouveaux recrutements sont prévus avec l'aide de l'Agence, dont deux jeunes de moins de 25 ans dans le cadre du dispositif « *1 jeune 1 solution* ». Le F2C Sud Vendée aspire ainsi à être un véritable « *lieu de vie* » au sein d'un territoire rural où le sport constitue un lien social primordial.



LA PART TERRITORIALE

LES PROJETS SPORTIFS TERRITORIAUX (PST)

« J'APPRENDS À NAGER » / « AISANCE AQUATIQUE »

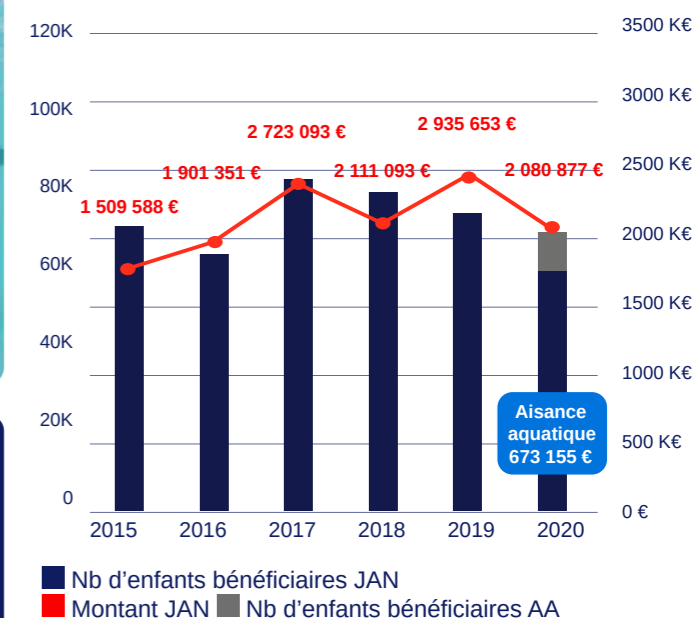
Le « plan prévention des noyades et développement de l'Aisance aquatique » est depuis 2019 un objet de la vie quotidienne (OVQ) de la Ministre chargée des Sports Roxana Maracineanu. Il est décliné en deux volets sur la part territoriale :

- « J'apprends à nager », dispositif qui vise à **soutenir des stages d'apprentissage de la natation pour les enfants de 6 à 12 ans**, résidant prioritairement dans les zones carencées.
- « Aisance aquatique », dispositif qui vise à **soutenir l'organisation de « stages / classes bleues » pour les enfants de 4 à 6 ans**.

Depuis 2015, plus de **2 700 structures** ont été subventionnées pour mener des actions au titre des dispositifs « J'apprends à nager » et « Aisance aquatique » pour un montant de plus de **12 M€**, au profit de plus de **400 000 enfants**.



Évolution du montant et du nombre d'enfants bénéficiaires des dispositifs « J'apprends à nager » / « Aisance aquatique » de la part territoriale



QUELLES MODALITÉS ?

Les projets financés prennent la forme de stages d'apprentissage en milieu aquatique et se déroulent hors temps scolaires et péri scolaires pour le dispositif « J'apprends à nager » et sur tous les temps de l'enfant (scolaires, péri et extra scolaires) pour le dispositif « Aisance aquatique ». Les partenariats entre le mouvement sportif et les collectivités territoriales ont été particulièrement observés afin de favoriser l'émergence d'une offre de stage co-organisée.

Avec ces dispositifs dotés d'une enveloppe de 2,8 M€ à destination des associations et des collectivités territoriales, l'Agence a accordé une attention particulière aux projets au sein de zones carencées (QPV, ZRR).

Ce dispositif est complété au niveau national par un appel à projets permettant le financement de formations de formateurs et d'instructeurs pour une enveloppe de 700 000 € en 2020.

LA PART TERRITORIALE

LE FONDS TERRITORIAL DE SOLIDARITÉ

Mis en place en juin 2020 par le Ministère chargé des Sports et l'Agence nationale du Sport, le **fonds territorial de solidarité**, d'un montant total de **15 M€**, a permis :

- pour le développement des pratiques, d'**accompagner au plan local les associations sportives les plus en difficulté (12 M€)** et de **renforcer l'action des fédérations dans le cadre de leurs projets sportifs fédéraux (1 M€)**,
- pour la Haute Performance, de **soutenir le fonctionnement des structures d'accession dans les territoires (2 M€)**.

» AIDES AUX ASSOCIATIONS LOCALES LES PLUS EN DIFFICULTÉ

Près de 3 700 actions ont été déposées au titre de ce fonds pour un montant total de demandes de 23,4 M€.

3 055 actions ont fait l'objet d'un financement pour un montant de **11,25 M€** auxquels il convient d'ajouter les **0,75 M€** gérés directement par la Corse, Wallis et Futuna et la Polynésie française, territoires ultramarins qui bénéficient de dispositions particulières.



FOCUS



LE COMITÉ RÉGIONAL PACA DE PÉTANQUE ET JEU PROVENÇAL

Face au contexte sportif particulier de cette année, le Comité Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur de Pétanque et de Jeu Provençal a décidé de créer le 1^{er} Trophée Régional Féminin. Il a ainsi été subventionné à hauteur de 16 000 € dans le cadre du fonds territorial de solidarité. Cette compétition totalement gratuite et sur libre participation a été proposée à tous les clubs féminins qui étaient inscrits au Championnat Régional des Clubs (CRC) Féminins 2020 annulé par la fédération en raison de la crise sanitaire.

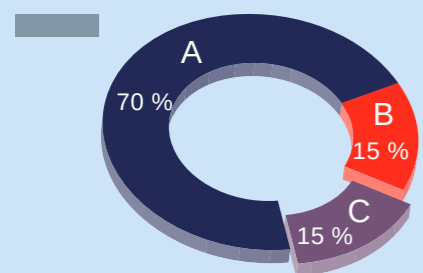
Cette compétition avait un double objectif, permettre aux licenciées de retrouver le goût de la compétition après une année blanche et offrir aux joueuses licenciées une nouvelle compétition ; les femmes, les jeunes filles et les jeunes étant des cibles prioritaires du comité.

Cette compétition s'est déroulée les 12 et 13 septembre au Boulodrome du Pontet (84). Sur 16 équipes inscrites au CRC, 11 ont participé à cette manifestation.

À l'issue de la compétition, le comité régional PACA a décidé d'attribuer une prime / compensation financière visant à aider ces clubs fortement impactés par la crise sanitaire.

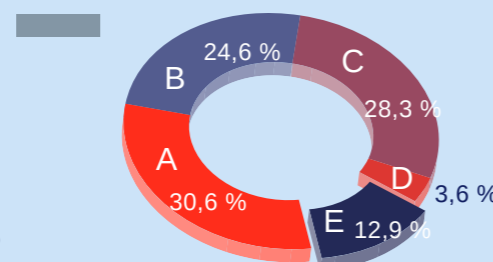
70 % de l'enveloppe ont permis de soutenir **2 433 actions** menées par des clubs.

RÉPARTITION DES SUBVENTIONS PAR TYPE DE STRUCTURE*



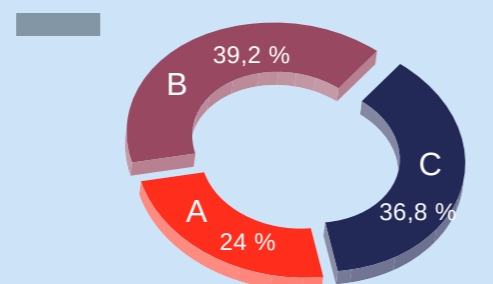
- A** 7,9 M€ au bénéfice des clubs : **2 433 actions**
- B** 1,7 M€ au bénéfice des comités départementaux : **389 actions**
- C** 1,65 M€ au bénéfice des ligues / comités régionaux : **233 actions**

RÉPARTITION DES SUBVENTIONS PAR OBJECTIF*



- A** 3,45 M€ pour l'aide à la relance de la pratique sportive : **1 082 actions**
- B** 2,75 M€ pour l'aide aux structures en difficulté : **804 actions**
- C** 3,2 M€ pour l'aide ponctuelle à la professionnalisation : **695 actions**
- D** 400 K€ pour le diagnostic territorial : **28 actions**
- E** 1,45 M€ pour la continuité éducative : **446 actions**

RÉPARTITION DES SUBVENTIONS PAR TERRITOIRE*



- A** 2,7 M€ au bénéfice des territoires ruraux carencés : **737 actions**
- B** 4,4 M€ hors territoires carencés : **1 210 actions**
- C** 4,15 M€ au bénéfice des territoires urbains carencés : **1 108 actions**

* Hors crédits fonds territorial de solidarité Corse, Polynésie française, et Wallis et Futuna

» RENFORCEMENT DES ACTIONS DES FÉDÉRATIONS

Une enveloppe de **1 M€** est consacrée à l'**accompagnement de la structuration des fédérations** dans la mise en place de leur stratégie de développement, tant aux niveaux national et territorial.

LA PART TERRITORIALE

LES PROJETS SPORTIFS FÉDÉRAUX (PSF)

La mise en place des projets sportifs fédéraux (PSF) représente un des enjeux majeurs de l'Agence nationale du Sport en matière de développement des pratiques. Répondant à l'une des finalités de la nouvelle gouvernance du sport souhaitée par l'ensemble des parties prenantes, les PSF matérialisent la responsabilisation des fédérations en leur permettant de décliner au niveau territorial leurs objectifs prioritaires du développement fédéral.

Après l'année 2019, durant laquelle les PSF ont été expérimentés auprès de 29 structures pour 37,5 M€, l'année 2020 a vu la généralisation de ce dispositif auprès de 77 fédérations et du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) pour un montant total de 63,4 M€.

Il a été demandé de porter une attention particulière aux crédits accordés aux territoires ultramarins (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, La Réunion).

Au total, 6 275 539 € de subventions PSF ont été déployés sur ces territoires.

704 clubs aidés

(sur 802 structures soutenues) pour montant total de

2 538 331 €



PRINCIPES CLÉS DU PSF

Le projet sportif fédéral présente les orientations de développement de l'activité de la fédération dans une logique de développement des pratiques et de responsabilité sociale et environnementale sur l'ensemble du territoire.

À ce titre, il doit satisfaire à des critères d'intérêt général permettant de garantir la pratique du sport pour tous les publics, à tous les âges de la vie et sur tous les territoires, dans l'objectif d'augmenter le nombre de pratiquants de 3 millions de personnes d'ici Paris 2024.

TRANSPARENCE

Les projets sportifs fédéraux doivent être établis et conduits en toute transparence au sein de la fédération. À ce titre, une commission dédiée est créée. Elle garantit l'indépendance des décisions et veille au respect des règles d'éthique, de déontologie et de transparence.

Cette commission est en charge de valider la liste de bénéficiaires ainsi que les montants proposés à l'Agence pour une mise en paiement finale.

LE CLUB AU CENTRE DU DISPOSITIF

Il est demandé aux fédérations d'attribuer, d'ici 2024, au moins 50 % de l'enveloppe aux clubs et d'être ainsi au plus près du pratiquant.

LA PART TERRITORIALE

LES PROJETS SPORTIFS FÉDÉRAUX (PSF)

BILAN 2020

3 grands objectifs opérationnels :



DÉVELOPPER LA PRATIQUE SPORTIVE



DÉVELOPPER L'ÉTHIQUE ET LA CITOYENNETÉ



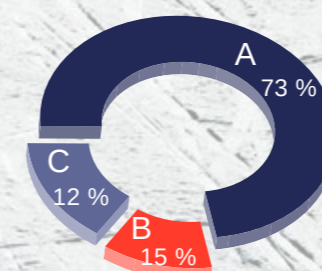
PROMOUVOIR LE SPORT SANTÉ

30 254 actions

SUBVENTIONNÉES

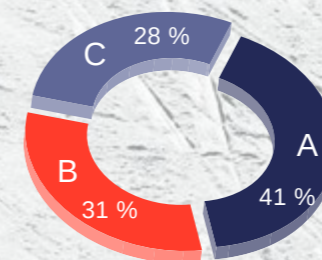
(soit 81 % des actions déposées) pour 77 fédérations sportives et le CNOSF.

RÉPARTITION PAR OBJECTIF OPÉRATIONNEL



A Développement de la pratique : 46,5 M€
 B Promotion du sport santé : 9,1 M€
 C Développement de l'éthique et de la citoyenneté : 7,8 M€

RÉPARTITION PAR TYPE DE STRUCTURE



A Clubs : 26 M€
 B Comités départementaux : 19,6 M€
 C Ligues ou comités régionaux : 17,8 M€

PERSPECTIVES 2021

- Augmentation de l'aide accordée aux clubs avec un objectif d'attribuer au moins 50 % de cette part aux clubs à échéance 2024
- Maintien / sanctuarisation des crédits attribués en Outre-mer
- Garantie d'une attribution équitable et transparente
- Renforcement des actions menées en faveur des femmes et des jeunes filles
- Prise en compte de l'impact de la crise sanitaire

CRÉDIT KIMSP

TÉMOIGNAGE

Michel VION

Président de la Fédération française de ski

La Fédération française de ski a appréhendé le transfert de la gestion de la part territoriale des crédits de l'Agence comme une réelle opportunité pour le développement de la pratique du ski et du snowboard. Ainsi, marquée par un succès incontestable auprès de nos structures (augmentation de 85 % des structures demandeuses, de 32 % des structures aidées), la campagne 2020 a permis une intensification de la stratégie de développement fédérale et un renforcement des liens entre la fédération et ses clubs et organismes déconcentrés.



CRÉDITS AGENCE ZOOM



QUELQUES CHIFFRES CLÉS DU PSF FF SKI

533 846 €

Distribués avec une moyenne d'aide par structure de 3 380 €

314 ACTIONS SUBVENTIONNÉES

+124 par rapport à 2019 autour de 4 grandes thématiques du plan de développement fédéral

124 CLUBS AIDÉS

+28 % par rapport à 2019. Une « part club » qui représente 54 % de l'enveloppe des crédits PSF.

LA PART NATIONALE

LES CONTRATS DE DÉVELOPPEMENT DES FÉDÉRATIONS

En 2020, l'Agence a accompagné **118 fédérations et associations nationales** à hauteur de **24,6 M€** dans le cadre des contrats de développement.

Cette année correspondait, pour la très grande majorité des contrats, à la dernière année d'un cycle de conventionnements conclus avec le Ministère chargé des Sports en 2018 pour la période 2018-2020.

Dès 2021, une nouvelle campagne, menée par l'Agence, aboutira à la mise en œuvre de nouveaux contrats de développement avec le mouvement sportif national, pour la période 2021-2024.

DOTATIONS CUMULÉES EN 2020

FÉDÉRATION / ASSOCIATION-GROUPEMENT NATIONAL	Contrat de Développement	Reports 2020 sur 2021
ASSOCIATION / GROUPEMENT NATIONAL	767 150 €	105 000 €
FÉDÉRATION MULTISPORTS	8 001 087 €	1 256 921 €
Fédération des clubs de la défense	125 850 €	1 417 €
Fédération française retraite sportive	160 000 €	
Fédération française éducation physique et gymnastique volontaire	350 000 €	57 000 €
Fédération clubs alpins français et de montagne	200 000 €	
Fédération française sport adapté	300 000 €	28 106 €
Fédération française du sport d'entreprise	286 000 €	
Fédération française sport travailliste	40 175 €	5 000 €
Fédération française sport universitaire	860 000 €	430 798 €
Fédération française handisport	830 000 €	
Fédération française maccabi	10 000 €	
Fédération française sports pour tous	470 000 €	
Fédération nationale sport en milieu rural	200 000 €	30 000 €
Fédération sportive de la police nationale	56 729 €	7 000 €
Fédération sportive des ASPTT	120 000 €	
U.G.S.E.L	157 333 €	15 000 €
Fédération sportive et culturelle de France	600 000 €	60 000 €
Fédération sportive et gymnique du travail	450 000 €	50 000 €
Union nationale centres sportifs de plein air (UCPA)	530 000 €	
Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP)	750 000 €	
Union nationale des clubs universitaires	90 000 €	6 000 €
Union nationale sport scolaire	930 000 €	566 600 €
Union nationale sportive Léo Lagrange	235 000 €	
Union sportive de l'enseignement du premier degré	250 000 €	
FÉDÉRATION UNISPORT NON-OLYMPIQUE	5 455 970 €	671 589 €
Fédération française aéronautique	143 333 €	43 333 €
Fédération française aéromodélisme	123 250 €	3 250 €
Fédération française aikido budo	94 255 €	5 000 €
Fédération française aikido aikibudo et affinitaires	73 021 €	
Fédération des arts énergétiques et martiaux chinois	78 297 €	
Fédération française ball-trap	64 650 €	24 667 €
Fédération française billard	148 262 €	
Fédération française bowling et sports de quilles	165 480 €	21 500 €
Fédération française char à voile	202 510 €	40 000 €
Fédération française course camarguaise	22 000 €	
Fédération française course d'orientation	50 000 €	15 791 €
Fédération française cyclotourisme	140 000 €	108 000 €
Fédération française de double dutch	17 100 €	

LA PART NATIONALE

FÉDÉRATION/ASSOCIATION-GROUPEMENT NATIONAL	Contrat de Développement	Reports 2020 sur 2021
Fédération française échecs	28 000 €	10 667 €
Fédération française études et sports sous-marins	88 000 €	21 563 €
Fédération flying disc France	21 700 €	
Fédération française football américain	80 500 €	
Fédération française de force	90 500 €	
Fédération française javelot tir sur cible	15 800 €	4 000 €
Fédération française de jeu de balle au tambourin	43 109 €	8 900 €
Fédération française jeu de paume	17 350 €	
Fédération française joute et sauvetage nautique	24 050 €	
Fédération française de kick boxing, muay thai et DA	188 623 €	
Fédération française course landaise	18 750 €	7 611 €
Fédération française randonnée pédestre	450 000 €	179 400 €
Fédération française longue paume	34 850 €	
Fédération française motocyclisme	277 381 €	
Fédération française motonautique	10 000 €	
Fédération française parachutisme	125 000 €	24 000 €
Fédération française des pêches sportives	175 725 €	
Fédération française pelote basque	101 400 €	7 040 €
Fédération française pétanque et jeu provençal	54 000 €	45 667 €
Fédération française planeur ultra léger motorisé	160 025 €	
Fédération française rugby à XIII	225 000 €	
Fédération française sauvetage et secourisme	134 104 €	
Fédération française de savate boxe française et DA	131 500 €	71 200 €
Fédération française ski nautique et wakeboard	190 000 €	
Fédération française spéléologie	200 000 €	30 000 €
Fédération française du sport automobile	417 080 €	
Fédération française du sport-boules	46 000 €	
Fédération française squash	130 000 €	
Fédération française twirling bâton	168 365 €	
Fédération française de vol en planeur	275 000 €	
Fédération française vol libre	212 000 €	
FÉDÉRATION UNISPORT OLYMPIQUE	10 401 793 €	915 453 €
Fédération française athlétisme	440 000 €	
Fédération française aviron	380 000 €	
Fédération française badminton	270 000 €	889 €
Fédération française baseball et softball	80 000 €	20 000 €
Fédération française basket-ball	580 000 €	
Fédération française boxe	367 000 €	50 000 €
Fédération française canoë-kayak	400 000 €	
Fédération française cyclisme	501 500 €	32 000 €
Fédération française danse	76 000 €	
Fédération française équitation	50 000 €	
Fédération française escrime	250 000 €	
Fédération française football	500 000 €	
Fédération française golf	187 500 €	
Fédération française gymnastique	620 000 €	
Fédération française d'haltérophilie - musculation	190 000 €	41 777 €
Fédération française handball	640 000 €	103 495 €
Fédération française de hockey sur gazon	90 000 €	6 334 €
Fédération française de hockey sur glace	125 000 €	28 600 €
Fédération française judo ju-jitsu kendo et disciplines associées	948 000 €	

LA PART NATIONALE

FÉDÉRATION/ASSOCIATION-GROUPEMENT NATIONAL	Contrat de Développement	Reports 2020 sur 2021
Fédération française karaté et disciplines associées	162 210 €	27 417 €
Fédération française montagne et escalade	154 000 €	
Fédération française lutte	405 000 €	
Fédération française natation	345 000 €	
Fédération française pentathlon moderne	135 000 €	40 974 €
Fédération française de roller et skateboard	230 000 €	
Fédération française rugby	215 333 €	168 333 €
Fédération française ski	62 000 €	
Fédération française sports de glace	84 250 €	50 850 €
Fédération française surf	63 500 €	
Fédération française taekwondo et disciplines associées	185 000 €	55 158 €
Fédération française tennis	227 000 €	
Fédération française tennis de table	270 000 €	10 000 €
Fédération française tir	100 000 €	50 000 €
Fédération française tir à l'arc	125 000 €	18 833 €
Fédération française triathlon	140 000 €	31 900 €
Fédération française voile	641 500 €	178 893 €
Fédération française volley-ball	162 000 €	
TOTAL GÉNÉRAL	24 626 000 €	2 948 963 €

LES EMPLOIS SPORTIFS QUALIFIÉS (ESQ) NATIONAUX

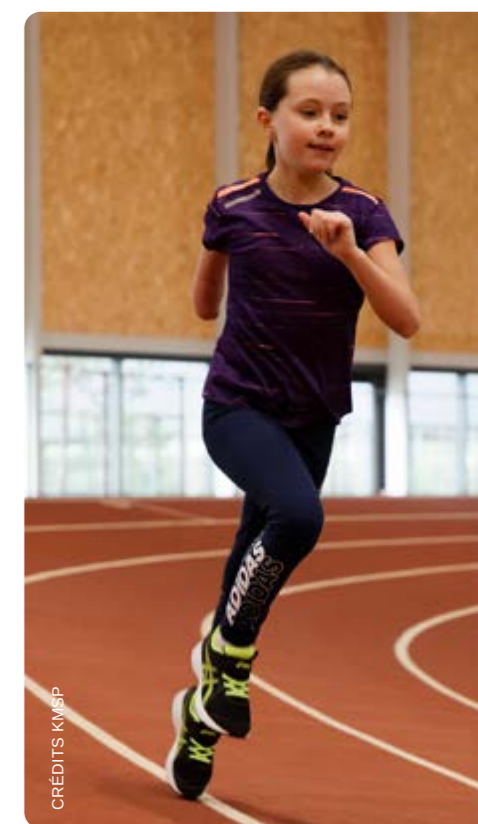
Parallèlement aux dispositifs territoriaux « Emploi » et « Apprentissage », l'Agence s'engage également pour la structuration du mouvement sportif au plan national.

En 2020, ce sont ainsi **43 emplois sportifs qualités (ESQ) nationaux** financés pour un montant total de **603 600 €** :

- **22 postes « parasport »** contribuent au développement de la pratique sportive pour **les publics en situation de handicap** au sein de la Fédération française handisport (14 emplois), de la Fédération française du sport adapté (7 emplois) et du Comité Paralympique et Sportif Français – CPSF (1 emploi) ;

- **3 postes « quartiers »** contribuent au développement de la pratique sportive d'**autres publics prioritaires** (quartiers en difficulté, jeunes filles et femmes, jeunes de moins de 20 ans) ;

- **18 postes « professionnalisation et coordination d'emploi »** accompagnent la **professionnalisation et la structuration** des organes déconcentrés de la fédération.



CRÉDITS KMSP

PERSPECTIVES 2021

- Attribution de 15 ESQ parasport supplémentaires aux fédérations ayant reçu la délégation parasport
- Intégration de ces aides dans les contrats de développement des fédérations concernées

LE PLAN AISANCE AQUATIQUE

L'enquête Noyade 2018 menée par Santé Publique France est sans appel : le nombre de noyades accidentelles connaît une augmentation croissante en France, notamment chez les enfants de moins de 6 ans (+96 % entre 2015 et 2018). Ainsi, l'Agence se mobilise au côté du Ministère chargé des Sports pour lutter contre les noyades par le déploiement d'actions portées dans le cadre de l'objet de la vie quotidienne (OVQ) de la Ministre chargée des Sports, « Prévenir les noyades et développer l'Aisance aquatique ».

Les formations soutenues :

- Formation « Formateur Aisance aquatique » de 35h, couplée à une « classe bleue » donnant lieu à une reconnaissance de compétences via la délivrance d'une attestation « Formateur de l'Aisance aquatique », en lien avec un organisme de formation agréé.
- Formation « Instructeur Aisance aquatique », de 35h à 60h, destinée aux « Formateurs de l'Aisance aquatique » qui souhaitent devenir instructeurs et transmettre leur expertise sur leur territoire.

En 2020, 20 projets ont été retenus pour un montant total de 700 000 €, qui permettront de former environ 2 000 personnes (données prévisionnelles).

Lancé en 2019 par l'Agence, l'appel à projets national « Aisance aquatique » permettait le financement de deux types de projets : l'organisation de classes bleues, et la formation de formateurs Aisance aquatique. En 2020, cet appel à projets s'est concentré sur le deuxième volet, en confiant la gestion des classes bleues aux délégués territoriaux de l'Agence.

FOCUS



CREPS LA RÉUNION – « MARMAIL À L'O »

Avec le soutien de la ville de St Paul, ce projet, subventionné à hauteur de 23 000 € par l'Agence nationale du Sport, associe 3 piscines de la commune et 7 classes bleues regroupant 140 enfants de moyennes et grandes sections maternelles de 3 écoles issues de quartiers prioritaires.

L'objectif initial est la montée en compétences de 40 personnes (CPC, Instituteurs, MNS, stagiaires en formation BPJEPS AAN) en sensibilisant l'ensemble de ces acteurs à l'importance de l'enseignement de la natation dès la maternelle, tout en garantissant une pédagogie adaptée.

Nommé « MARMAIL à l'O » ce projet a l'ambition plus globale de permettre l'accession au patrimoine culturel local : familiariser et sensibiliser les enfants de moins de 6 ans au milieu aquatique afin d'acquérir les bases sécuritaires pour découvrir leur lagon, sa faune, sa flore...

3 sessions de formation « formateur à l'Aisance aquatique » sont ainsi programmées par le CREPS en 2021 avec pour objectif à moyen terme de déployer ce dispositif sur l'ensemble du territoire réunionnais.



CRÉDIT DR

FOCUS FÉDÉRATION



LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE SAUVETAGE ET DE SECOURISME

Lauréate de l'appel à projets pour un montant de 48 000 €, la FFSS planifie l'organisation de formations associées à des classes bleues sur tout le territoire.

En lien avec le Grand Poitiers, la ville de Poitiers et le Rectorat de l'Académie de Poitiers (86), la fédération a organisé sa première formation de formateurs à l'aisance aquatique dans la Vienne à l'occasion d'une classe bleue à la Piscine de la Ganterie (86). Ainsi, 24 enfants de 5 ans ont bénéficié d'un apprentissage massé de l'Aisance aquatique durant lequel ont été formés 25 spécialistes de la natation (MNS, personnels de l'éducation nationale et étudiants de la faculté des sciences du sport et du CREPS de Poitiers).

Pour clôturer cette première classe bleue dans la Vienne, les participants ont eu la visite de la Ministre chargée des Sports Roxana Maracineanu et ils ont pu rencontrer et échanger avec Alain Bernard.

Pour compléter ce dispositif, la FFSS s'est servie de cette classe bleue pour faire des prises de vue afin de réaliser une vidéo promotionnelle de l'Aisance aquatique. Le but est de promouvoir cette opération sur tout le territoire national en lien avec les structures locales.



CRÉDIT MATHIEU LACROIX - FFSS



CRÉDIT MATHIEU LACROIX - FFSS

NOS DISPOSITIFS NATIONAUX

FONDS DE SOUTIEN À LA PRODUCTION AUDIOVISUELLE

Créé en 2013 et maintenu depuis 2019 par l'Agence, le fonds de soutien à la production audiovisuelle vise à **accroître l'exposition des disciplines et des événements sportifs émergents ou peu médiatisés**. Les **fédérations, structures agréées** (clubs, comités, ligues) et les associations peuvent ainsi bénéficier d'une prise en charge partielle des coûts de production des événements et reportages qu'elles supportent.

En 2020, l'Agence s'est adaptée à la situation sanitaire en rendant éligibles des projets « digitaux » visant à soutenir la reprise d'activités sportives.

Ainsi, ce sont au total **39 projets** qui ont pu être soutenus en 2020, pour une enveloppe totale de **1,5 M€** (dont 500 000 € du CNOSF).

	VOILE	DIGITAL	#ENVIEDEMBRUNS, INCITER À LA REPRISE DE L'ACTIVITÉ VOILE SUR LE TERRITOIRE
	AÉROSTATION	REPORTAGE	SUIVI DES CHAMPIONNATS DE FRANCE DE MONTGOLFIÈRES
	SPORTS BOULES	REPORTAGE	« LE GRAND RENDEZ-VOUS », REPRISE DE L'ACTIVITÉ SPORT BOULISTE POST-CONFINEMENT
	HOCKEY SUR GLACE	ÉVÈNEMENT	SYNERGLACE LIGUE MAGNUS 2020-21 - FINALE DE LA COUPE DE FRANCE ET MATCHS DE L'ÉQUIPE DE FRANCE MASCULINE ET FÉMININE
	PARASPORT	DOCUMENTAIRE	« DE L'OMBRE À LA LUMIÈRE », HISTOIRE DU PARASPORT
	SPORTS DE NATURE	REPORTAGE	RAID IN FRANCE 2021 - SAVOIE MONT BLANC
	KARATÉ	DOCUMENTAIRE	« ALEXANDRE FERRACCI »
	ESCALADE	ÉVÈNEMENT	CHAMPIONNAT DE FRANCE DE BLOC
	DANSE	DIGITAL	RETOUR À LA DANSE EN PÉRIODE DE CRISE SANITAIRE
	HANDBALL	ÉVÈNEMENT	CHAMPIONNAT DE FRANCE FÉMININ 2020-21
	BOWLING	ÉVÈNEMENT	RENCONTRE INTERNATIONALE MIXTE ET RACE FOR THE TITLE
	BADMINTON	DOCUMENTAIRE	PARABADMINTON
	VOLLEY-BALL	ÉVÈNEMENT	CHAMPIONNAT DE FRANCE DE VOLLEY 2020-21
	SKI NAUTIQUE & WAKEBOARD	ÉVÈNEMENT	CHAMPIONNATS DE FRANCE SKI NAUTIQUE WAKEBOARD 2020



QUELLES THÉMATIQUES ? QUELS SUPPORTS ?

- 39 projets représentant 24 disciplines
- 14 projets de diffusion d'événements
- 5 projets « digitaux » liés à la reprise d'activités sportives
- 6 projets parasport et 9 comprenant un volet parasport
- 2 projets mixtes de diffusion d'événements avec un reportage associé
- 4 projets de championnats nationaux soutenus (handball féminin, hockey sur glace masculin, volley-ball féminin et masculin)

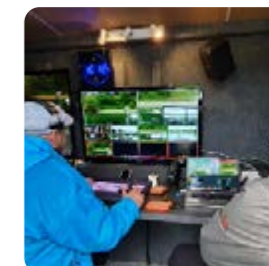
NOS DISPOSITIFS NATIONAUX

FOCUSCOMPÉTITION



CHAMPIONNATS DE FRANCE - FÉDÉRATION FRANÇAISE DE SKI NAUTIQUE ET WAKEBOARD

Lauréat 2020 avec une subvention de 11 700 €, ce projet portait sur la diffusion des championnats de France de ses deux disciplines phares. Deux magazines et deux diffusions en direct ont ainsi pu être assurés et ont permis de mettre en valeur ces sports peu médiatisés. Les épreuves présentées ont mêlé athlètes valides et para, à parité femmes/hommes.



FOCUSPROJETDIGITAL

#ENVIEDEMBRUNS, LA WEBSÉRIE POUR LA REPRISE D'ACTIVITÉ DE LA VOILE - FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE

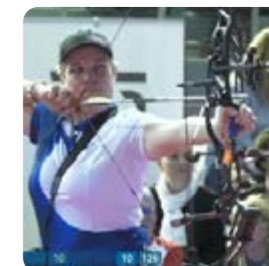
Présenter son plan de déconfinement et inciter à la reprise de l'activité : tels étaient les objectifs de cette websérie. Subventionnée à hauteur de 5 000 €, #EnviedEmbruns est constituée de 6 reportages mettant en avant la dynamique des clubs affiliés de la fédération. De la réouverture des clubs à la présentation de nouvelles formes de pratiques imaginées post-confinement, toutes les étapes de la reprise sportive ont été identifiées. L'ensemble des vidéos est disponible sur YouTube.

FOCUSFÉDÉRATION



LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR À L'ARC

Porteuse de 4 projets lauréats en 2020 pour un total de subventions de 28 600 €, la FFTA a développé une variété de formats pour présenter son sport : diffusion d'événements peu médiatisés (championnats de France de tir à l'arc en salle 2020), magazines (10 numéros du magazine fédéral) et reportages (portraits de la diversité des pratiquants de tir à l'arc, dans le cadre de la reprise d'activités).



FOCUSPARASPORT

PARABAD, DE L'OMBRE À LA LUMIÈRE - FÉDÉRATION FRANÇAISE DE BADMINTON

La FFBaD a présenté en 2020 son projet de documentaire sur la pratique du parabadminton, subventionné à hauteur de 8 600 €. Avec l'entrée de cette discipline aux Jeux paralympiques de Tokyo, cette mise en lumière permet de présenter la discipline et de découvrir ses athlètes de haut niveau.

SOUTIEN AUX ACTEURS SOCIO-SPORTIFS ET PERFORMANCE SOCIALE – APPEL À PROJETS « IMPACT 2024 »

En partenariat avec Paris 2024, le Comité national olympique et sportif français (CNOSF) et le Comité national paralympique et sportif français (CPSF), l'Agence a lancé en 2020 la première édition de l'appel à projets « Impact 2024 », à destination des acteurs associatifs faisant du sport un levier d'innovation sociale.

Cette année, plus que jamais, les initiatives sportives innovantes et les solutions nouvelles à forte utilité sociale méritaient d'être soutenues et mises en lumière. L'appel à projets est structuré autour de quatre grands axes :

- Inclusion, solidarité et égalité par le sport
- Réussite éducative et citoyenneté par le sport
- Santé et bien-être par le sport
- Le sport au service du développement durable.

Une première promotion riche en idées innovantes et solutions nouvelles.

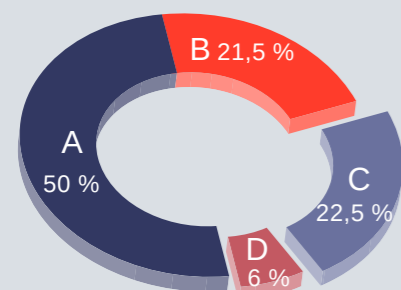
En 2020, 1 428 projets ont été déposés dans ce cadre pour plus de 31 M€ de subventions demandées.

Une enveloppe totale de 1,7 M€ a permis d'accompagner les 55 lauréats finalement retenus. 1 024 projets ont été sélectionnés pour intégrer le programme Héritage 2024 et bénéficier ainsi d'un réseau associatif utile pour leur mise en place ou leur consolidation pour les prochaines éditions de cet appel à projets.

5 lauréats nationaux et 50 lauréats territoriaux financés

928 associations et 41 collectivités sélectionnées au programme d'Héritage 2024, répartis comme suit.

RÉPARTITION PAR THÉMATIQUE



- A** Inclusion, solidarité et égalité par le sport
- B** Réussite éducative et citoyenneté par le sport
- C** Santé et bien-être par le sport
- D** Le sport au service du développement durable

	Nombre de dossiers retenus
National	5
Île-de-France	241
Auvergne-Rhône-Alpes	96
Occitanie	95
PACA	94
Nouvelle-Aquitaine	73
Grand-Est	69
Hauts-de-France	55
Normandie	54
Centre-Val-de-Loire	50
Bretagne	46
Pays de la Loire	35
Bourgogne-Franche-Comté	34
Guadeloupe	21
Martinique	13
Nouvelle-Calédonie	12
Guyane	10
La Réunion	9
Mayotte	8
Corse	4
TOTAL	1024



FOCUS

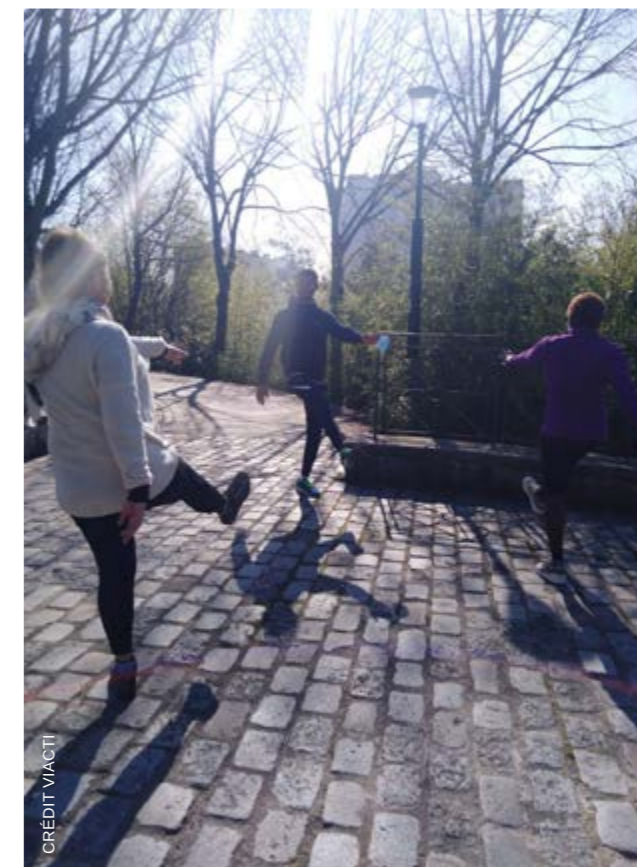


REMOBILISATION PAR L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ADAPTÉE DES PERSONNES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ

Co-construit avec Emmaüs Solidarité, l'association VIACTI et Sport et Citoyenneté, ce programme est lauréat de la première promotion « Impact 2024 » et bénéficie d'une subvention de 75 000 €.

Son objectif principal : remettre en mouvement des publics en situation de précarité, y compris dans leur démarche d'insertion. Ainsi, 50 participants accompagnés dans 5 centres d'hébergement d'urgence ou de réinsertion sociale par Emmaüs Solidarité ont bénéficié de ces séances de sport, étalées sur toute l'année 2020, en présentiel comme en visioconférences selon les règles sanitaires.

Finalement, une large majorité des participants pensent que ces séances d'activité physique leur ont permis de gagner en motivation dans leur vie quotidienne. Ce programme a eu un effet indéniable sur le moral et a souvent permis de redonner un sens au quotidien des participants. Il a également convaincu les professionnels sociaux quant à l'impact de l'activité physique dans l'accompagnement social.



LE SOUTIEN AUX ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

» ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

L'Agence nationale du Sport a poursuivi et développé, en 2020, son soutien aux équipements sportifs sur l'ensemble du territoire national. Dans le cadre de la nouvelle gouvernance du sport et de sa déclinaison territoriale, une partie des crédits de l'Agence dédiés aux équipements sportifs, a été transférée pour la première fois aux délégués territoriaux de l'Agence (Préfets de région).

La réduction des inégalités territoriales était encore un objectif majeur de l'Agence en 2020. En effet, malgré l'ensemble des actions récurrentes envers les territoires carencés, les disparités d'accès aux équipements perdurent, notamment dans les territoires ultramarins.

Le soutien de l'Agence s'est poursuivi dans un contexte particulier d'urgence sanitaire et de préparation de la réforme de l'organisation des services de l'État. Malgré ce contexte difficile, la

campagne a été menée à terme et de nouveaux partenariats relatifs aux équipements sportifs ont été conclus notamment avec la Fédération française de basket-ball pour le développement des terrains de basket 3x3 (nouvelle discipline olympique) ainsi qu'avec Paris 2024 pour l'accompagnement des équipements de proximité en accès libre situés dans les communes labellisées Terre de Jeux 2024.

L'année 2020 a également permis d'élaborer la convention associant le Ministère chargé des Sports, la Société de Livraison des Équipements Olympiques (SOLIDEO), Paris 2024, la Délégation Interministérielle aux Jeux olympiques et paralympiques (DIJOP) et l'Agence nationale du Sport, visant à la sélection et au financement des travaux des Centres de Préparation aux Jeux (CPJ) olympiques et paralympiques de Paris en 2024.

La diversité, la répartition équilibrée et l'accessibilité aux équipements sportifs, primordiales pour le développement de la pratique sportive pour toutes et tous, ont été au cœur des actions de l'Agence nationale du Sport.

» LES AXES D'INTERVENTION DE L'AGENCE

Dans ce cadre, l'Agence a poursuivi en 2020 son soutien aux projets de construction et de rénovation d'équipements sportifs dans les territoires carencés métropolitains et ultramarins. Elle a également reconduit le Plan Aisance aquatique (PAA) afin de favoriser l'apprentissage de la natation des plus jeunes et de lutter contre les noyades en soutenant les projets de piscines et notamment les bassins d'apprentissage.

Elle a contribué au financement de projets d'équipements de proximité en accès libre permettant à toutes et à tous de pratiquer facilement et gratuitement une activité physique pour la santé et le bien-être du plus grand nombre. Elle a également soutenu les projets d'équipements visant à développer la pratique des sportifs en situation de handicap, ainsi que ceux permettant de développer l'offre dans les territoires ultramarins et en Corse.

En vue des JOP 2024, l'Agence a par ailleurs participé au financement d'équipements (dont du matériel sportif) au service du haut niveau et de la Haute Performance sportive.

LE SOUTIEN AUX ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

» 4 ENVELOPPES EN 2020 POUR LES VOLETS DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES ET HAUT NIVEAU – HAUTE PERFORMANCE

L'année 2020 a vu la mise en place d'une gestion territoriale d'une part des crédits, confiée aux délégués territoriaux de l'Agence (8 M€ sur 45 M€).

Enveloppe 1 : 20 M€ pour les équipements sportifs de niveau local en territoires carencés hors Outre-mer et Corse

- 15 M€ au niveau national pour les équipements structurants, les équipements sinistrés, les équipements mis en accessibilité (2 M€) et les projets sportifs et territoriaux spécifiques (1 M€) ;
- 5 M€ transférés au niveau régional pour les équipements de proximité en accès libre, l'acquisition de matériel lourd fédéral et pour les aménagements d'équipements scolaires visant à favoriser leur utilisation par les associations sportives en dehors du temps scolaire.

Enveloppe 2 : 12 M€ au titre du Plan Aisance aquatique afin de favoriser la construction et la rénovation de piscines et, en priorité, de bassins d'apprentissage de la natation en territoires carencés.

Enveloppe 3 : 8 M€ pour le développement des équipements sportifs en Outre-mer et Corse.

- 5 M€ au niveau national pour les constructions et les rénovations lourdes d'équipements structurants ;
- 3 M€ transférés au niveau régional / territorial pour les équipements de proximité en accès libre, l'éclairage et la couverture des équipements déjà existants, les travaux de mise en accessibilité, l'acquisition de matériel lourd fédéral et les aménagements d'équipements scolaires visant à favoriser leur utilisation par les associations sportives en dehors du temps scolaire.

Enveloppe 4 : 5 M€ pour les équipements structurants nationaux et le matériel sportif pour la Haute Performance¹.



CRÉDIT NATHAN ROGER VIA UNSPLASH.COM

Au total, **45 M€ ont été affectés aux équipements en 2020** par le biais d'appels à projets.

¹ DÉTAILS DANS LA PARTIE HAUTE PERFORMANCE PAGE 67

LE SOUTIEN AUX ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DE NIVEAU LOCAL

L'enveloppe pour les équipements sportifs de niveau local comprend 4 volets.

- Équipements en territoires carencés
- Mise en accessibilité
- Équipements sinistrés
- Équipements sportifs et territoriaux spécifiques



ÉQUIPEMENTS EN TERRITOIRES CARENCÉS

Pour être éligibles à l'enveloppe, les projets devaient être situés en territoires carencés urbains (dans ou à proximité d'un quartier prioritaire de la politique de la ville – QPV) ou ruraux (en zones de revitalisation rurale – ZRR –, ou dans une commune inscrite dans un contrat de ruralité, ou dans un bassin de vie comprenant au moins 50 % de population en ZRR). En 2020, les projets situés dans un des 100 QPV ultra-carencés identifiés par le Ministère chargé des Sports et l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) ont été examinés en priorité.

Au total **265 dossiers ont été présentés en territoires carencés**, dont 105 relatifs à des équipements structurants et 160 concernant les équipements de proximité en accès libre.

Au total, **200 dossiers ont été retenus pour un total de subventions de 18,7 M€, dont 61 dans ou à proximité d'un QPV** pour un montant de 9,3 M€ :

- 43 d'entre eux, concernant les équipements structurants, ont été sélectionnés par le Comité de programmation des équipements sportifs pour un montant total de subvention de 13,7 M€, **dont 22 dossiers situés dans ou à proximité d'un QPV pour un montant total de 7,5 M€** ;
- 157 projets ont été retenus par les délégués territoriaux, pour les équipements de proximité en accès libre, l'acquisition de matériel lourd fédéral et les aménagements d'équipements sportifs scolaires, financés à hauteur de **5 M€, dont 39 dans ou à proximité immédiate d'un QPV pour un montant total de 1,8 M€**.

LE SOUTIEN AUX ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DE NIVEAU LOCAL

FOCUS



BASKET CENTER À STRASBOURG (BAS-RHIN – GRAND-EST)

Une subvention de 500 000 € a été attribuée par le Conseil d'administration du 23 octobre 2020 au Comité départemental de Basket-Ball du Bas-Rhin pour la construction d'un Basket Center à Strasbourg.

Ce nouveau complexe dédié au basket-ball, équipé de 3 terrains homologués FIBA Monde pour le 5x5 et le 3x3, ainsi que 5 terrains de volley et 12 terrains de badminton, se situe à proximité immédiate du Quartier prioritaire de la Politique de la Ville Neuhoef-Meinau. Il répond au souhait du porteur de projet de développer des partenariats avec le centre socioculturel, les foyers de l'enfance et les établissements scolaires alentours.

Il contribuera aussi à proposer des conditions de pratiques nouvelles aux 3 clubs de basket-ball locaux, qui évoluent tous au niveau national.

Ce projet ambitieux, fortement soutenu par les acteurs institutionnels locaux, a pour objectif de rayonner à l'échelle régionale voire internationale en raison de sa proximité avec l'Allemagne.

Denis Oehler, Président du Comité départemental de Basket-Ball, à propos du financement de l'Agence : « On aurait dû chercher d'autres sources de financement. Mais aujourd'hui, vu la conjoncture, ça aurait été un peu difficile. Cela aurait peut-être encore retardé l'ouverture. Ça a été la bouffée d'air qui a permis la concrétisation de ce projet. »



FOCUS



CONSTRUCTION D'UN MINI-STADE MULTISPORTS À BAYAC (DORDOGNE – NOUVELLE-AQUITAINE)

L'Agence a attribué une subvention de 10 000 € à la commune de Bayac pour la réalisation d'un mini-stade multisports doté d'un terrain de basket. Cette commune de 350 habitants, en Zone de Revitalisation Rurale, souhaite permettre la pratique sportive aux enfants et adolescents du village. Ce besoin a émergé d'une concertation locale. Ce nouveau terrain multisports a pour vocation la découverte et la pratique d'activités sportives, notamment collectives, dans le cadre de la pratique libre ou sur le temps scolaire et périscolaire.



LE SOUTIEN AUX ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DE NIVEAU LOCAL

MISE EN ACCESSIBILITÉ DES ÉQUIPEMENTS

L'Agence a poursuivi son engagement pour la pratique sportive des personnes en situation de handicap (PSH) par le biais d'un financement à hauteur d'**1 M€ (82 % des dossiers présentés)**.

33 dossiers ont ainsi été examinés pour une demande totale de plus de 1,7 M€ et **27 dossiers ont été retenus pour un montant de 940 200 €**.

Le Comité de programmation des équipements sportifs a fait le choix, comme les années passées, de retenir exclusivement les projets permettant le développement d'activités sportives pour les personnes en situation de handicap encadrées par des associations. Dans ce cadre, les seules demandes de mise aux normes d'équipements sportifs dans le cadre de rénovation n'ont pas été retenues. Cela s'ajoute aux 944 017 € attribués à 9 projets de mise en accessibilité sur les crédits régionaux du Plan Outre-mer et Corse.

FOCUS



ACQUISITION DE FAUTEUILS STRIKE FORCE PAR L'ASSOCIATION GRIZZLYS FOOT-FAUTEUIL (HAUTE-VIENNE – NOUVELLE-AQUITAINE)

L'Agence a financé à hauteur de 14 700 € l'acquisition de deux fauteuils Strike force par l'association Grizzlys Foot-fauteuil de Limoges dont l'équipe première évolue en division 3.

Ces fauteuils de football électriques ont vocation à compléter la flotte actuelle de l'association de 6 fauteuils et de permettre l'ouverture d'une nouvelle section à destination des personnes en situation de handicap, en réponse à une demande en constante augmentation. Cette hausse du nombre de fauteuils permettra aussi d'ouvrir la pratique aux jeunes joueurs et de développer ainsi l'activité de l'association.



CRÉDIT LIBRE DE DROITS

LE SOUTIEN AUX ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DE NIVEAU LOCAL

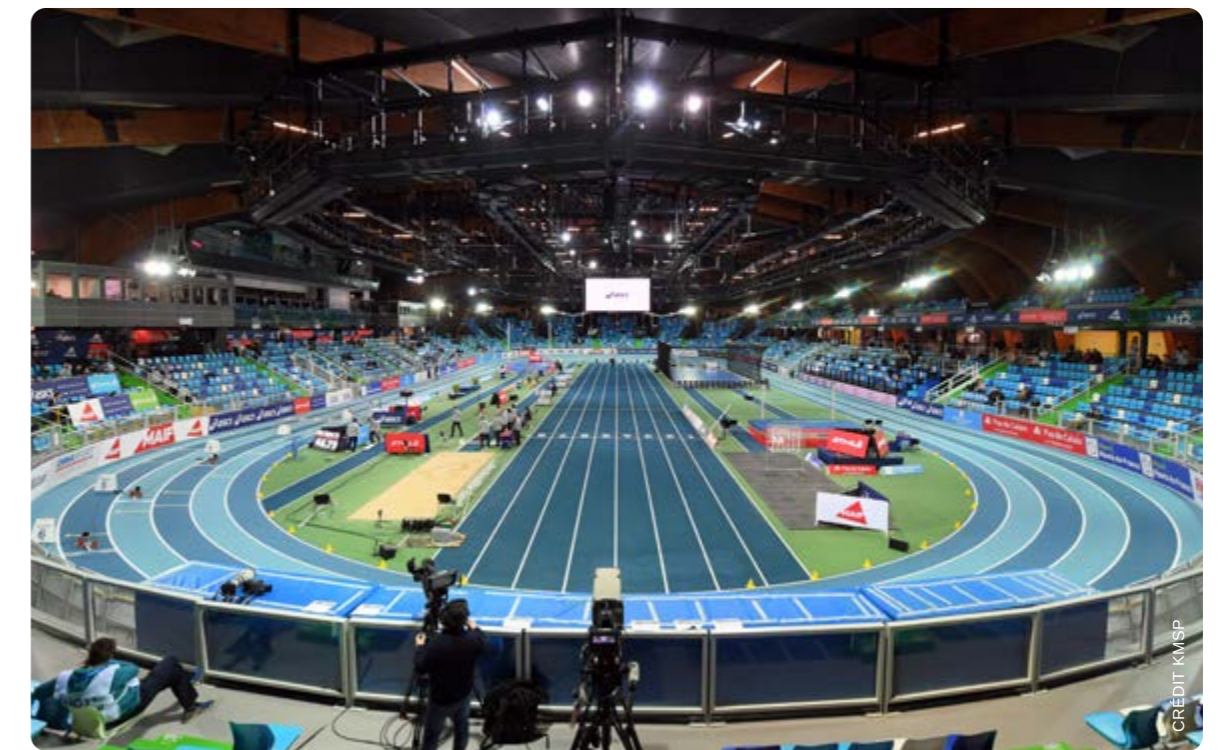
ÉQUIPEMENTS SINISTRÉS

L'Agence finance la rénovation et la reconstruction d'équipements sinistrés suite à des catastrophes naturelles. Ainsi, 1 seul dossier a été examiné pour une demande totale de 142 500 €. Le Comité de programmation des équipements sportifs n'a pas retenu ce dossier qui était incomplet.

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET TERRITORIAUX SPÉCIFIQUES

L'Agence finance des équipements sportifs entrant dans une stratégie de développement sportif spécifique. Elle vise des projets, principalement multi-territoriaux, sur le point d'être lancés et pour lesquels un financement de l'Agence est de nature à jouer un rôle déterminant avec un vrai effet de levier sur la pratique sportive et le développement sportif dans les territoires.

3 dossiers ont été retenus au titre de cette enveloppe pour un montant total de 266 200 €. Parmi ces dossiers, 20 terrains de basket 3x3 mobiles ont été achetés par la Fédération française de basket-ball pour 12 de ses ligues métropolitaines et 8 ultramarines dans le cadre de la mise en œuvre de son plan de développement de cette nouvelle discipline olympique, subventionnés à hauteur de 200 000 € par l'Agence.



CRÉDIT KMSP

EN RÉSUMÉ

- Équipements structurants : 43 projets pour 13,7 M€
- Équipements de proximité en accès libre : 157 projets pour 5 M€
- Mise en accessibilité : 27 projets pour 940 200 €
- Équipements sportifs et territoriaux spécifiques : 3 projets pour 266 200 €
- Sinistres : 0 projet

LE SOUTIEN AUX ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

LE PLAN AISANCE AQUATIQUE

Afin de favoriser l'Aisance aquatique des enfants de 4-5 ans et réduire le nombre de noyades, le plan « *Aisance aquatique* » a été renouvelé lors de la campagne Équipements 2020. Les piscines restent, en effet, en nombre encore insuffisant sur le territoire national.

Le plan « *Aisance aquatique* », en complément du dispositif existant au titre de l'enveloppe des équipements de niveau local, a pour objet le soutien aux projets de construction ou rénovation lourde de piscines avec priorité aux projets comprenant ou portant sur un bassin d'apprentissage de la natation, situés en territoires carencés.

Ainsi, le Comité de programmation des équipements sportifs a examiné 47 dossiers pour une demande totale de subventions de 36,9 M€ dont 3 dossiers en territoires ultramarins.

Sur un total de 47 dossiers transmis, 27 dossiers ont été retenus dont 1 dans le bassin minier d'un montant de 1,2 M€ et 3 en territoires ultramarins (1 en Guyane et 2 en Nouvelle-Calédonie) pour un montant de 700 000 €, pour un montant total de subventions de 12 M€. Parmi ces dossiers, 12 sont situés dans ou à proximité de QPV pour un montant total de 6,3 M€, dont 2 dans ou à proximité d'un QPV ultra-carencé pour un montant de près d'1 M€.

FOCUS

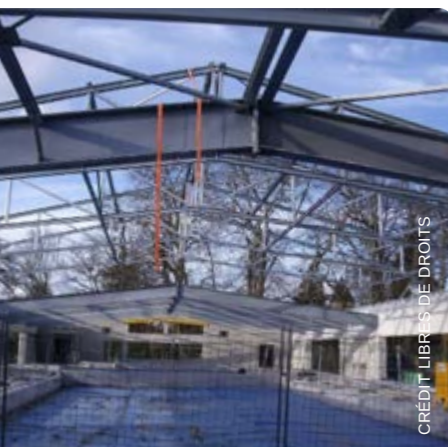


RÉNOVATION ET COUVERTURE DE LA PISCINE DE NOUAN-LE-FUZELIER (LOIR-ET-CHER – CENTRE-VAL DE LOIRE)

Lors du Conseil d'administration du 23 octobre 2020, l'Agence a décidé d'attribuer une subvention de 300 000 € à la Communauté de communes Cœur de Sologne pour la rénovation et la couverture de la piscine de Nouan-Le-Fuzelier.

Cet établissement, situé en zone de revitalisation rurale et dans une commune inscrite dans un contrat de ruralité, répond à une carence d'équipements couverts d'apprentissage de la natation sur le territoire. La couverture de l'ancienne piscine en plein air permettra ainsi d'accueillir près d'un millier d'élèves, issus des collèges et écoles alentours, tout au long de l'année.

La collectivité s'est par ailleurs engagée à ouvrir l'accès à un club de natation tourné vers la pratique compétitive et à mettre en place des actions autour du savoir-nager.



CRÉDIT LIBRES DE DROITS

LE SOUTIEN AUX ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

LE PLAN OUTRE-MER & CORSE

Compte tenu du déficit en équipements sportifs des territoires d'Outre-mer (ratio d'équipements sportifs pour 10 000 habitants à environ 1/3 de la moyenne nationale) et de la Corse, des conditions climatiques difficiles ainsi que de la vétusté de nombreuses installations, l'Agence s'est engagée à hauteur de 8 M€ pour soutenir le développement d'équipements sportifs dans ces territoires.

Cette année, sur les 8 M€, 3 M€ ont été transférés au niveau territorial, pour les équipements non structurants et les mises en accessibilité. Au total, 60 dossiers ont été examinés. Après instruction, 58 dossiers ont été retenus pour un soutien financier à hauteur de 8 M€ dont 14 projets d'équipements structurants et 44 projets de mise en accessibilité et de projets non structurants.

UNE COLLABORATION ÉTROITE AVEC LE MINISTÈRE DES OUTRE-MER

Comme en 2019, une partie de ces subventions s'inscrit dans les Contrats de Convergence et de Transformation (CCT) mis en place par la loi de programmation relative à l'égalité réelle en Outre-mer du 28 février 2017. Le Conseil d'administration du 18 juin 2019 a en effet validé une participation financière de l'Agence à hauteur de 28 M€ sur la période 2019-2022 à parité avec le Ministère des Outre-mer.



FOCUS

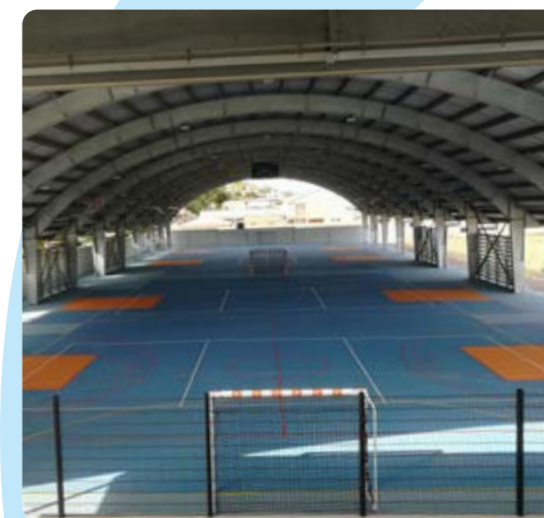


RÉHABILITATION DU TERRAIN DE GRANDS JEUX JEAN-LOUIS VANTERPOOL (SAINT-MARTIN)

L'Agence a subventionné à hauteur de 800 000 € la deuxième phase du réaménagement du stade de football Jean-Louis Vanterpool, seule structure en état de fonctionnement de l'île de Saint-Martin depuis le passage de l'ouragan Irma en 2017.

Les travaux visent à réhabiliter le terrain et ses équipements et à poser un revêtement en gazon synthétique pour permettre une utilisation plus régulière et s'inscrire dans une démarche écoresponsable de réduction de la consommation d'eau.

Cet équipement, utilisé par les 8 établissements scolaires et les 7 associations sportives de l'île, a vocation à accueillir à la fois des entraînements et des compétitions.



PHASE 1 DE LA RÉHABILITATION DU STADE JEAN-LOUIS VANTERPOOL

LE SOUTIEN AUX ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

FOCUS



PISCINE

Afin de permettre l'apprentissage de la natation pour tous dans de bonnes conditions, **l'Agence a favorisé, en 2020, le financement des piscines comprenant ou portant sur un bassin d'apprentissage de la natation.**

Au total, **31 projets de piscines ont été retenus en 2020** (9,8 % des projets subventionnés) pour un montant total de subventions de plus de 13,4 M€ (33,7 % des financements attribués) dont :

- 27 dans le cadre du Plan Aisance aquatique pour 12 M€ ;
- 3 dans le cadre de l'enveloppe des équipements structurants de niveau local pour 1,4 M€ ;
- 1 dans le cadre de l'enveloppe des projets sportifs spécifiques pour 43 000 €.

Parmi les 31 projets, 29 sont situés en territoires carencés urbains et/ou ruraux : 9 projets sont situés en ou à proximité d'un QPV pour un montant total de 6,2 M€, 14 projets en zone rurale pour 5,3 M€ de subvention et 6 dossiers sont situés à la fois en QPV et en zone rurale pour un montant de 1,4 M€. Les deux autres projets sont situés en Nouvelle-Calédonie (500 000 € de subvention).

Au total, 18 projets (soit 62 % du nombre de dossiers retenus), concernent des bassins d'apprentissage de la natation pour un montant de 8,9 M€ (soit 67 % des financements attribués), dont 3 bassins mobiles d'apprentissage de la natation, camion piscine ou piscine flottante pour 418 000 €.



FOCUS



CENTRE AQUATIQUE COMMUNAUTAIRE DE DURANCE-LUBERON-VERDON AGGLOMÉRATION (ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE – PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR)

L'Agence a financé à hauteur de 800 000 € la construction d'un centre aquatique communautaire à haute qualité environnementale par la communauté d'agglomération Durance-Luberon-Verdon Agglomération. L'ouverture de l'équipement est prévue pour septembre 2022.

La ville de Manosque, inscrite dans un contrat de ruralité, connaît un accroissement de sa population et un vieillissement de ses équipements. Sa piscine tournesol, construite dans les années 1970, est en surfréquentation et ne permet pas l'apprentissage de la natation. La construction d'un nouveau complexe aquatique s'est alors imposée pour accueillir les 60 000 habitants de l'agglomération, les publics scolaires et les clubs de natation, de triathlon et d'aquagym.

Le projet prévoit la construction d'un bassin sportif intérieur de 25 m et 8 couloirs, avec gradins, et d'un bassin intérieur polyvalent à fond mobile dédié à l'apprentissage de la natation. Cette offre est complétée par un bassin nordique de 250 m². L'équipement se situe par ailleurs à proximité des QPV Centre-Ville – Saint Lazare et Arc Serrets – Plantiers – Aliziers. Il sera donc particulièrement utile pour favoriser l'accès au sport des publics urbains et ruraux souvent éloignés des pratiques aquatiques.

CRÉDIT KMSP



NOTRE COMMUNICATION

NOUVEAUTÉS 2020

Avec sa création en 2019, l'Agence a défini une vision concertée pour rassembler les acteurs du milieu sportif autour d'un projet commun. En 2020, après une phase diagnostic, différentes actions ont été menées afin de développer cette vision au travers de partenariats et de supports.

NOTRE APPROCHE STRATÉGIQUE

EXPLIQUER

LE RÔLE DE L'AGENCE

AMPLIFIER

LA VALEUR AJOUTÉE QUE L'AGENCE APORTE AU DÉVELOPPEMENT DU SPORT

VALORISER

L'EXPERTISE DES ÉQUIPES DE L'AGENCE HAUTE PERFORMANCE ET DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES

NOTRE IDENTITÉ VISUELLE

Déclinée dans tous les supports de communication, l'identité visuelle de l'Agence s'est développée grâce à des contenus graphiques et marquants, produits par notre nouveau partenaire en matière de communication : l'Agence Willie Beamen. Ainsi, dispositifs, projets du mois, et nouveaux partenariats ont pu être présentés sous forme d'infographies, de vignettes ou de vidéos, déclinant logo et charte graphique de l'Agence.

AGENCE NATIONALE DU SPORT
BILAN PROJETS SPORTIFS FÉDÉRAUX 2020

CONTEXTE
La mise en place des projets sportifs fédéraux (PSF) permet d'accompagner les fédérations sportives en leur permettant la possibilité de décider au plus haut niveau leur stratégie fédérale.

3 grands objectifs stratégiques :

1. DÉVELOPPER LA PRATIQUE
2. DÉVELOPPER L'ÉTHIQUE ET LA CITOYENNETÉ
3. PROMOUVOIR LE SPORT SANTÉ

30 524 actions subventionnées (81% des actions subventionnées)

78 fédérations sportives ont bénéficié de leur PSF

RÉPARTITION PAR OBJECTIF

- 46,5M€** Développement de la pratique
- 7,8M€** Développement de l'éthique et de la citoyenneté
- 9,1M€** Promotion du sport santé

REPARTITION PAR NOMBRE DE STRUCTURES

- CLASSES** : 1000 distribuées / 1000 structures
- COMITÉS DÉPARTEMENTAUX** : 1000 distribués / 1000 structures
- LIGUES** : 1000 distribués / 1000 structures
- COMITÉS RÉGIONAUX** : 1000 distribués / 1000 structures

TOP 5 SPORTS

- 1. Football
- 2. Tennis
- 3. Handball
- 4. Judo
- 5. Basketball

LE CERCLE HAUTE PERFORMANCE EN BREF

Nouvelle strate de l'organisation du haut niveau dans le projet «Ambition Bleues».
Budget spécifique

362 athlètes :
296 olympiques / 66 paralympiques
121 JOP Été / 41 JOP Hiver

31 fédérations sportives :
26 sports individuels / 5 sports collectifs

« La nouvelle gouvernance va permettre aux territoires de gagner en autonomie, en responsabilité. Ils pourront décider ensemble des actions et projets à mener en région. »

Anne Lise QUIOT
Conseillère en charge des territoires

NOS PARTENARIATS

L'année 2020 a vu le développement de plusieurs partenariats avec les acteurs du monde sportif français.

- Une convention entre Paris 2024 et l'Agence nationale du Sport, jusqu'en 2024 afin de soutenir le développement d'équipements sportifs locaux et de susciter de nouvelles collaborations entre collectivités « Terre de Jeux 2024 », clubs et fédérations sportives. Ce seront ainsi chaque année près de 15 projets de développement, de rénovation ou de mise en accessibilité d'installations sportives de proximité, accessibles gratuitement, sur les territoires notamment ceux labellisés « Terre de Jeux 2024 ». Elle contribuera également à renforcer les liens entre le mouvement sportif (fédérations, clubs) et les collectivités « Terre de Jeux 2024 », afin de donner un nouvel élan à leur ambition commune : développer la place du sport dans les territoires.
- Une convention entre l'Agence, Paris 2024, le CNOSF et le CPSF, également jusqu'en 2024, à destination des acteurs associatifs faisant du sport un levier d'innovation sociale : l'appel à projets national « Impact 2024 »¹.
- Une convention de partenariat avec la SOLIDEO et le Ministère chargé des Sports relative aux financements des Centres de Préparation aux Jeux (CPJ) a été élaborée.

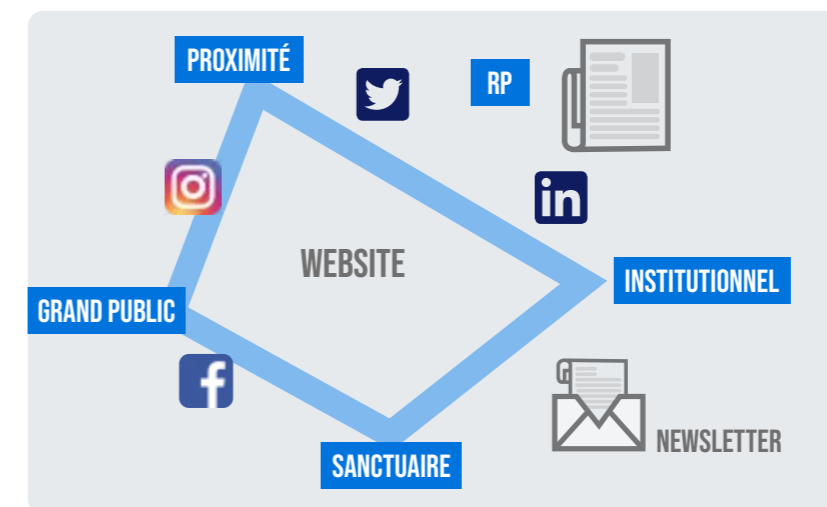


NOTRE SITE INTERNET

Regroupant la présentation de l'Agence, ses actualités et des informations claires et visibles sur les différents dispositifs, le site internet est un véritable socle à notre univers média. 2020 a été l'occasion d'y présenter les conférences régionales du sport et conférences des financeurs, mais aussi la mise en place du fonds territorial de solidarité...

PERSPECTIVE 2021

Une refonte totale du site, ergonomique et adaptée aux nouveaux besoins en contenus de l'Agence. Ce site sera le pilier central de la stratégie de communication.



¹ Cf. PARTIE DÉDIÉE PAGE 108

NOTRE NEWSLETTER

Lancée dès la création de l'Agence pour en synthétiser mensuellement les actualités et chiffres clés, la newsletter est devenue un vecteur incontournable d'informations, pivot entre tous les dispositifs de notre univers médias.

En 2020, 5 newsletters
ont été publiées à destination
de **11 202 récipiendaires** pour
un taux d'ouverture d'environ **33 %**.



NOS RÉSEAUX SOCIAUX



TWITTER

7 488 ABONNÉS
Évolution moyenne
d'abonnés par mois :
+285
Près d'1,5 million
d'impressions
(nombre de personnes
ayant vu les tweets)
sur 2020



LINKEDIN

22 272 ABONNÉS
+ 7000 abonnés en
un an
(+583 / mois)
Près de 50 000
impressions par mois



FACEBOOK

3 323 ABONNÉS
(x2 comparés à fin 2019)
Évolution moyenne
d'abonnés par mois : +142
Meilleure couverture
mensuelle : décembre 2020
avec plus de 45 000
personnes qui ont vu
les publications

NOS DÉFIS
2021

GOUVERNANCE ET VIE DE L'AGENCE



Premières conférences régionales du sport et conférences des financeurs



Élaboration des projets sportifs territoriaux



Structuration des relations avec les délégués territoriaux de l'Agence

2021

HAUTE PERFORMANCE



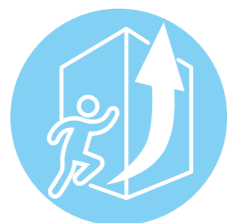
Préparation des Jeux de Tokyo



Financement des Centres de Préparation aux Jeux



Mise en place du programme ORfèvre



Lancement des Maisons Régionales de la Performance



Programme emploi sportifs de haut niveau



CREDIT CRH GRAND-EST

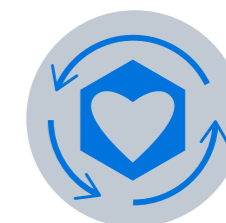
DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES



Déploiement du plan France Relance : 50 M€ pour la rénovation énergétique des équipements sportifs



Mise en place d'un fonds de compensation pour les fédérations



Reconduction du fonds territorial de solidarité



Déploiement des PSF et des indicateurs de suivi



Refonte de la base SES et dématérialisation de la procédure de dépôt de dossiers



Lancement des nouveaux contrats de développement 2021 - 2024



ANNEXES

LA TABLE DES SIGLES

A

AP : Aide personnalisée
AAP : Appel à projets
AE : Autorisation d'engagement
AMF : Association des maires de France
ANR : Agence nationale de la recherche
ARS : Agence régionale de santé
ASDTN : Association des directeurs techniques nationaux
ATP : Affectation à titre provisoire

B

BOP : Budget opérationnel de programme
BPJEPS : Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport

C

CAE : Convention d'aménagement d'emploi
CCT : Contrat de convergence et de transformation
CGO CTS : Centre de gestion opérationnelle des cadres techniques et sportifs
CI : Contrat d'image
CIFRE : Convention industrielle de formation par la recherche
CIP : Convention d'insertion professionnelle
CNDS : Centre national pour le développement du sport
CNOSF : Comité national olympique et sportif français
CO HP : Convention d'objectifs Haute Performance
CoSMoS : Conseil social du mouvement sportif
CP : Crédit de paiement
CPO : Contrat de préparation olympique
CPSF : Comité paralympique et sportif français
CREPS : Centre de ressources, d'expertise et de performance sportive
CT : Collectivité territoriale
CTS : Cadres techniques et sportifs

D

DEJEPS : Diplôme d'état de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport
DIGES : Délégation interministérielle aux grands événements sportifs
DIJOP : Délégation interministérielle aux Jeux olympiques et paralympiques
DITP : Direction interministérielle de la transformation publique
DJEPVA : Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative
DNUM : Direction du numérique
DRAJES : Direction régionale académique à la jeunesse, à l'encadrement et aux sports
DS : Direction des Sports
DSDEN : Direction des services départementaux de l'éducation nationale
DTN : Directeur(trice) technique national(e)

E

ESQ : Emplois sportifs qualifiés

F

FF : Fédération française

G

GBCP : Gestion budgétaire et comptable publique
GESI : Grands événements sportifs internationaux
GIP : Groupement d'intérêt public

H

HP : Haute Performance

I

INSEP : Institut national du sport, de l'expertise et de la performance
IRMES : Institut de recherche biomédicale et d'épidémiologie du sport

J

JOP : Jeux olympiques et paralympiques

M

MEDEF : Mouvement des entreprises de France
MESRI : Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
MGHP : Manager général de la Haute Performance

O

OPE : Organisme public équivalent

P

PFS : Portail des fédérations sportives
PIA : Programme d'investissements d'avenir
PPF : Projet de performance fédéral
PPR : Programme prioritaire de recherche
PSH : Personne en situation de handicap
PSQS : Portail de suivi quotidien du sportif
PSSI : Politique de sécurité du système d'information
PST : Projet sportif territorial

Q

QPV : Quartier prioritaire de la politique de la ville

R

RRHP : Responsable régional de la haute performance

S

SDH : Sport data hub
SHN : Sportif de haut niveau
SMR : Suivi médical réglementaire

U

U2P : Union des entreprises de proximité
UDNI : Unité du développement du numérique et de l'innovation

Z

ZRR : Zone de revitalisation rurale

TABLEAU COMMENTÉ / BILAN DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ÉTAT / AGENCE

INDICATEURS	RÉALISÉ 31/12/2019	RÉALISÉ 31/12/2020	COMMENTAIRES
OBJECTIF STRATÉGIQUE : A - CONSTRUIRE UN MODÈLE PARTENARIAL DE GOUVERNANCE DES POLITIQUES SPORTIVES			
1	NC	NC	Mise en place en 2021 Plusieurs régions avaient pris depuis plusieurs années des habitudes de travail collectives, formalisées ou non. Le Centre-Val de Loire et les Pays de la Loire, qui ont été les premières régions à installer leur conférence régionale du sport les 20 et 27 janvier derniers, travaillent de manière concertée depuis de nombreuses années entre les services de l'État, le mouvement sportif et les collectivités. Restait simplement à élargir le cercle des membres et d'y convier le monde économique et social et les usagers. Ces régions, tout comme le Grand-Est, l'Occitanie, la Bretagne, l'Île-de-France, la Nouvelle-Aquitaine, avaient également initié et souvent finalisé un « schéma régional du sport » (plusieurs appellations) qui permet par ailleurs d'avoir une excellente base de travail pour débiter la 1 ^{ère} étape du Projet Sportif Territorial qu'est la réalisation du diagnostic territorial. Enfin, un travail de préfiguration à l'installation des conférences régionales du sport a été initié dès le printemps 2020 dans le Grand-Est, en Pays de la Loire, en Nouvelle-Aquitaine, en Bretagne et en Bourgogne-Franche-Comté.
2	NC	NC	
3	NC	NC	
4	NC	NC	Les conférences des financeurs n'ayant pas encore été mises en place et ces dernières n'ayant donc pas défini le seuil à partir duquel il revenait de sa compétence d'examiner un dossier, cet indicateur ne peut pas être fourni à ce jour.
5	0	13	La crise sanitaire a impacté le plan de partenariat et les prospections. Les entreprises ont gelé toutes les actions d'investissements partenariales d'envergure. Les actions de prospection doivent reprendre de manière plus dynamique au deuxième semestre 2021.
6	0	1,6	
7	0	0,04	Des échanges sont en cours dans la perspective de valider un accord avec un partenaire à la mi-juin 2021. Ce partenaire pourrait s'engager à allouer des crédits d'investissement sur la rénovation ou la création d'équipements sportifs.
8	11 761	33 083	La stratégie de communication sur les réseaux sociaux a permis de rendre plus visible l'action de l'agence. La plateforme LinkedIn est celle la plus visitée avec 22k followers.

INDICATEURS	RÉALISÉ 31/12/2019	RÉALISÉ 31/12/2020	COMMENTAIRES
OBJECTIF STRATÉGIQUE : B - DÉVELOPPER L'ACCÈS À LA PRATIQUE SPORTIVE POUR TOUTES ET TOUS			
9	en cours de définition avec le Ministère	en cours de définition avec le Ministère	Un travail va être engagé par l'Agence, en collaboration avec le Ministère chargé des Sports (Direction des Sports) pour fiabiliser les données liées au nombre de licences sportives. Une relance auprès des fédérations va être effectuée pour qu'elles saisissent et complètent ces données.
10	91 %	94 %	Cet indicateur ne comprend pas des projets de pratique mixte ou mêlant à la fois de la pratique masculine et féminine. Un travail va être engagé avec l'ensemble des parties prenantes pour renforcer ces projets. En 2019, 323 K€ (23 %) ont été accordés à des projets « strictement féminins » et 151 K€ (10 %) à des projets « strictement paraspport ». Néanmoins, nombre de projets étaient mixtes et incluaient des pratiques masculines et féminines et ou valides/paraspport : 515 K€ (45 %) accordés à des projets mixtes masculin/féminin et 111 K€ (13 %) à des projets mixtes valide/paraspport. En 2020, 177 K€ (8 %) ont été accordés à des projets « strictement féminins » et 402 K€ (15 %) sur des projets « strictement paraspport ». 418 K€ (49 %) ont été accordés à des projets mixtes masculin/féminin et 147 K€ (23 %) à des projets mixte valide/paraspport. Ont été comptabilisés les projets féminins/mixtes ainsi que les projets paraspport/paraspport valides. En 2021, le fonds de production audiovisuelle est doté d'une enveloppe de 1,5 M€.
11	58,7 % part des clubs 58,9 % part des montants des clubs		Sont pris en compte les territoires carencés suivants : « QPV », « ZRR/bassins de vie pop >50 % ZRR », « communes en contrat de ruralité », « territoires carencés urbains en OM » et « territoires carencés ruraux en OM » En 2020, 58,7 % des clubs en PSF ont porté des actions en territoires carencés correspondant à 58,9 % des crédits alloués aux clubs. En 2021, en complément de l'attention particulière portée aux territoires carencés par les SD dans le cadre des PST (emplois, FTS,...), il a été demandé, pour la première fois, aux fédérations, de contribuer dans le cadre des PSF à l'objectif général de l'Agence d'augmenter la part attribuée aux territoires carencés.
12	33,8 %	41 %	L'objectif affiché et partagé d'atteindre au moins 50 % de part aux clubs en PSF d'ici 2024 est maintenu. Cet objectif fait partie des points de vigilance communiqué aux fédérations (via la note de service relative aux PSF).
13	56,1 %	58,5 %	Sont pris en compte les items relatifs aux territoires carencés suivants : "QPV", "ZRR/bassins de vie pop >50 % ZRR", "communes en contrat de ruralité", "territoires carencés urbains en OM" et "territoires carencés ruraux en OM". En 2019, les statistiques portaient sur l'emploi et l'apprentissage. En 2020, suite à l'annonce du plan de relance gouvernemental sur l'apprentissage, l'Agence a réorienté en cours d'année les crédits liés à l'apprentissage. Les statistiques ne portent en conséquence que sur l'emploi. On note une augmentation de 2019 à 2020 de + 2 points, due à l'absence de l'enveloppe apprentissage qui en temps normal baisse la part globale au sein des zones carencées car peu de crédits apprentissage en Outre-mer. À noter également pour 2020 que le nombre d'aides à l'emploi attribuées en QPV s'élevait à près de 1 700 (pour un objectif de 1 000 [circulaire ville de 2015]). Compte tenu du maintien en 2021 du plan gouvernemental lié à l'apprentissage, l'Agence a réorienté à nouveau les crédits apprentissage vers l'emploi.
14	18 000	25 000	En 2019, l'appel à projets national "Aisance aquatique" portait sur l'organisation des classes bleues et la formation des enseignants à l'aisance aquatique (1 M€). En 2020, il a été décidé, pour plus de cohérence territoriale que les services déconcentrés reprenaient la gestion des crédits liés à l'organisation des classes bleues (1 M€) [avec une possibilité au plan national d'adosser aux formations l'organisation de classes bleues]. Les données 2020 correspondent aux nombres-cibles de bénéficiaires déclarés par les porteurs de projet financés (19 K enfants bénéficiaires via la part territoriale et 6 K enfants via la part nationale [AAP national AA] dans le cadre de l'organisation des classes bleues adossées aux formations retenues). Ce bilan sera actualisé suite à la réception des bilans des porteurs de projet (date limite au 30/09/2021 - délai prolongé suite à la crise sanitaire liée à la Covid-19).
15	78 000	21 000	En 2020, le budget dédié au dispositif "J'apprends à nager" et "Aisance aquatique" était de 3 M€. Le nombre d'attestations délivrées 2020 correspond au nombre-cible de bénéficiaires déclarés par les porteurs de projet financés. Ce bilan sera actualisé suite à la réception des bilans des porteurs de projet (date limite au 30/09/2021 - délai prolongé suite à la crise sanitaire liée à la Covid-19). En 2021, l'enveloppe territoriale consacrée aux dispositifs « J'apprends à nager » et « Aisance aquatique » s'élève à 4 M€ (+1 M€ par rapport à 2020). L'appel à projets national « Aisance aquatique » est quant à lui doté d'une enveloppe de 1 M€ (+0,3 M€ par rapport à 2020).
16	700	2 000	En 2019, au titre de l'appel à projets national "Aisance aquatique", 350 K€ ont été accordés sur le volet formation (sur 1 M€).

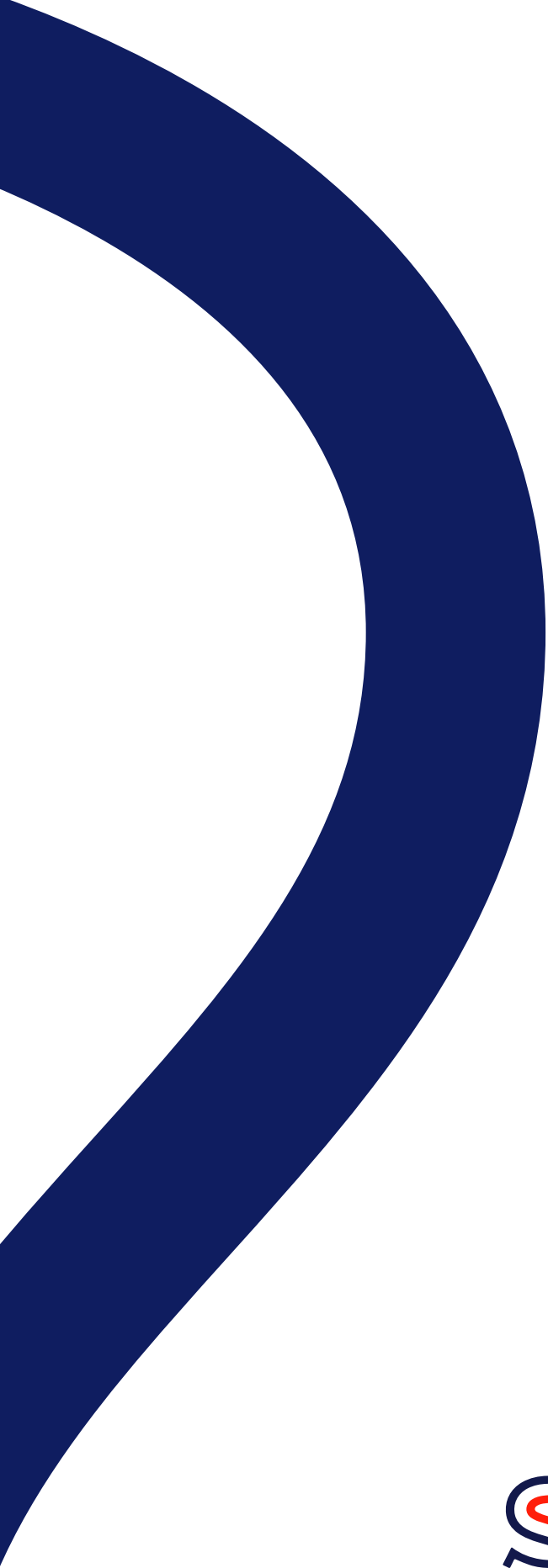
INDICATEURS	RÉALISÉ 31/12/2019	RÉALISÉ 31/12/2020	COMMENTAIRES	
OBJECTIF STRATÉGIQUE : B - DÉVELOPPER L'ACCÈS À LA PRATIQUE SPORTIVE POUR TOUTES ET TOUS				
17	Plan Aisance aquatique : nombre de dossiers subventionnés concernant les bassins d'apprentissage de la natation et proportion par rapport au nombre de dossiers d'équipements sportifs subventionnés en territoire carencé (Plan Aisance aquatique, Equipements Structurants Locaux et Outre-mer / Corse) hors équipements de proximité en accès libre	29 % 33 sur 115 équipements en territoire carencé	32 % 27 sur 84 équipements en territoire carencé	<p>Ce nombre agrège les bassins d'apprentissage de la natation stricto sensu (profondeur de 1m30 maximum) au nombre de 17 en 2020 et les bassins permettant l'apprentissage de la natation (une partie de bassin avec profondeur de 1m30 maximum).</p> <p>D'autres piscines dont certaines comportent des bassins d'apprentissage sont financées sur les autres enveloppes : 8 en 2019 et 2 en 2020.</p> <p>Cible 2021 : en 2021, l'enveloppe du PAA est identique à celle de 2020 (12 M€) donc une cible de 30 équipements est cohérente (27 en 2020).</p>
18	Nombre de dossiers d'équipements en QPV ou à proximité ou en zones rurales ou en Outre-mer subventionnés / % de montants attribués aux équipements sportifs en QPV ou à proximité ou en zones rurales ou en Outre-mer	248 (dont 43 en Outre-mer et Corse) / 43 225 000 € sur 54 880 200 €, soit 79 %.	285 (dont 58 en Outre-mer et Corse) / 38 787 751 € sur 44 994 151 €, soit 86 %	<p>Explication cible 2021 : le budget Equipements a triplé entre 2020 (45 M€) et 2021 (135 M€ avec les crédits du CIV dont 116 M€ sur le Développement des pratiques), principalement par la création de l'enveloppe CIV exclusivement dédiée aux QPV et de l'enveloppe du Plan France relance (50 M€).</p> <p>En 2021, 62 M€ seront dédiés aux territoires carencés (12 M€ ENL + 12 M€ PAA + 8 M€ OMC + 30 M€ CIV) et une priorité sera donnée aux territoires carencés sur l'enveloppe de 50 M€ du Plan de relance. En tenant compte de la priorité sur l'enveloppe du Plan de relance, on estime que 10 M€ seront orientés vers les territoires carencés (20 % du montant de l'enveloppe).</p> <p>On atteint donc une cible de 72 M€ en 2021, correspondant à 62 % des crédits Equipements (volet Développement des Pratiques).</p> <p>Crédits du CIV (30 M€) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 15 M€ délégués aux Préfets de région pour financer plus de projets en QPV ou renforcer l'effet levier des subventions attribuées. Si les délégués territoriaux utilisent 5 M€ pour renforcer l'effet levier et 10 M€ pour financer de nouveaux équipements, sur la base d'une subvention moyenne de 100 000 € par équipement, on arrive à un financement de 100 nouveaux équipements sur cette part de l'enveloppe CIV. - 15 M€ gérés au niveau national sur au moins 3 territoires cibles permettant de financer environ 15 projets en QPV. <p>Hypothèse que 100 % des crédits du CIV seront attribués sur l'année 2021 (si l'intégralité des 15 M€ du CIV gérés au niveau national n'est pas attribuée en 2021, report possible des crédits restants sur 2022).</p> <p>Hors CIV : 300 équipements / Avec CIV : 415 équipements.</p>
OBJECTIF STRATÉGIQUE : C - AMÉLIORER LE RANG DE LA FRANCE PARI MI LES GRANDES NATIONS SPORTIVES (HAUTE PERFORMANCE ET HAUT NIVEAU)				
19	Rang sportif de la France apprécié à partir des résultats des finalistes aux Jeux olympiques (hiver + été)	5	5	L'ensemble des dispositifs du pôle Haute Performance déclinés dans le projet "Ambition bleue" doivent permettre la progression du rang de la France aux Jeux olympiques de 2024.
20	Rang sportif de la France apprécié à partir des résultats des médaillés aux Jeux paralympiques (hiver + été)	9	9	Compte tenu du retard de la France sur l'accompagnement des disciplines paralympiques, le déploiement des dispositifs du pôle Haute Performance, renforcés sur ce secteur, doit permettre une progression plus importante du rang de la France aux Jeux paralympiques.
21	Rang sportif de la France apprécié à partir des résultats des médaillés dans les Championnats du monde des Sports olympiques (hiver + été)	9	crise covid-19	L'ensemble des dispositifs du pôle Haute Performance déclinés dans le projet "Ambition bleue" doivent permettre la progression du rang de la France aux Jeux olympiques jusqu'en 2024. Cependant, en raison de la pandémie, très peu de championnats du monde ont été organisés en 2020 ce qui explique l'impossibilité d'avoir une donnée exploitable.
22	Pourcentage de sportifs du cercle HP pris en charge sur le plan socioprofessionnel	NR	90	Le Cercle Haute Performance a été créé en 2020 pour identifier avec précision les sportifs cibles à accompagner prioritairement (362 SHN). Une très large majorité des SHN du cercle bénéficient déjà de dispositifs socioprofessionnels. L'objectif est d'atteindre les 100 % en positionnant les SHN restant sur l'ensemble des dispositifs socioprofessionnels auxquels participe l'Agence.
23	Pourcentage de SHN bénéficiant des services mis en place dans le cadre des Maisons Régionales de la performance	NR	NR	Avec la mise en place des Maisons Régionales et dans un contexte de réorganisation des missions relatives au haut niveau et à la Haute Performance au niveau local, l'objectif est de centraliser au sein des CREPS l'ensemble des services à destination des SHN pour atteindre l'objectif de 100 % de SHN bénéficiaires.

INDICATEURS	RÉALISÉ 31/12/2019	RÉALISÉ 31/12/2020	COMMENTAIRES	
OBJECTIF STRATÉGIQUE : C - AMÉLIORER LE RANG DE LA FRANCE PARI MI LES GRANDES NATIONS SPORTIVES (HAUTE PERFORMANCE ET HAUT NIVEAU)				
24	Pourcentage de fédérations olympiques et/ou paralympiques prises en charge en matière d'optimisation de la performance (accompagnement scientifique, projets de recherche, Sport Data Hub)	50	75	Le déploiement des dispositifs de l'Agence avec notamment la méthode "ORfèvre", le Sport Data Hub et le plan de transformation numérique ainsi que les services d'optimisation de la performance qui seront déployés dans chaque région doivent permettre l'accompagnement de l'ensemble des fédérations olympiques et paralympiques
OBJECTIF STRATÉGIQUE : D - GARANTIR L'EFFICACITÉ DE SON ACTION, ASSURER LE PILOTAGE BUDGÉTAIRE EN VEILLANT À ACCROÎTRE SES RESSOURCES PROPRES ET MAÎTRISER LES RISQUES				
25	Taux de réalisation du plan d'action annuel de contrôle interne de l'Agence	NC	NC	Cet indicateur pourra être complété à compter de 2021, première année qui a permis la formalisation d'un plan d'action pour l'Agence.
26	Niveau des restes à payer (RAP)	237 M€	209 M€	Le niveau de restes à payer a sensiblement baissé en 2020. Ce niveau augmentera toutefois à compter de 2021 avec le plan de relance et les crédits équipements liés au CIV, qui emporte le doublement de l'enveloppe 2021 dédiée aux équipements sportifs. Les cibles sont à modifier une fois les crédits CIV intégrés au budget et voté par le CA.
27	Ratio d'endettement (part des RAP/recettes annuelles)	recettes nettes : 282,6 M€	recettes nettes hors recettes Etat fléchées : 275 M€ (291 M€ avec) ratio : 0,76	La gestion d'enveloppes additionnelles Etat fléchées (Plan France relance /CPJ/FTS/CIV) est neutralisée. Les cibles sont à modifier une fois les crédits CIV intégrés au budget et votés par le CA.
28	% de subventions d'équipements (en montant) ayant donné lieu à un paiement complet ou soldé 6 ans après la notification	96,3 % (6,9 M€ de RAP antérieurs à 2013 sur un RAP équipement au 31 décembre 2019 de 188 M€)	96,1 % (7,36 M€ de RAP antérieurs à 2014 sur un total de RAP au 31 décembre 2020 à 190,15 M€).	L'objectif qui est de rester au-delà des 95 % est atteint en 2020. Des mesures continueront toutefois d'être prises (recrutement d'une ressource dédiée, enquêtes régulières auprès des porteurs de projet) permettant de continuer à augmenter ce taux et se rapprocher des 100 %, en effectuant un suivi encore plus fin des restes à payer de l'Agence.
29	Taux de couverture des déclarations d'intérêts des administrateurs, experts et salariés (avec mention du nombre de déclarations modifiées chaque année)	NC	100 % salariés 64 % comitologie	Les comités concernés sont : AG, CA d'une part / groupes de suivi HP et Dév, comité emploi, comité de programmation, comité d'audit, commission éco, commission fonds audio d'autre part. Une relance périodique et systématique est engagée auprès des administrateurs afin de progresser significativement sur cet indicateur en 2021.
30	Évolution en % de la masse salariale rapportée au nombre d'ETPT	NC	NC	Ensemble des salaires brut versés au cours d'un exercice comptable pour les emplois sous plafond et hors plafond. L'année 2020 a été la première année de notification d'un plafond d'emploi pour l'agence. L'indicateur pourra être complété à compter de 2021.



**AGENCE
NATIONALE
DU SPORT**





**AGENCE
NATIONALE
DU SPORT**

4/6 rue Truillot – 94200 IVRY-SUR-SEINE

Tél. : 01 53 82 74 00 – Fax : 01 53 79 70 21

WWW.AGENCEDUSPORT.FR

